

Liste des analyses

Edition du 1^{er} novembre 2023

tient compte des modifications du 17 octobre 2023 décidées par le
Département fédéral de l'intérieur (DFI)¹

¹ [RO 2023 603 du 25 octobre 2023](#)

1 Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Préambule | 3 |
| 1.1 Analyses de laboratoire diagnostiques | 3 |
| 1.2 Analyses de laboratoire prénatales..... | 3 |
| 1.3 Analyses de laboratoire présymptomatiques et préventives..... | 4 |
| 1.4 Analyses de laboratoire génétiques visant à détecter un risque génétique pour les descendants..... | 4 |
| 1.5 Analyses de laboratoire chez une personne décédée..... | 4 |
| 2. Publication de la LA | 4 |
| 3. Valeur du point tarifaire..... | 4 |
| 4. Abréviations..... | 5 |
| 5. Positions de la Liste des analyses par chapitre..... | 7 |
| A Chimie/Hématologie/Immunologie | 7 |
| B Génétique médicale..... | 26 |
| B0 Méthodes générales et suppléments..... | 26 |
| B1 Analyses cytogénétiques constitutionnelles | 27 |
| B2 Analyses de biologie moléculaire constitutionnelle | 28 |
| B2.1 Sang, coagulation, système immunitaire | 28 |
| B2.2 Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os..... | 29 |
| B2.3 Maladies métaboliques et endocrines..... | 31 |
| B2.4 Néoplasies héréditaires | 33 |
| B2.5 Troubles moteurs et/ou cognitifs..... | 34 |
| B2.6 Syndromes | 37 |
| B2.7 Système uro-génital, troubles de la fertilité, stérilité | 39 |
| B2.8 Maladies des organes des sens | 40 |
| B2.9 Autres maladies génétiques rares non listées..... | 42 |
| B3 Analyses cytogénétiques somatiques | 44 |
| B4 Analyses de biologie moléculaire somatique..... | 44 |
| B5 Autres analyses génétiques | 46 |
| B6 Typisations..... | 46 |
| B7 Analyses prénatales non invasives | 46 |
| C Microbiologie..... | 47 |
| C1 Virologie | 47 |
| C2 Bactériologie/Mycologie | 53 |
| C3 Parasitologie..... | 59 |
| D Positions générales..... | 61 |
| 6. Positions de la Liste des analyses en détail..... | 62 |

1. Préambule

Se fondant sur l'art. 52, al. 1, let. a, ch. 1, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10), le Département fédéral de l'intérieur (DFI) édicte une liste des analyses (LA) avec tarif. La LA constitue l'annexe 3 de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS ; RS 832.112.31). Elle contient les analyses prises en charge par les assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS). La LA est une liste positive, c'est-à-dire que seules les analyses y figurant peuvent être remboursées par l'assurance-maladie (art. 34, al. 1, LAMal). Il est interdit de facturer une analyse non mentionnée dans la liste sous la position d'une autre analyse qui y figure. Il s'agit en outre d'un tarif officiel, c'est-à-dire fixé par les autorités.

La LA est adaptée en général chaque année au moyen d'une modification correspondante de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS ; RS 832.112.31). Outre la dénomination des analyses, la LA contient également les tarifs des prestations, tarifs qui doivent être fixés d'après les règles applicables en économie d'entreprise, structurés de manière appropriée (art. 43 LAMal) et soumis à la protection tarifaire (art. 44, al. 1), c'est-à-dire que les fournisseurs de prestations ne peuvent exiger de rémunération plus élevée. Un tarif au sens des art. 46 et 48 LAMal peut être fixé uniquement pour les laboratoires de cabinets médicaux en vue de déterminer certaines analyses mentionnées dans la LA (art. 52, al. 3, LAMal). La LA n'est applicable que pour les traitements ambulatoires ; pour les traitements hospitaliers, les analyses sont généralement comprises dans le forfait (art. 49 LAMal).

Les analyses de laboratoire à la charge des assureurs-maladie dans le cadre de l'AOS doivent servir à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses séquelles (art. 25, al. 1, LAMal).

Le fournisseur de prestations doit en outre limiter ses prestations à la mesure exigée par l'intérêt de l'assuré et le but du traitement (art. 56, al. 1, LAMal).

1.1 Analyses de laboratoire diagnostiques

Une analyse diagnostique doit permettre, avec une probabilité acceptable,

1. de décider si un traitement est nécessaire, et si oui, lequel, ou
2. de réorienter le traitement médical appliqué jusqu'alors, ou
3. de redéfinir les examens qui sont nécessaires (p. ex., pour prévenir, dépister ou traiter à temps les complications typiques auxquelles on peut s'attendre) ou
4. de renoncer à d'autres examens visant à explorer les symptômes, les séquelles ou les problèmes typiques auxquels on peut s'attendre.

Il suffit que l'analyse diagnostique satisfasse une des 4 conséquences listées pour être à charge de l'AOS.

Les analyses, pour lesquelles il apparaît clairement, au moment où elles sont prescrites, qu'elles ne satisferont à aucune des quatre conséquences précitées, ne sont pas prises en charge.

1.2 Analyses de laboratoire prénatales

Dans le droit de l'assurance-maladie, la maternité et la maladie sont considérées comme deux états différents. Une grossesse normale, qui se déroule sans la moindre complication, ne constitue pas une maladie au sens de la LAMal. Elle n'est considérée comme une maladie que dans la mesure où les assureurs, sous certaines conditions définies dans l'art. 29 LAMal, doivent prendre en charge les mêmes prestations qu'en cas de maladie.

Les analyses prénatales font partie des prestations spécifiques de maternité. Elles sont considérées comme des examens de contrôle au sens de l'art. 29, al. 2, let. b, LAMal et sont considérées comme des prestations obligatoirement à la charge de l'assurance-maladie, si elles sont effectuées au sens de l'art. 13, let. b^{bis}, b^{ter} et d, OPAS.

Les analyses prénatales visent principalement à déceler, voire exclure une maladie génétique chez le fœtus. L'ampleur et le type des analyses de laboratoire dépendent de l'indication (p. ex. examen de dépistage, anomalies fœtales visibles à l'échographie, maladie héréditaire dans la famille, suspicion d'une

maladie génétique chez un enfant déjà né de la femme enceinte, etc.). Selon l'indication médicale, il est prévu dans la LA que des analyses puissent être effectuées chez des membres de la famille.

1.3 Analyses de laboratoire présymptomatiques et préventives

Les analyses présymptomatiques ou préventives au sens de l'art. 26 LAMal, sont considérées comme des prestations à charge de l'AOS, uniquement si elles figurent comme telles dans la LA et comme mesure de prévention aux art. 12d à 12e OPAS.

Les analyses génétiques présymptomatiques ou préventives chez les personnes en bonne santé visant à mettre en évidence leur prédisposition à une maladie sont prises en charge uniquement si elles figurent comme telles dans la LA et comme mesure de prévention dans l'art. 12d, let. f, OPAS.

1.4 Analyses de laboratoire génétiques visant à détecter un risque génétique pour les descendants

Les analyses génétiques chez les personnes en bonne santé visant à détecter un risque génétique pour les descendants, c'est-à-dire la détermination de son état de porteur d'une anomalie génétique sans manifestation de la maladie, n'entrent pas dans le champ d'application des art. 25 et 56, al. 1, LAMal. Elles ne sont pas à charge de l'AOS.

1.5 Analyses de laboratoire chez une personne décédée

Les analyses de laboratoire effectuées chez une personne décédée, quelle que soit la cause de décès (fœtus mort-né, matériel de fausse couche, matériel d'avortement, autopsie, etc.) n'entrent en principe pas dans le champ d'application des art. 25 et 56, al. 1, LAMal. Elles ne sont pas à charge de l'AOS, à l'exception des analyses chez un embryon ou un fœtus mort-né, qui servent à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses séquelles selon art. 25 al. 1 LAMal chez la mère et/ou un jumeau survivant.

2. Publication de la LA

La LA n'est pas publiée dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO) ni dans le Recueil systématique du droit fédéral (RS).

Elle peut être consultée à l'adresse internet suivante de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): [Liste des analyses \(LA\) \(admin.ch\)](#)

L'édition du 1^{er} novembre 2023 tient compte des modifications décidées le 17 octobre 2023 par le Département fédéral de l'intérieur (DFI).

3. Valeur du point tarifaire

La valeur du point tarifaire est fixée pour tout les positions à 1.00 franc.

4. Abréviations

| | |
|----------|---|
| SAA | Spectroscopie d'absorption atomique |
| ADCC | Antibody dependent cellular cytotoxicity |
| ADP | Adénosine diphosphate |
| LMT | Liste des médicaments avec tarif |
| APTT | Activated partial thromboplastin time |
| VS | Vitesse de sédimentation |
| STS CRS | Service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse |
| CHUV | Centre hospitalier universitaire vaudois |
| CLIA | Chemiluminescence immunoassay |
| EDTA | Éthylènediaminetétraacétate |
| EIA | Enzyme immunoassay |
| ADN | Acide désoxyribonucléique |
| ELISA | Enzyme-linked immunosorbent assay |
| FISH | Fluorescence in situ hybridisation |
| FTA | Fluorescent treponemal antibody |
| FDG-PET | Fludeoxyglucose-positron emission tomography |
| GC | Chromatographie gazeuse |
| GC-MS | Chromatographie gazeuse couplée à la spectrométrie de masse |
| HMGR | Hydroxyméthylglutaryl-CoA réductase |
| HEMPAS | Multinucléarité érythroblastique héréditaire avec test de lyse positif dans un sérum acidifié |
| HUG | Hôpitaux Universitaires de Genève |
| HPLC | Chromatographie liquide à haute performance |
| HPLC-SM | Chromatographie liquide à haute performance couplée à la spectrométrie de masse |
| RP-HPLC | Reversed phase-high performance liquid chromatography |
| ICP-MS | Inductively coupled plasma mass spectrometry |
| IgE | Immunoglobuline E |
| IgG | Immunoglobuline G |
| IgRH | Immunoglobulines anti-RH1 |
| IF | immunofluorescence |
| KOH | Hydroxyde de potassium |
| OPAS | Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins du 29 septembre 1995 |
| OAMal | Ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie |
| LC-MS | Chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse |
| GC-MS | Chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse |
| NMDA | N-méthyl-D-aspartate |
| MAG | Myelin-associated glycoprotein |
| MAR-Test | Mixed antiglobulin reaction test |
| MIF | Merthiolate iodine formalin |
| MS | Spectrométrie de masse |
| MS/MS | Spectrométrie de masse tandem |
| RMN | Résonance magnétique nucléaire |
| PET | Positron emission tomography |
| QF-PCR | Quantitative fluorescent polymerase chain reaction |

| | |
|-------|--|
| ql | Qualitatif |
| qn | Quantitatif |
| QBC | Quantitative buffy coat |
| RAST | Radio-allergo-sorbent-test |
| RIA | Radioimmunoassay |
| RPR | Rapid plasma reagin |
| PSA | Antigène spécifique de la prostate |
| SAF | Sodium acetate-acetic acid formalin |
| SHBG | Globuline liant les hormones sexuelles |
| LS | Liste des spécialités |
| SPECT | Single photon emission computed tomography |
| sq | Semi-quantitatif |
| TPHA | Treponema Pallidum Hemagglutination Assay |
| TPPA | Treponema Pallidum Particle Agglutination Test |
| VDRL | Venereal Disease Research Laboratory |
| VGCC | Canaux calciques voltage dépendant |
| VGKC | Canaux potassiques voltage dépendant |
| PT | Points tarifaires |
| DL | Domaine de laboratoire / suffixe |
| GA | Groupe d'analyses |
| C | Chimie clinique |
| G | Génétique médicale |
| H | Hématologie |
| I | Immunologie clinique |
| M | Microbiologie médicale |
| B | Analyses de base du domaine concerné |
| S | Analyses spéciales du domaine concerné |

5. Positions de la Liste des analyses par chapitre

A Chimie/Hématologie/Immunologie

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 1000.00 | 76.5 | 1,25-dihydroxy-vitamine D |
| 1002.00 | 61.2 | 17-alpha-hydroxyprogestérone |
| 1006.00 | 47.7 | Vitamine D |
| 1008.00 | 72.9 | Acide 4-hydroxy-3-méthoxymandélique |
| 1011.00 | 72.9 | 5-hydroxyindolacétate (HIA) |
| 1012.00 | 15.4 | Antigènes ABO/ RH1 (D), contrôle |
| 1013.00 | 15.4 | Groupe sanguin ABO et antigène RH1 (D), y compris exclusion d'un antigène RH1 (D) faible, si l'antigène RH1 (D) est négatif |
| 1019.00 | 7.8 | Temps de thromboplastine partielle activée (APTT) |
| 1020.00 | 2.3 | Alanine-aminotransférase (ALAT) |
| 1020.01 | 7.9 | Alanine-aminotransférase (ALAT) |
| 1021.00 | 2.3 | Albumine |
| 1022.00 | 10.1 | Albumine |
| 1023.00 | 10.8 | Albumine urinaire |
| 1023.01 | 16.2 | Albumine urinaire |
| 1024.10 | 18.0 | Albumine, y compris aide à l'interprétation de la fonction de la barrière hémato-encéphalique |
| 1026.00 | 27.0 | Aldostérone |
| 1027.00 | 2.3 | Phosphatase alcaline |
| 1027.01 | 7.9 | Phosphatase alcaline |
| 1029.00 | 27.0 | Phosphatase alcaline, osseuse |
| 1030.00 | 175.5 | Phosphatase alcaline, isoenzymes |
| 1032.00 | 20.7 | Alpha-1-antitrypsine |
| 1033.00 | 175.5 | Alpha-1-antitrypsine, typisation |
| 1034.00 | 17.4 | Alpha-1-foetoprotéine (AFP) |
| 1035.00 | 17.9 | Alpha-1-microglobuline |
| 1037.00 | 20.7 | Alpha-2-macroglobuline |
| 1038.00 | 189.0 | Alpha-amanitine |
| 1041.00 | 94.5 | Aluminium |
| 1042.00 | 184.5 | Acides aminés et/ou acylcarnitine |
| 1043.00 | 53.1 | Acides aminés, par chromatographie |
| 1045.00 | 37.8 | Ammoniaque |
| 1047.00 | 2.3 | Amylase |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|---|
| 1047.01 | 7.9 | Amylase |
| 1049.00 | 175.5 | Amylase, isoenzymes |
| 1051.00 | 103.5 | Analgésiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1052.00 | 166.5 | Analgésiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1053.00 | 12.9 | Analgésiques de la LS/LMT |
| 1055.00 | 27.0 | Androstènedione |
| 1059.00 | 20.7 | Enzyme de conversion de l'angiotensine |
| 1060.00 | 103.5 | Antibiotiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1061.00 | 166.5 | Antibiotiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1062.00 | 29.7 | Antibiotiques de la LS/LMT |
| 1063.00 | 62.1 | Antibiotiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1064.00 | 77.4 | Antidépresseurs de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1065.00 | 126.0 | Antidépresseurs de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1066.00 | 12.9 | Antidépresseurs de la LS/LMT |
| 1067.00 | 58.5 | Vasopressine (ADH) |
| 1068.00 | 68.4 | Antiépileptiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1069.00 | 126.0 | Antiépileptiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1070.00 | 14.3 | Antiépileptiques de la LS/LMT |
| 1071.00 | 89.1 | Anthelminthiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1072.00 | 126.0 | Anthelminthiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1073.00 | 12.9 | Anthelminthiques de la LS/LMT |
| 1075.00 | 44.1 | Anticorps anti-somatotropine |
| 1076.00 | 89.1 | Antifongiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1077.00 | 144.0 | Antifongiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1078.00 | 12.9 | Antifongiques de la LS/LMT |
| 1079.00 | 18.9 | Antiplasmine, fonction |
| 1080.00 | 54.0 | Antiplasmine, antigène |
| 1081.00 | 18.9 | Antithrombine, fonction |
| 1082.00 | 70.2 | Antithrombine, antigène |
| 1083.00 | 77.4 | Antiviraux de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1084.00 | 144.0 | Antiviraux de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1085.00 | 12.9 | Antiviraux de la LS/LMT |
| 1086.00 | 27.9 | Résistance à la protéine C activée (APC résistance) |
| 1087.00 | 17.9 | Apolipoprotéine A-I |
| 1088.00 | 61.2 | Apolipoprotéine A-II |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 1089.00 | 17.9 | Apolipoprotéine B |
| 1091.00 | 171.0 | Apolipoprotéine-E, phénotypes |
| 1092.00 | 108.0 | Arsenic |
| 1093.00 | 2.3 | Aspartate-aminotransférase (ASAT) |
| 1093.01 | 7.9 | Aspartate-aminotransférase (ASAT) |
| 1096.00 | 78.3 | Auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine |
| 1097.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-actine |
| 1098.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-actine |
| 1099.11 | 32.4 | Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I (immunglobuline IgG, immunglobuline IgA, immunglobuline IgM) |
| 1105.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-centromère |
| 1106.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-centromère |
| 1108.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-protéines/peptides citrullinés (ACPA) |
| 1109.00 | 25.2 | Auto-anticorps ANCA anti-myélopéroxydase (MPO-ANCA) |
| 1110.00 | 25.2 | Auto-anticorps ANCA anti-protéinase 3 (PR3-ANCA) |
| 1112.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-ADNdb |
| 1113.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-endomysium |
| 1114.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-endomysium |
| 1116.10 | 78.3 | Auto-anticorps anti-ganglioside (GM1, GM2, GD1a, GD1b, GQ1b) |
| 1120.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-muscles lisses |
| 1121.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-gliadine désaminée, IgA |
| 1122.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-gliadine désaminée, IgG |
| 1123.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire |
| 1124.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire |
| 1126.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-glutamate-décarboxylase (GAD) |
| 1127.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-peau |
| 1128.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-peau |
| 1129.00 | 33.3 | Autoanticorps anti-histone |
| 1130.00 | 46.8 | Autoanticorps anti-histone |
| 1132.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-transglutaminase tissulaire humaine |
| 1133.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-cellules d'îlots |
| 1134.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-cellules d'îlots |
| 1136.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-insuline |
| 1137.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque |
| 1138.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|------|--|
| 1139.00 | 18.9 | Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-tARN-synthétase |
| 1140.00 | 26.1 | Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-tARN-synthétase |
| 1141.11 | 26.1 | Auto-anticorps anti-cardiolipine (immunglobuline IgG, immunglobuline IgA, immunglobuline IgM) |
| 1147.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM) |
| 1148.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM) |
| 1149.00 | 19.8 | Auto-anticorps anti-mitochondries M2 |
| 1150.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-mitochondries M2 |
| 1155.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques |
| 1156.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques |
| 1157.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-mitochondries |
| 1158.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-mitochondries |
| 1160.10 | 33.3 | Auto-anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (ANCA), screening et typisation des p-ANCA/c-ANCA/ANCA atypiques |
| 1161.10 | 46.8 | Auto-anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (ANCA), screening et typisation des p-ANCA/c-ANCA/ANCA atypiques |
| 1162.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-tissu ovarien |
| 1165.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-muscles striés |
| 1169.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-RNP |
| 1170.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-RNP |
| 1171.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-Sc170 |
| 1172.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-Sc170 |
| 1173.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-Sm |
| 1174.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-Sm |
| 1175.00 | 19.8 | Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA) |
| 1176.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA) |
| 1177.10 | 32.4 | Auto-anticorps anti-spermatozoïdes (immunglobuline IgA, immunglobuline IgG) |
| 1181.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-SSA/Ro |
| 1182.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-SSA/Ro |
| 1183.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-SSB/La |
| 1184.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-SSB/La |
| 1186.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-thyréoglobuline |
| 1188.10 | 15.1 | Auto-anticorps anti-microsome (thyroperoxidase, TPO) |
| 1189.00 | 28.8 | Auto-anticorps anti-récepteurs de la TSH (TRAK) |
| 1190.10 | 33.3 | Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (autoanticorps antinucléaires, ANA) |
| 1191.10 | 45.0 | Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (autoanticorps antinucléaires, ANA) |
| 1192.00 | 46.8 | Auto-anticorps, rares |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|---|
| 1193.00 | 33.3 | Auto-anticorps, rares |
| 1194.00 | 78.3 | Auto-anticorps, rares |
| 1195.00 | 60.3 | Auto-anticorps, rares |
| 1197.00 | 17.5 | Barbituriques |
| 1199.00 | 17.5 | Benzodiazépines |
| 1200.00 | 283.5 | Bêta-2-transferrine |
| 1201.00 | 13.3 | Bêta-2-microglobuline |
| 1202.00 | 52.2 | Carotène |
| 1205.00 | 7.8 | Bicarbonate |
| 1206.00 | 3.2 | Bilirubine, directe |
| 1207.00 | 2.9 | Bilirubine, totale |
| 1207.01 | 7.9 | Bilirubine, totale |
| 1211.00 | 121.5 | Plomb |
| 1212.00 | 23.4 | Gazométrie: pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivées |
| 1216.00 | 21.6 | CA 125 |
| 1217.00 | 18.0 | CA 15-3 |
| 1218.00 | 21.6 | CA 19-9 |
| 1219.00 | 39.6 | CA 72-4 |
| 1220.00 | 17.9 | Céruleplasmine |
| 1221.00 | 54.0 | Calcitonine |
| 1222.00 | 22.5 | Calcium ionisé |
| 1223.00 | 2.5 | Calcium, total |
| 1224.10 | 54.9 | Calprotectine |
| 1226.00 | 68.4 | Transferrine déficiente en carbohydrates (CDT) |
| 1227.00 | 18.0 | CEA (Antigène carcino-embryonnaire) |
| 1229.00 | 2.9 | Chlorures |
| 1230.00 | 2.3 | Cholestérol |
| 1230.01 | 7.9 | Cholestérol |
| 1231.00 | 4.5 | Cholinestérase (CHE) |
| 1232.00 | 11.2 | Cholinestérase avec indice de dibucaïne |
| 1233.00 | 94.5 | Chrome |
| 1238.00 | 121.5 | Caféine |
| 1239.00 | 61.2 | Corticotrophine (ACTH) |
| 1240.10 | 17.4 | Cortisol |
| 1241.00 | 54.0 | Cortisol, libre |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|--|
| 1244.00 | 33.3 | Peptide C |
| 1245.00 | 9.0 | Protéine C réactive (CRP) |
| 1245.01 | 14.2 | Protéine C réactive (CRP) |
| 1249.00 | 2.3 | Créatine-kinase (CK) |
| 1249.01 | 7.9 | Créatine-kinase (CK) |
| 1250.00 | 7.8 | Créatine-kinase, MB (CK-MB) |
| 1251.00 | 11.3 | Créatine-kinase, MB (CK-MB), masse |
| 1252.00 | 27.9 | Créatine-kinase, isoenzyme |
| 1253.00 | 585.0 | CTLp |
| 1254.00 | 61.2 | Adénosine monophosphate cyclique |
| 1255.00 | 39.6 | CYFRA-21-1 |
| 1257.00 | 18.9 | Cystatine C |
| 1258.00 | 99.0 | DDAVP, perfusion à but diagnostique, y compris détermination des facteurs VIII et vW |
| 1260.00 | 28.8 | D-dimères |
| 1260.01 | 45.8 | D-dimères |
| 1261.00 | 38.7 | Déhydroépiandrostérone (DHEA) |
| 1262.00 | 21.6 | Déhydroépiandrostérone-sulfate (DHEA-S) |
| 1263.00 | 39.6 | Acide delta-aminolévulinique (ALA) |
| 1265.10 | 47.7 | Pyridinoline et/ou désoxypyridinoline |
| 1266.00 | 23.4 | Répartition leucocytaire, frottis |
| 1267.00 | 9.9 | Digoxine |
| 1270.00 | 2.5 | Fer |
| 1271.00 | 139.5 | Fer, hépatique |
| 1273.00 | 47.7 | Elastase pancréatique |
| 1278.00 | 39.6 | Protéine cationique des éosinophiles (ECP) |
| 1279.00 | 61.2 | Erythropoïétine |
| 1281.10 | 10.2 | Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines |
| 1283.00 | 54.0 | Erythrocytes, alloanticorps anti-RH1 (D) lors d'une grossesse |
| 1284.00 | 292.5 | Alloanticorps anti-érythrocytaires, détermination de l'importance clinique |
| 1285.00 | 175.5 | Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, forfait |
| 1286.00 | 59.4 | Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, premier panel d'érythrocytes |
| 1287.00 | 8.4 | Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, suspension érythrocytaire supplémentaire |
| 1288.00 | 29.7 | Test de recherche des alloanticorps anti-érythrocytaires |
| 1289.00 | 25.2 | Alloanticorps anti-érythrocytaires, détermination du titre d'anticorps d'importance clinique lors du suivi d'une grossesse |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 1290.00 | 5.1 | Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires A1/A2/A1B/A2B |
| 1292.00 | 10.2 | Antigènes érythrocytaires, à l'exception du groupe sanguin ABO, de l'antigène RH1 (D) et du phénotype RH (Rhésus) |
| 1293.00 | 144.0 | Anticorps anti-érythrocytaires fixés sur les érythrocytes |
| 1294.00 | 36.0 | Recherche d'autoanticorps anti-érythrocytaires induits par des médicaments |
| 1295.00 | 117.0 | Recherche d'alloanticorps anti-érythrocytaires en cas d'autoanticorps anti-érythrocytaires |
| 1296.00 | 25.2 | Détermination du titre des autoanticorps anti-érythrocytaires au cours d'un suivi |
| 1297.00 | 3.8 | Numération des érythrocytes, méthode manuelle |
| 1307.00 | 17.4 | Estradiol |
| 1309.00 | 61.2 | Estriol |
| 1311.00 | 20.7 | Alcool éthylique |
| 1311.10 | 17.5 | Ethylglucuronide |
| 1314.00 | 7.1 | Ferritine |
| 1315.00 | 225.0 | Différenciation des acides gras |
| 1316.00 | 85.5 | Acides gras libres |
| 1319.00 | 25.2 | Fibrinogène, antigène |
| 1320.00 | 12.4 | Fibrinogène, fonction (selon Clauss) |
| 1321.00 | 14.2 | Fibrinogène, selon Schulz |
| 1323.00 | 38.7 | Fibrinopeptide A |
| 1324.10 | 504.0 | Fibroblastes, culture et/ou sous-culture |
| 1326.00 | 46.8 | Fibronectine |
| 1327.00 | 21.6 | Fluorures |
| 1328.00 | 52.2 | Maturité pulmonaire foetale (FLM, ratio S/A) |
| 1329.00 | 11.8 | Folate, sang |
| 1330.00 | 18.9 | Folate érythrocytaire |
| 1331.00 | 15.4 | Hormone folliculostimulante (FSH) |
| 1332.00 | 26.1 | Anticorps libres dans le système ABO chez les nouveau-nés |
| 1333.00 | 14.3 | Fructosamine |
| 1340.00 | 54.0 | Acides biliaires |
| 1341.00 | 2.3 | Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT) |
| 1341.01 | 7.9 | Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT) |
| 1342.00 | 47.7 | Gastrine |
| 1343.00 | 657.0 | Culture lymphocytaire mixte (MLC), premier donneur |
| 1344.00 | 117.0 | Culture lymphocytaire mixte (MLC), donneur supplémentaire |
| 1345.00 | 41.4 | Facteur de coagulation XIII, activité |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|--|
| 1347.00 | 71.1 | Facteur de coagulation, antigène |
| 1348.00 | 31.5 | Facteurs de coagulation II, V, VII et X, activité |
| 1349.00 | 50.4 | Facteurs de coagulation VIII, IX, XI et XII, activité |
| 1355.00 | 61.2 | Glucagon |
| 1356.00 | 2.3 | Glucose |
| 1356.01 | 7.9 | Glucose |
| 1358.00 | 18.9 | Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH) |
| 1359.00 | 7.8 | Glucose, test de charge |
| 1361.00 | 14.3 | Glutamate-déshydrogénase (GLDH) |
| 1363.00 | 16.0 | Hémoglobine A1c |
| 1363.01 | 19.2 | Hémoglobine A1c |
| 1366.00 | 94.5 | Or |
| 1367.00 | 50.4 | Elastase, granulocytaire |
| 1368.00 | 48.6 | Dépistage néonatal pour la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA déshydrogénase des acides gras à chaîne moyenne (MCAD), la mucoviscidose, la maladie du sirop d'érable (MSUD), l'acidurie glutarique de type 1 (GA-1) et les immunodéficiences congénitales sévères |
| 1369.00 | 61.2 | Hémopexine |
| 1371.00 | 8.1 | Hémogramme II: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes et thrombocytes |
| 1372.00 | 9.0 | Hémogramme III: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes, 3 sous-populations leucocytaires et thrombocytes |
| 1372.01 | 17.1 | Hémogramme III : érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes, 3 sous-populations leucocytaires et thrombocytes |
| 1374.00 | 13.1 | Hémogramme V: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, thrombocytes, leucocytes, 5 ou plus sous-populations leucocytaires et répartition des leucocytes par cytométrie de flux |
| 1375.00 | 4.4 | Hématocrite, centrifugation |
| 1395.00 | 36.9 | Hémoglobine Barts/coloration de HbH, comme screening de l'alpha-thalassémie |
| 1396.00 | 4.4 | Hémoglobine, photométrie |
| 1396.01 | 10.7 | Hémoglobine, photométrie |
| 1398.00 | 37.8 | Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O ₂ , valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine) |
| 1401.00 | 36.9 | Hémoglobine, fœtale (hémoglobine F) |
| 1402.00 | 33.3 | Hémoglobine, libre |
| 1404.00 | 19.8 | Hémosidérine dans le sédiment urinaire |
| 1405.00 | 17.9 | Haptoglobine |
| 1406.00 | 2.3 | Urée |
| 1406.01 | 7.9 | Urée |
| 1410.01 | 7.9 | Cholestérol HDL |
| 1410.10 | 2.9 | Cholestérol HDL |
| 1411.00 | 126.0 | Inhibiteurs des facteurs intrinsèques de coagulation |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|--|
| 1412.00 | 44.1 | Inhibiteurs du système intrinsèque ou extrinsèque de coagulation, y compris l'anticoagulant lupique |
| 1413.00 | 21.6 | Héparine, cofacteur II, fonction |
| 1414.00 | 28.8 | Héparine, cofacteur II, antigène |
| 1415.00 | 40.5 | Héparine et anticoagulants apparentés |
| 1417.00 | 46.8 | Histamine totale |
| 1418.00 | 121.5 | HLA, antigène, spécificité isolée p.ex. B27, B51(5) |
| 1419.00 | 243.0 | HLA, typisation (locus A, B et Cw) |
| 1420.00 | 310.5 | HLA, typisation (locus DR, DP et DQ) |
| 1422.00 | 27.0 | Homocystéine |
| 1424.00 | 72.9 | Acide homovanillique (HVA) |
| 1425.00 | 15.8 | Bêta-HCG (hormone chorionique gonadotrope humaine-bêta) |
| 1426.00 | 54.9 | Hormone lactogène placentaire (hPL) |
| 1427.00 | 34.2 | Test de gonflement hyposmotique |
| 1428.10 | 130.5 | Identification de substances inconnues (p. ex. General-Unknown-Screening) |
| 1429.10 | 414.0 | Identification de substances inconnues (p. ex. general-unknown-screening) suivi de la quantification |
| 1431.00 | 52.2 | Identification des hémoglobines normales et anormales |
| 1435.00 | 62.1 | Anticorps immuns du système ABO (IgG) |
| 1438.10 | 47.7 | Immunofixation par électrophorèse |
| 1440.10 | 11.2 | Immunglobuline A (IgA), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunglobulines |
| 1441.00 | 5.6 | Immunoglobuline A (IgA) |
| 1442.00 | 108.0 | Immunoglobuline IgD (IgD) |
| 1443.00 | 15.8 | Immunoglobuline IgE totale (IgE totale) |
| 1444.10 | 18.9 | IgE ou IgG spécifiques, monoallergènes |
| 1445.10 | 64.8 | IgE spécifiques, screening multi-allergène avec différenciation des IgE spécifiques |
| 1446.10 | 32.4 | IgE ou IgG spécifiques, monoallergènes ou mélanges d'allergènes sans différenciation des IgE/IgG spécifiques |
| 1449.00 | 86.4 | Sous-classes des immunoglobulines G (IgG1, IgG2, IgG3, IgG4) |
| 1450.10 | 11.2 | Immunoglobuline G (IgG), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunglobulines |
| 1451.00 | 5.6 | Immunoglobuline G (IgG) |
| 1456.10 | 11.2 | Immunoglobuline M (IgM), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunglobulines |
| 1457.00 | 5.6 | Immunoglobuline M (IgM) |
| 1459.00 | 33.3 | Chaînes légères libres, type kappa |
| 1460.00 | 33.3 | Chaînes légères libres, type lambda |
| 1461.00 | 175.5 | Immunoglobulines, bandes oligoclonales |
| 1463.10 | 64.8 | Complexes immuns circulants (fixation du C1q) |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 1468.00 | 89.1 | Immunosuppresseurs de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1469.00 | 135.0 | Immunosuppresseurs de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1470.00 | 49.5 | Immunosuppresseurs de la LS/LMT |
| 1471.00 | 18.9 | Insuline |
| 1472.00 | 139.5 | Hypoglycémie insulinique: 6 dosages de glucose et 6 dosages de cortisol |
| 1473.00 | 54.0 | Insulin-like growth factor-binding protein 3 (IGFBP-3) |
| 1474.10 | 78.3 | Cytokines/molécules/d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs |
| 1475.10 | 60.3 | Cytokines/molécules/d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs |
| 1476.00 | 25.2 | Titre des isoagglutinines anti-A ou anti-B |
| 1478.00 | 94.5 | Cadmium |
| 1479.00 | 2.5 | Potassium |
| 1479.01 | 7.9 | Potassium |
| 1483.00 | 8.3 | Agglutinines froides, test de recherche |
| 1484.00 | 89.1 | Cardiotoniques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1485.00 | 126.0 | Cardiotoniques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1486.00 | 12.9 | Cardiotoniques de la LS/LMT |
| 1487.00 | 62.1 | Cardiotoniques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1488.00 | 83.7 | Carnitine, libre et totale |
| 1489.00 | 112.5 | Catécholamines |
| 1490.00 | 54.0 | Corps cétoniques, différenciés |
| 1491.00 | 70.2 | Frottis de moelle osseuse, prestations techniques uniquement |
| 1492.00 | 94.5 | Cobalt |
| 1493.00 | 40.5 | Activité du complément total, voie alternative |
| 1494.00 | 32.4 | Activité du complément total, voie classique |
| 1495.00 | 32.4 | Facteur B du complément, C3 proactivateur |
| 1496.00 | 48.6 | Inhibiteur de la C1 estérase du complément |
| 1497.00 | 25.2 | Inhibiteur de la C1 estérase du complément |
| 1498.00 | 121.5 | Facteur C1q du complément |
| 1499.00 | 32.4 | Facteur C2 du complément |
| 1501.10 | 20.7 | Facteur C3/C3c du complément |
| 1503.00 | 20.7 | Facteur C4 du complément |
| 1504.00 | 32.4 | Autres facteurs du complément, premier test |
| 1505.00 | 25.2 | Autres facteurs du complément, test supplémentaire |
| 1508.00 | 55.8 | Analyse des concrétions |
| 1509.00 | 2.3 | Créatinine |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 1509.01 | 7.9 | Créatinine |
| 1511.00 | 19.8 | Recherche de cristaux |
| 1512.00 | 37.8 | Cryofibrinogène et cryoglobuline |
| 1513.00 | 89.1 | Cryoglobulines, analyse quantitative |
| 1514.00 | 135.0 | Cryoglobuline, typisation |
| 1515.00 | 39.6 | Cuivre |
| 1516.00 | 139.5 | Cuivre, hépatique |
| 1517.00 | 20.7 | Lactate |
| 1518.00 | 2.3 | Lactate-déshydrogénase (LDH) |
| 1520.00 | 28.8 | Test de résorption du lactose |
| 1521.00 | 3.6 | Cholestérol LDL mesuré |
| 1523.00 | 32.4 | Immunophénotypisation des populations (sous-populations) leucocytaires, premier anticorps monoclonal |
| 1524.00 | 16.2 | Immunophénotypisation des populations (sous-populations) leucocytaires, anticorps monoclonal supplémentaire |
| 1525.00 | 51.3 | Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, 1er antigène |
| 1526.00 | 25.2 | Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, antigène supplémentaire |
| 1527.00 | 234.0 | Alloanticorps anti-leucocytaires anti-HLA classe I et/ou classe II |
| 1528.00 | 59.4 | Alloanticorps anti-leucocytaires, recherche |
| 1529.00 | 117.0 | Leucocytes, auto- ou alloanticorps |
| 1530.00 | 25.2 | Compatibilité leucocytaire, chaque donneur supplémentaire |
| 1531.00 | 50.4 | Compatibilité leucocytaire, premier donneur |
| 1532.00 | 5.7 | Leucocytes, numération, détermination manuelle |
| 1536.00 | 90.0 | Lutrophine (LH) et folliculostimuline (FSH) dans test LH-RH |
| 1537.00 | 4.5 | Lipase |
| 1539.00 | 17.9 | Lipoprotéine (a) |
| 1540.00 | 27.9 | Lipoprotéine |
| 1541.00 | 11.2 | Lithium |
| 1542.00 | 13.3 | Lutrophine (LH) |
| 1545.00 | 117.0 | Lymphocytes ou monocytes, fonction |
| 1546.00 | 94.5 | Lymphocytes ou monocytes, stimulation après isolation, 1er antigène |
| 1547.00 | 21.6 | Lymphocytes ou monocytes, stimulation après isolation, antigène supplémentaire |
| 1549.00 | 59.4 | Alloanticorps anti-lymphocytaires, recherche |
| 1550.00 | 130.5 | Allo- et autoanticorps anti-lymphocytaires |
| 1555.00 | 45.0 | Magnésium érythrocytaire |
| 1556.00 | 7.8 | Magnésium |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|--|
| 1560.00 | 94.5 | Manganèse |
| 1563.00 | 145.8 | Métanéphrines libres |
| 1564.00 | 112.5 | Métanéphrines totales |
| 1567.00 | 75.6 | Méthotrexate |
| 1568.00 | 99.0 | Acide méthylmalonique (AMM) |
| 1572.00 | 26.1 | Myoglobine |
| 1573.00 | 21.6 | N-acétyl-bêta-D-glucosaminidase (NAG) |
| 1574.00 | 2.3 | Sodium |
| 1576.00 | 63.0 | Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP) |
| 1576.01 | 75.9 | Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP) |
| 1577.00 | 33.3 | Néoptérine |
| 1578.00 | 77.4 | Neuroleptiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1579.00 | 126.0 | Neuroleptiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1580.00 | 14.3 | Neuroleptiques de la LS/LMT |
| 1581.00 | 33.3 | Enolase spécifique des neurones (NSE) |
| 1582.00 | 94.5 | Nickel |
| 1583.00 | 8.4 | Sang occulte |
| 1583.01 | 13.5 | Sang occulte |
| 1587.00 | 18.0 | Osmolalité |
| 1588.00 | 26.1 | Résistance osmotique érythrocytaire |
| 1589.00 | 46.8 | Ostéocalcine |
| 1590.00 | 33.3 | Oxalates |
| 1591.00 | 37.8 | Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine |
| 1592.00 | 3.2 | Amylase pancréatique |
| 1592.01 | 7.9 | Amylase pancréatique |
| 1593.00 | 21.6 | Pancréolauryl test |
| 1594.00 | 82.8 | Pancréozymine-sécrétine, test, y compris détermination du bicarbonate et des enzymes |
| 1595.00 | 33.3 | Parathormone (PTH) |
| 1596.00 | 79.2 | Parathormone Related Peptide (PTHrP) |
| 1597.00 | 65.7 | Test de pénétration |
| 1598.00 | 10.9 | pH, détermination |
| 1601.00 | 2.9 | Phosphate |
| 1603.00 | 50.4 | Plasmine/antiplasmine, complexe (PAP) |
| 1604.00 | 24.3 | Plasminogène, fonction |
| 1605.00 | 71.1 | Plasminogène, antigène |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|--|
| 1606.00 | 46.8 | Inhibiteur de l'activateur du plasminogène (PAI), fonction |
| 1607.00 | 50.4 | Inhibiteur de l'activateur du plasminogène (PAI), antigène |
| 1609.00 | 16.8 | Porphobilinogène |
| 1610.00 | 39.6 | Porphobilinogène |
| 1614.00 | 46.8 | Précallicréine, fonction |
| 1615.00 | 17.9 | Préalbumine |
| 1616.00 | 54.9 | Prégnandiol |
| 1617.00 | 54.9 | Prégnantriol ou prégnantriolone |
| 1619.00 | 75.6 | Procalcitonine |
| 1620.00 | 17.4 | Progestérone |
| 1622.00 | 58.5 | Procollagène |
| 1623.00 | 13.3 | Prolactine (PRL) |
| 1626.00 | 10.6 | Prostate, antigène spécifique (PSA) |
| 1627.00 | 10.6 | Prostate, antigène spécifique (PSA), libre |
| 1629.00 | 46.8 | Protéine C, fonction |
| 1630.00 | 50.4 | Protéine C, antigène |
| 1631.00 | 40.5 | Protéine S libre, fonction |
| 1632.00 | 54.0 | Protéine S libre, antigène |
| 1633.00 | 54.0 | Protéine S totale |
| 1634.00 | 2.3 | Protéine |
| 1634.01 | 7.9 | Protéine |
| 1635.00 | 7.8 | Protéine |
| 1636.00 | 27.9 | Electrophorèse des protéines |
| 1637.00 | 36.0 | Electrophorèse des protéines après enrichissement |
| 1638.00 | 50.4 | Fragments F 1+2 de la prothrombine |
| 1639.00 | 47.7 | Protoporphyrine libre érythrocytaire |
| 1642.00 | 33.3 | Pyruvate |
| 1644.00 | 79.2 | Pyruvate kinase érythrocytaire |
| 1645.00 | 108.0 | Mercure |
| 1646.00 | 61.2 | Rénine |
| 1647.00 | 16.7 | Temps de reptilase |
| 1648.00 | 30.6 | Réticulocytes, y compris recherche de corps de Heinz, méthode manuelle |
| 1649.00 | 11.9 | Réticulocytes, méthode automatisée |
| 1650.00 | 41.4 | Protéine liant le rétinol |
| 1652.00 | 72.9 | Triiodothyronine reverse (rT3) |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 1653.00 | 24.3 | Phénotype RH et KEL1, détermination des antigènes RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), RH5 (e) et KEL1 (K) |
| 1654.00 | 6.7 | Facteurs rhumatoïdes |
| 1656.00 | 162.0 | Hémolyse acide (test de Ham) |
| 1659.00 | 10.8 | Hormone chorionique gonadotrope humaine (hCG), test de grossesse |
| 1659.01 | 16.2 | Hormone chorionique gonadotrope humaine (hCG), test de grossesse |
| 1660.00 | 77.4 | Sédatifs ou hypnotiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1661.00 | 126.0 | Sédatifs ou hypnotiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1662.00 | 14.3 | Sédatifs ou hypnotiques de la LS/LMT |
| 1663.00 | 62.1 | Sédatifs ou hypnotiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1664.00 | 13.1 | Sédiment urinaire |
| 1664.01 | 18.8 | Sédiment urinaire |
| 1665.00 | 94.5 | Sélénium |
| 1666.00 | 0.9 | Vitesse de sédimentation des hématies (VS) |
| 1666.01 | 5.2 | Vitesse de sédimentation des hématies (VS) |
| 1667.00 | 64.8 | Sérotonine thrombocytaire (y compris serotonin release assay des thrombocytes) |
| 1668.00 | 27.0 | Globuline liant les hormones sexuelles (Sex Hormone-Binding Globulin, SHBG) |
| 1669.00 | 13.6 | Test de falciformation |
| 1671.00 | 47.7 | Somatomédine C (IGF-1) |
| 1673.00 | 28.8 | Recherche de spermatozoïdes après vasectomie |
| 1674.00 | 130.5 | Spermogramme |
| 1675.00 | 10.5 | Microscopie spéciale |
| 1675.01 | 15.9 | Microscopie spéciale |
| 1676.00 | 3.6 | Poids spécifique, densité |
| 1677.00 | 27.0 | Squamous Cell Carcinoma (SCC) |
| 1678.00 | 585.0 | Cultures de cellules souche |
| 1679.00 | 225.0 | Stéroïdes |
| 1681.00 | 135.0 | Graisses fécales |
| 1683.10 | 99.0 | Dogues, analyses de confirmation |
| 1685.00 | 49.5 | Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche |
| 1686.00 | 17.5 | Drogues, dépistage |
| 1687.00 | 11.7 | Drogues, dépistage |
| 1688.00 | 121.5 | Test d'hémolyse au sucrose |
| 1689.00 | 33.3 | Sulfate |
| 1690.00 | 27.0 | Sulfhémoglobine |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|---|
| 1691.00 | 33.3 | Collagen crosslinked telopeptide |
| 1693.00 | 37.8 | Testostérone libre |
| 1694.00 | 17.4 | Testostérone |
| 1695.00 | 94.5 | Thallium |
| 1696.00 | 14.3 | Théophylline |
| 1697.00 | 52.2 | Thiocyanate |
| 1698.00 | 50.4 | Complexe thrombine/antithrombine (TAT) |
| 1699.00 | 8.3 | Temps de thrombine |
| 1700.00 | 5.4 | INR (Temps de thromboplastine selon Quick) |
| 1700.01 | 13.1 | INR (Temps de thromboplastine selon Quick) |
| 1703.00 | 99.0 | Aggrégation plaquettaire avec trois activateurs |
| 1704.00 | 45.0 | Aggrégation plaquettaire, activateur supplémentaire |
| 1705.00 | 59.4 | Alloanticorps anti-thrombocytes contre les thrombocytes paternels |
| 1706.00 | 234.0 | Alloanticorps anti-thrombocytes, spécification |
| 1707.00 | 44.1 | Alloanticorps anti-thrombocytes, recherche |
| 1709.00 | 130.5 | Auto- et alloanticorps anti-thrombocytaires fixés sur les cellules et dans le sérum |
| 1710.00 | 49.5 | Thrombocytes, test global |
| 1713.00 | 30.6 | Typisation thrombocytaire (Human Platelet Antigen; HPA) |
| 1714.00 | 32.4 | Test de compatibilité thrombocytaire |
| 1715.00 | 5.7 | Numération des thrombocytes, méthode manuelle |
| 1717.00 | 39.6 | Thyréoglobuline |
| 1718.10 | 8.1 | Thyréotropine (TSH) |
| 1720.00 | 8.1 | Thyroxine libre (FT4) |
| 1721.00 | 8.1 | Thyroxine (FT 4) |
| 1722.00 | 17.4 | Thyroxin binding globuline (TBG) |
| 1723.00 | 42.3 | Tissue Polypeptide Antigen (TPA) |
| 1724.00 | 52.2 | Tissue-type Plasminogen Aktivator (t-PA), fonction |
| 1725.00 | 50.4 | Tissue-type Plasminogen Aktivator (t-PA), antigène |
| 1726.00 | 9.1 | Agglutinines froides, titre par cellule |
| 1727.10 | 54.9 | Holotranscobalamine (Holo-Tc) |
| 1729.00 | 5.6 | Transferrine |
| 1730.00 | 75.6 | Antidépresseurs tricycliques |
| 1731.00 | 2.5 | Triglycérides |
| 1731.01 | 7.9 | Triglycérides |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|---|
| 1732.00 | 9.4 | Triiodothyronine libre (FT3) |
| 1733.00 | 9.4 | Triiodothyronine (FT3) |
| 1734.00 | 20.7 | Troponine, T ou I |
| 1734.01 | 29.1 | Troponine, T ou I |
| 1737.00 | 25.2 | Tryptase |
| 1738.00 | 2.5 | Acide urique |
| 1738.01 | 7.9 | Acide urique |
| 1739.00 | 18.0 | Bilan urinaire, 5-10 paramètres, détermination des particules corpusculaires urinaires |
| 1740.00 | 0.9 | Bilan urinaire, 5-10 paramètres |
| 1740.01 | 5.2 | Bilan urinaire, 5-10 paramètres |
| 1742.00 | 68.4 | Acide vanilmandélique (VMA) |
| 1743.00 | 76.5 | Peptide intestinal vaso-actif |
| 1744.00 | 24.3 | Test de compatibilité par épreuve croisée |
| 1745.00 | 6.5 | Test de compatibilité par type and screen, y compris le contrôle des antigènes ABO/ RH1 (D) du concentré érythrocytaire |
| 1746.00 | 22.5 | Viscosité |
| 1747.00 | 61.2 | Vitamine A resp. rétinol |
| 1748.00 | 68.4 | Vitamine B1 resp. thiamine |
| 1749.00 | 22.5 | Vitamine B12 resp. cobalamine |
| 1750.00 | 68.4 | Vitamine B2 resp. riboflavine |
| 1751.00 | 61.2 | Vitamine B6 resp. phosphate de pyridoxal |
| 1752.00 | 36.9 | Vitamine C resp. acide ascorbique |
| 1755.00 | 61.2 | Vitamine E resp. tocophérol |
| 1756.00 | 144.0 | Vitamine K1 resp. phytonadione |
| 1757.00 | 52.2 | Vitamine B3 resp. niacine |
| 1758.00 | 40.5 | Facteur von Willebrand, fonction |
| 1759.00 | 40.5 | Facteur von Willebrand, antigène |
| 1760.00 | 198.0 | Facteur von Willebrand, analyse des multimères |
| 1761.00 | 61.2 | Somatotropine |
| 1762.00 | 60.3 | Séparation cellulaire/de particules sous-cellulaires (test au Percoll) |
| 1763.00 | 27.9 | Xylose |
| 1766.00 | 26.1 | Numération et différenciation cellulaire après enrichissement et coloration des liquides biologiques |
| 1767.00 | 39.6 | Zinc |
| 1769.00 | 33.3 | Citrate |
| 1770.00 | 28.8 | Cytochimie (coloration spéciale) |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 1771.00 | 89.1 | Cytostatiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1772.00 | 126.0 | Cytostatiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1773.00 | 39.6 | Cytostatiques de la LS/LMT, métabolites inclus |
| 1774.00 | 48.6 | Peptide bêta-amyloïde 1-42 (A β 42) |
| 1775.00 | 48.6 | Protéine Tau totale (T-tau) |
| 1776.00 | 48.6 | Protéine Tau hyperphosphorylée (P-tau) |
| 1777.00 | 144.0 | Soluble fms-like Tyrosinkinase-1-Receptor / Placental Growth Factor Ratio (sFlt-1 / PlGF) |
| 1778.01 | 43.7 | Troponine, T ou I |
| 1900.00 | 54.0 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 1900.10 | 73.8 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 1900.20 | 73.8 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 1900.30 | 130.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 1900.40 | 130.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|--|
| 1900.50 | 184.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 1900.60 | 225.0 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 1901.00 | 103.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 1901.10 | 121.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 1901.20 | 256.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 1901.30 | 288.0 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|--|
| 1901.40 | 468.0 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |

B Génétique médicale

B0 Méthodes générales et suppléments

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6001.03 | 54.9 | Extraction d'acides nucléiques humains (ADN ou ARN génomique) à partir d'échantillons primaires |
| 6002.04 | 274.5 | Culture cellulaire ou tissulaire |
| 6003.02 | 54.9 | Banking d' ADN: Extraction d'acides nucléiques (ADN génomique) à partir de l'échantillon primaire et conservation pour un examen ultérieur |
| 6004.05 | 74.7 | Modification d'acides nucléiques humains, avant processus d'amplification et de détection |
| 6005.06 | 270.0 | Supplément pour charges logistiques et de technique de laboratoire concernant les analyses cytogénétiques prénatales |
| 6006.07 | 270.0 | Supplément pour charges logistiques et de technique de laboratoire concernant les analyses de génétique moléculaire prénatale |
| 6007.09 | 90.0 | Supplément pour rendu de résultat cytogénétique complexe |
| 6008.09 | 90.0 | Supplément pour rendu de résultat complexe en génétique moléculaire |
| 6009.09 | 184.5 | Supplément pour l'examen supplémentaire des membres de la famille sains et/ou atteints d'un patient cas index ou d'un fœtus, qui est nécessaire pour a) la détermination indirecte d'une mutation familiale non caractérisable, par essai de liaison génétique (analyse de linkage) b) la mise en évidence directe de mutations dans le cas où un prélèvement d'échantillons sur le patient cas index ou la personne atteinte n'est pas possible ou acceptable |
| 6010.08 | 540.0 | Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, pour 1 à 10 gènes |
| 6011.08 | 900.0 | Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes |
| 6012.08 | 1350.0 | Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes |
| 6013.58 | 193.5 | Analyse de confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit par séquençage Sanger, y compris en cas d'évaluation bioinformatique ultérieure des données de séquençage à haut débit (6010.08, 6011.08, 6012.08) |

B1 Analyses cytogénétiques constitutionnelles

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|---|
| 6101.30 | 319.5 | Préparation chromosomique et analyse chromosomique, caryotype constitutionnel |
| 6102.30 | 62.1 | Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 25 cellules analysées |
| 6103.30 | 130.5 | Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 50 cellules analysées |
| 6104.31 | 52.2 | Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour l'usage de colorations additionnelles |
| 6105.34 | 328.5 | Hybridation in situ interphasique, lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, caryotype constitutionnel incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage |
| 6106.34 | 315.0 | Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour hybridation in situ métaphasique ou interphasique |
| 6107.35 | 1620.0 | Analyse chromosomique par microarray, caryotype constitutionnel |
| 6108.35 | 1350.0 | Analyse génétique parentale, forfait incluant les analyses génétiques des deux parents |
| 6109.37 | 166.5 | Détermination par génétique moléculaire d'aneuploïdie lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination par génétique moléculaire du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, test rapide |

B2 Analyses de biologie moléculaire constitutionnelle**B2.1 Sang, coagulation, système immunitaire**

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6200.64 | 83.7 | Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q (F5:p.Arg534Gln) |
| 6201.64 | 83.7 | Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A (F2:c.*97G>A) |
| 6202.64 | 83.7 | Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D (HFE:p.Cys282Tyr et HFE:p.His63Asp) |
| 6203.51 | 94.5 | Hémoglobinopathies |
| 6203.54 | 166.5 | Hémoglobinopathies |
| 6203.55 | 315.0 | Hémoglobinopathies |
| 6203.56 | 193.5 | Hémoglobinopathies |
| 6203.60 | 2610.0 | Hémoglobinopathies |
| 6204.55 | 315.0 | Hémophilies |
| 6204.56 | 193.5 | Hémophilies |
| 6204.60 | 2610.0 | Hémophilies |
| 6205.56 | 193.5 | SCID |
| 6205.61 | 2970.0 | SCID |
| 6206.55 | 315.0 | Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6206.56 | 193.5 | Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6206.60 | 2610.0 | Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6207.61 | 2970.0 | Affection mendélienne du sang, de la coagulation ou du système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes |
| 6207.62 | 3420.0 | Affection mendélienne du sang, de la coagulation ou du système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes |

B2.2 Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6210.61 | 2970.0 | Syndrome de Marfan et autres affections de l'aorte thoracique |
| 6211.55 | 315.0 | Syndrome de Marfan |
| 6211.56 | 193.5 | Syndrome de Marfan |
| 6212.56 | 193.5 | Syndrome d'Ehlers-Danlos |
| 6212.61 | 2970.0 | Syndrome d'Ehlers-Danlos |
| 6213.55 | 315.0 | Ostéogenèse imparfaite |
| 6213.56 | 193.5 | Ostéogenèse imparfaite |
| 6213.61 | 2970.0 | Ostéogenèse imparfaite |
| 6214.55 | 315.0 | Neurofibromatose |
| 6214.56 | 193.5 | Neurofibromatose |
| 6214.60 | 2610.0 | Neurofibromatose |
| 6215.56 | 193.5 | Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste (FGFR): achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophore, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon |
| 6215.60 | 2610.0 | Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste (FGFR): achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophore, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon |
| 6216.56 | 193.5 | Ichthyose |
| 6216.61 | 2970.0 | Ichthyose |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6217.55 | 315.0 | <p>Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants,</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6217.56 | 193.5 | <p>Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants,</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6217.60 | 2610.0 | <p>Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants,</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6218.61 | 2970.0 | <p>Affection mendélienne de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes</p> |
| 6218.62 | 3420.0 | <p>Affection mendélienne de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes</p> |

B2.3 Maladies métaboliques et endocrines

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|---|
| 6221.54 | 166.5 | Mucoviscidose |
| 6221.55 | 315.0 | Mucoviscidose |
| 6221.56 | 193.5 | Mucoviscidose |
| 6221.60 | 2610.0 | Mucoviscidose |
| 6222.56 | 193.5 | Déficit de l'alpha 1-antitrypsine |
| 6222.64 | 83.7 | Déficit de l'alpha 1-antitrypsine |
| 6223.56 | 193.5 | Maladie de Wilson |
| 6223.60 | 2610.0 | Maladie de Wilson |
| 6224.61 | 2970.0 | Mucopolysaccharidoses |
| 6225.60 | 2610.0 | Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry), déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher) |
| 6226.56 | 193.5 | Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry), déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher), mucopolysaccharidoses |
| 6227.61 | 2970.0 | Glycogénoses |
| 6228.60 | 2610.0 | Galactosémie, intolérance au fructose |
| 6229.56 | 193.5 | Galactosémie, intolérance au fructose, glycogénoses |
| 6230.61 | 2970.0 | Porphyries |
| 6231.60 | 2610.0 | Déficit de l'acyl-CoA déshydrogénase, troubles du cycle de l'urée |
| 6232.56 | 193.5 | Porphyrie, déficit en acyl-CoA-déshydrogénase, troubles du cycle de l'urée |
| 6233.56 | 193.5 | Diabète insipide |
| 6233.60 | 2610.0 | Diabète insipide |
| 6234.55 | 315.0 | Syndrome adrénogénital |
| 6234.56 | 193.5 | Syndrome adrénogénital |
| 6234.60 | 2610.0 | Syndrome adrénogénital |
| 6235.56 | 193.5 | Syndrome de Kallman |
| 6235.61 | 2970.0 | Syndrome de Kallman |
| 6236.56 | 193.5 | Troubles de la différenciation sexuelle |
| 6236.60 | 2610.0 | Troubles de la différenciation sexuelle |
| 6237.55 | 315.0 | Maladies métaboliques et endocriniennes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|---|
| 6237.56 | 193.5 | Maladies métaboliques et endocriniennes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6237.60 | 2610.0 | Maladies métaboliques et endocriniennes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6238.61 | 2970.0 | Affections mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes |
| 6238.62 | 3420.0 | Affections mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes |

B2.4 Néoplasies héréditaires

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|---|
| 6241.55 | 315.0 | Syndrome héréditaire du cancer du sein et de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2 |
| 6241.56 | 193.5 | Syndrome héréditaire du cancer du sein et de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2 |
| 6241.60 | 2610.0 | Syndrome héréditaire du cancer du sein et de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2 |
| 6242.55 | 315.0 | Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2 |
| 6242.56 | 193.5 | Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2 |
| 6242.60 | 2610.0 | Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2 |
| 6243.55 | 315.0 | Syndrome de Li-Fraumeni |
| 6243.56 | 193.5 | Syndrome de Li-Fraumeni |
| 6243.60 | 2610.0 | Syndrome de Li-Fraumeni |
| 6244.55 | 315.0 | Néoplasies multiples endocrines |
| 6244.56 | 193.5 | Néoplasies multiples endocrines |
| 6244.60 | 2610.0 | Néoplasies multiples endocrines |
| 6245.55 | 315.0 | Polyposis coli ou forme atténuée de polyposis coli, gène APC |
| 6245.56 | 193.5 | Polyposis coli ou forme atténuée de polyposis coli, gène APC |
| 6245.60 | 2610.0 | Polyposis coli ou forme atténuée de polyposis coli, gène APC |
| 6246.55 | 315.0 | Rétinoblastome, gène RB1 |
| 6246.56 | 193.5 | Rétinoblastome, gène RB1 |
| 6246.60 | 2610.0 | Rétinoblastome, gène RB1 |
| 6247.55 | 315.0 | Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 6247.56 | 193.5 | Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|---|
| 6247.60 | 2610.0 | Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 6248.61 | 2970.0 | Néoplasies mendéliennes héréditaires chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes |
| 6248.62 | 3420.0 | Néoplasies mendéliennes héréditaires chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes |

B2.5 Troubles moteurs et/ou cognitifs

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6251.54 | 166.5 | Chorea Huntington et troubles des mouvements choréiformes |
| 6252.55 | 315.0 | Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine |
| 6252.56 | 193.5 | Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine |
| 6252.60 | 2610.0 | Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine |
| 6253.55 | 315.0 | Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique |
| 6253.56 | 193.5 | Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique |
| 6253.61 | 2970.0 | Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique |
| 6254.54 | 166.5 | Ataxies spinocérébelleuses |
| 6254.59 | 252.0 | Ataxies spinocérébelleuses |
| 6255.54 | 166.5 | Ataxie de Friedreich |
| 6255.55 | 315.0 | Ataxie de Friedreich |
| 6255.56 | 193.5 | Ataxie de Friedreich |
| 6255.59 | 252.0 | Ataxie de Friedreich |
| 6255.60 | 2610.0 | Ataxie de Friedreich |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6256.55 | 315.0 | Ataxie télangiectasie |
| 6256.56 | 193.5 | Ataxie télangiectasie |
| 6256.60 | 2610.0 | Ataxie télangiectasie |
| 6257.54 | 166.5 | Dystrophie myotonique de type 1 et 2 |
| 6257.59 | 252.0 | Dystrophie myotonique de type 1 et 2 |
| 6258.56 | 193.5 | Myopathies myotubulaires |
| 6258.60 | 2610.0 | Myopathies myotubulaires |
| 6259.55 | 315.0 | Atrophies musculaires spinales |
| 6259.56 | 193.5 | Atrophies musculaires spinales |
| 6259.60 | 2610.0 | Atrophies musculaires spinales |
| 6260.50 | 83.7 | Cytopathies mitochondriales |
| 6260.51 | 94.5 | Cytopathies mitochondriales |
| 6260.54 | 166.5 | Cytopathies mitochondriales |
| 6260.55 | 315.0 | Cytopathies mitochondriales |
| 6260.56 | 193.5 | Cytopathies mitochondriales |
| 6260.61 | 2970.0 | Cytopathies mitochondriales |
| 6261.62 | 3420.0 | Affections mendéliennes mitochondriales chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes |
| 6262.54 | 166.5 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) |
| 6262.55 | 315.0 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) |
| 6262.56 | 193.5 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) |
| 6262.59 | 252.0 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) |
| 6262.60 | 2610.0 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) |
| 6263.50 | 83.7 | Syndrome d'Angelman |
| 6263.55 | 315.0 | Syndrome d'Angelman |
| 6263.56 | 193.5 | Syndrome d'Angelman |
| 6263.60 | 2610.0 | Syndrome d'Angelman |
| 6264.55 | 315.0 | Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|---|
| 6264.56 | 193.5 | <p>Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants,</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p> |
| 6264.60 | 2610.0 | <p>Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants,</p> <p>a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000</p> <p>b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man)</p> <p>c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé</p> <p>d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini</p> <p>e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition)</p> <p>f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.</p> |
| 6265.61 | 2970.0 | <p>Affections mendéliennes neurologiques, troubles mendéliens du développement moteur et/ou cognitif chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes</p> |
| 6265.62 | 3420.0 | <p>Affections mendéliennes neurologiques, troubles mendéliens du développement moteur et/ou cognitif chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes</p> |

B2.6 Syndromes

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|---|
| 6268.50 | 83.7 | Syndrome de Prader-Willi |
| 6268.55 | 315.0 | Syndrome de Prader-Willi |
| 6268.56 | 193.5 | Syndrome de Prader-Willi |
| 6268.60 | 2610.0 | Syndrome de Prader-Willi |
| 6269.50 | 83.7 | Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial |
| 6269.55 | 315.0 | Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial |
| 6269.56 | 193.5 | Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial |
| 6269.60 | 2610.0 | Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial |
| 6270.50 | 83.7 | Syndrome de Williams-Beuren |
| 6270.55 | 315.0 | Syndrome de Williams-Beuren |
| 6270.56 | 193.5 | Syndrome de Williams-Beuren |
| 6270.60 | 2610.0 | Syndrome de Williams-Beuren |
| 6271.50 | 83.7 | Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres |
| 6271.55 | 315.0 | Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres |
| 6271.56 | 193.5 | Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres |
| 6271.60 | 2610.0 | Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres |
| 6272.50 | 83.7 | Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|---|
| 6272.55 | 315.0 | <p>Syndromes rares présentant les critères suivants,</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6272.56 | 193.5 | <p>Syndromes rares présentant les critères suivants,</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6272.60 | 2610.0 | <p>Syndromes rares présentant les critères suivants,</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6273.61 | 2970.0 | <p>Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes</p> |
| 6273.62 | 3420.0 | <p>Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes</p> |

B2.7 Système uro-génital, troubles de la fertilité, stérilité

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|---|
| 6276.64 | 94.5 | Microdélétions lors de troubles de la spermatogenèse liés à l'Y (délétions AZF) |
| 6277.54 | 166.5 | Aplasia congénitale du canal déférent (CAVD) |
| 6277.55 | 315.0 | Aplasia congénitale du canal déférent (CAVD) |
| 6277.56 | 193.5 | Aplasia congénitale du canal déférent (CAVD) |
| 6277.60 | 2610.0 | Aplasia congénitale du canal déférent (CAVD) |
| 6278.55 | 315.0 | Maladies des reins polykystiques |
| 6278.56 | 193.5 | Maladies des reins polykystiques |
| 6278.60 | 2610.0 | Maladies des reins polykystiques |
| 6279.55 | 315.0 | Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6279.56 | 193.5 | Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6279.60 | 2610.0 | Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6280.61 | 2970.0 | Affections mendéliennes du système urogénital, de la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6280.62 | 3420.0 | Affections mendéliennes du système urogénital, de la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes |

B2.8 Maladies des organes des sens

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6283.55 | 315.0 | Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula |
| 6283.56 | 193.5 | Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula |
| 6283.61 | 2970.0 | Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula |
| 6283.62 | 3420.0 | Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula |
| 6284.55 | 315.0 | Dystrophies de la cornée |
| 6284.56 | 193.5 | Dystrophies de la cornée |
| 6284.60 | 2610.0 | Dystrophies de la cornée |
| 6285.55 | 315.0 | Atrophie optique de Leber |
| 6285.56 | 193.5 | Atrophie optique de Leber |
| 6285.60 | 2610.0 | Atrophie optique de Leber |
| 6286.55 | 315.0 | Vitréorétinopathies |
| 6286.56 | 193.5 | Vitréorétinopathies |
| 6286.60 | 2610.0 | Vitréorétinopathies |
| 6287.55 | 315.0 | Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6287.56 | 193.5 | Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6287.60 | 2610.0 | Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. |
| 6288.61 | 2970.0 | Affections mendéliennes ophtalmologiques chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes |
| 6288.62 | 3420.0 | Affections mendéliennes ophtalmologiques chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes |

B2.9 Autres maladies génétiques rares non listées

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 6299.50 | 83.7 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 6299.51 | 94.5 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 6299.54 | 166.5 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 6299.55 | 315.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 6299.56 | 193.5 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|---|
| 6299.59 | 252.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 6299.60 | 2610.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 6299.61 | 2970.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |
| 6299.62 | 3420.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable |

B3 Analyses cytogénétiques somatiques

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--|
| 6301.38 | 243.0 | Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes |
| 6302.38 | 63.0 | Culture cellulaire et préparation chromosomique, supplément pour conditions de culture ou de synchronisation supplémentaires, hémopathies malignes |
| 6303.38 | 243.0 | Culture cellulaire et préparation chromosomique pour la conservation en vue d'éventuelles analyses ultérieures, hémopathies malignes |
| 6304.32 | 90.0 | Analyse chromosomique, supplément pour séparation cellulaire et congélation, hémopathies malignes |
| 6305.33 | 522.0 | 10 métaphases caryotypées ou 5 métaphases caryotypées et 15 métaphases analysées, hémopathies malignes |
| 6306.33 | 261.0 | Supplément pour cellules supplémentaires analysées, 5 métaphases caryotypées ou 10 métaphases analysées, hémopathies malignes |
| 6307.33 | 135.0 | Supplément pour anomalies complexes, au moins 3 anomalies, hémopathies malignes |
| 6308.33 | 135.0 | Supplément pour analyse complexe, hémopathies malignes |
| 6309.34 | 427.5 | Hybridation in situ interphasique somatique, incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage, hémopathies malignes |
| 6310.34 | 315.0 | Supplément pour hybridation in situ métaphasique ou interphasique somatique, hémopathies malignes |
| 6311.36 | 2520.0 | Hybridation en série in-situ ou/et génomique (analyse chromosomique par microarray), hémopathies malignes |

B4 Analyses de biologie moléculaire somatique

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|-----------------------------------|
| 6400.50 | 83.7 | Néoplasies myéloïdes |
| 6400.51 | 94.5 | Néoplasies myéloïdes |
| 6400.54 | 166.5 | Néoplasies myéloïdes |
| 6400.55 | 315.0 | Néoplasies myéloïdes |
| 6400.58 | 193.5 | Néoplasies myéloïdes |
| 6400.65 | 900.0 | Néoplasies myéloïdes, petit panel |
| 6400.66 | 2520.0 | Néoplasies myéloïdes, panel moyen |
| 6400.67 | 3420.0 | Néoplasies myéloïdes, grand panel |
| 6401.50 | 83.7 | Néoplasies lymphoïdes |
| 6401.51 | 94.5 | Néoplasies lymphoïdes |
| 6401.54 | 166.5 | Néoplasies lymphoïdes |
| 6401.55 | 315.0 | Néoplasies lymphoïdes |
| 6401.58 | 193.5 | Néoplasies lymphoïdes |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|--|
| 6401.65 | 900.0 | Néoplasies lymphoïdes, petit panel |
| 6401.66 | 2520.0 | Néoplasies lymphoïdes, panel moyen |
| 6401.67 | 3420.0 | Néoplasies lymphoïdes, grand panel |
| 6402.54 | 166.5 | Détermination du polymorphisme lors de la recherche du chimérisme après transplantation de cellules souche |

B5 Autres analyses génétiques

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|--------|--------------------------------|
| 6500.50 | 83.7 | Analyse pharmacogénétique |
| 6500.51 | 94.5 | Analyse pharmacogénétique |
| 6500.53 | 94.5 | Analyse pharmacogénétique |
| 6500.56 | 193.5 | Analyse pharmacogénétique |
| 6501.56 | 193.5 | Hyperthermie familiale maligne |
| 6501.60 | 2610.0 | Hyperthermie familiale maligne |

B6 Typisations

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 6600.52 | 120.6 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA) |
| 6600.57 | 75.6 | Séquençage des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA) |
| 6601.52 | 120.6 | Génotypage moléculaire des antigènes plaquettaires humains (human platelet antigen HPA) |
| 6602.52 | 120.6 | Génotypage moléculaire des antigènes neutrophiles humains (human neutrophile antigen HNA) |
| 6603.50 | 83.7 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux RH1 (D), KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), des antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et d'autres antigènes fœtaux |
| 6603.51 | 94.5 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux RH1 (D), KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), des antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et d'autres antigènes fœtaux |
| 6603.54 | 166.5 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux RH1 (D), KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), des antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et d'autres antigènes fœtaux |
| 6604.50 | 100.8 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux RH1 (D), KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), des antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et d'autres antigènes fœtaux |
| 6605.64 | 120.6 | Génotypage moléculaire des antigènes leucocytaires humains (human leucocyte antigen HLA), locus A, B, C, DRB1, DRB3/4/5, DQA1, DQB1, DPA1 et DPB1 |

B7 Analyses prénatales non invasives

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 6700.90 | 144.0 | Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13: pregnancy-associated plasma protein-A (PAPP-A) et hormone chorionique gonadotrope humaine β (β -hCG) libre avec analyse informatique et calcul du risque |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 6701.90 | 72.0 | Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13: pregnancy-associated plasma protein-A (PAPP-A) et hormone chorionique gonadotrope humaine β (β -hCG) libre sans analyse informatique ni calcul du risque |
| 6702.63 | 459.0 | Test prénatal non invasif (non invasive prenatal test NIPT) à partir de DNA foetal libre (cell free DNA, cfDNA) dans le sang maternel, uniquement pour les trisomies 21, 18 et 13, forfait |

C Microbiologie

C1 Virologie

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 3000.00 | 66.6 | Virus, isolement |
| 3001.00 | 25.2 | Adénovirus, Ig ou IgG |
| 3002.00 | 29.7 | Adénovirus, IgM |
| 3004.00 | 26.1 | Adénovirus, recherche des antigènes |
| 3005.00 | 21.6 | Adénovirus, isolement |
| 3006.00 | 135.0 | Adénovirus, identification/ typisation |
| 3007.00 | 119.7 | Adénovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3007.10 | 47.7 | Adénovirus, microorganisme supplémentaire |
| 3008.00 | 13.7 | Cytomégalovirus, Ig ou IgG |
| 3009.00 | 22.5 | Cytomégalovirus, Ig ou IgG |
| 3010.00 | 22.5 | Cytomégalovirus, IgM |
| 3012.00 | 29.7 | Cytomégalovirus, avidité des IgG |
| 3014.00 | 26.1 | Cytomégalovirus, recherche des antigènes |
| 3015.00 | 21.6 | Cytomégalovirus, isolement |
| 3017.00 | 119.7 | Cytomégalovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3017.10 | 47.7 | Cytomégalovirus, microorganisme supplémentaire |
| 3018.00 | 119.7 | Cytomégalovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3018.10 | 47.7 | Cytomégalovirus, microorganisme supplémentaire |
| 3020.00 | 26.1 | Entérovirus, recherche des antigènes |
| 3021.00 | 135.0 | Entérovirus, identification/typisation |
| 3023.00 | 119.7 | Entérovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3023.10 | 47.7 | Entérovirus, microorganisme supplémentaire |
| 3024.00 | 26.1 | Epstein-Barr virus, IgG-VCA |
| 3025.00 | 37.8 | Epstein-Barr virus, IgG-VCA |
| 3026.00 | 29.7 | Epstein-Barr virus, IgM-VCA |
| 3029.00 | 26.1 | Epstein-Barr virus, recherche des antigènes |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|---|
| 3032.00 | 119.7 | Epstein-Barr virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3032.10 | 47.7 | Epstein-Barr virus, microorganisme supplémentaire |
| 3033.00 | 26.1 | Epstein-Barr virus, EA IgG |
| 3034.00 | 37.8 | Epstein-Barr virus, EA IgG |
| 3036.00 | 26.1 | Epstein-Barr virus, EBNA IgG |
| 3037.00 | 37.8 | Epstein-Barr virus, EBNA IgG |
| 3038.00 | 59.4 | Epstein-Barr virus, IgG |
| 3039.00 | 59.4 | Epstein-Barr virus, IgM |
| 3040.00 | 37.8 | Flavivirus spp., Ig ou IgG |
| 3041.00 | 29.7 | Flavivirus spp., IgM |
| 3042.00 | 119.7 | Flavivirus spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3042.10 | 47.7 | Flavivirus spp., microorganisme supplémentaire |
| 3043.00 | 26.1 | Encéphalite à tique, virus (FSME), Ig ou IgG |
| 3044.00 | 37.8 | Encéphalite à tique, virus (FSME), Ig ou IgG |
| 3045.00 | 29.7 | Encéphalite à tique, virus (FSME), IgM |
| 3046.00 | 26.1 | Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), Ig ou IgG |
| 3047.00 | 29.7 | Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), IgM |
| 3048.00 | 162.0 | Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta) |
| 3049.00 | 13.7 | Hépatite A virus, Ig ou IgG |
| 3050.00 | 20.7 | Hépatite A virus, Ig ou IgG |
| 3051.00 | 20.7 | Hépatite A virus, IgM |
| 3052.00 | 162.0 | Hépatite A virus |
| 3053.00 | 13.7 | Hépatite B virus, HBc, Ig |
| 3054.00 | 18.0 | Hépatite B virus, HBc, Ig |
| 3055.00 | 20.7 | Hépatite B virus, HBc, IgM |
| 3057.00 | 18.0 | Hépatite B virus, HBs, Ig ou IgG |
| 3058.00 | 20.7 | Hépatite B virus, HBe, recherche des antigènes |
| 3060.00 | 18.0 | Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes |
| 3061.00 | 119.7 | Hépatite B virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3061.10 | 47.7 | Hépatite B virus, microorganisme supplémentaire |
| 3062.00 | 119.7 | Hépatite B virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3062.10 | 47.7 | Hépatite B virus, microorganisme supplémentaire |
| 3064.00 | 21.6 | Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes après neutralisation |
| 3065.00 | 15.7 | Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes |
| 3066.00 | 20.7 | Hépatite B virus, HBe Ig ou IgG |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|--|
| 3067.00 | 15.7 | Hépatite B virus, HBs Ig ou IgG |
| 3068.00 | 15.7 | Hépatite C virus, Ig ou IgG |
| 3069.00 | 22.5 | Hépatite C virus, Ig ou IgG |
| 3070.00 | 59.4 | Hépatite C virus, spécification Ig ou IgG |
| 3072.00 | 162.0 | Hépatite C virus, génotypage |
| 3073.00 | 119.7 | Hépatite C virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3073.10 | 47.7 | Hépatite C virus, microorganisme supplémentaire |
| 3074.00 | 26.1 | Hépatite D virus, Ig ou IgG |
| 3075.00 | 26.1 | Hépatite D virus, antigène |
| 3076.00 | 26.1 | Hépatite E virus, Ig ou IgG |
| 3077.00 | 39.6 | Hépatite E virus, IgM |
| 3078.00 | 119.7 | Hépatite E virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3078.10 | 47.7 | Hépatite E virus, microorganisme supplémentaire |
| 3079.00 | 26.1 | Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG |
| 3080.00 | 37.8 | Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG |
| 3081.00 | 29.7 | Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgM |
| 3082.00 | 37.8 | Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgA |
| 3084.00 | 26.1 | Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), recherche des antigènes |
| 3085.00 | 21.6 | Herpès simplex, virus (HSV), isolement |
| 3087.00 | 119.7 | Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3087.10 | 47.7 | Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), microorganisme supplémentaire |
| 3089.00 | 26.1 | Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), recherche des antigènes |
| 3091.00 | 119.7 | Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3091.10 | 47.7 | Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), microorganisme supplémentaire |
| 3092.00 | 119.7 | Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3092.10 | 47.7 | Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), microorganisme supplémentaire |
| 3093.00 | 549.0 | HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation |
| 3094.00 | 18.0 | HIV-1 et HIV-2, anticorps et l'antigène p24 HIV-1 |
| 3095.00 | 59.4 | HIV-1, spécification des anticorps |
| 3096.00 | 26.1 | HIV-1, recherche de l'antigène p24 |
| 3097.00 | 42.3 | HIV-1, recherche de l'antigène p24 |
| 3098.00 | 47.7 | HIV-1, recherche de l'antigène p24 après dissociation |
| 3099.00 | 66.6 | HIV-1, isolement |
| 3100.00 | 119.7 | HIV-1, 1 microorganisme ou premier microorganisme |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|--|
| 3100.10 | 47.7 | HIV-1, microorganisme supplémentaire |
| 3101.00 | 119.7 | HIV-1, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3101.10 | 47.7 | HIV-1, microorganisme supplémentaire |
| 3102.10 | 6.4 | HIV-1 et HIV-2 anticorps et antigène p24 HIV-1, dépistage |
| 3103.00 | 59.4 | HIV-2, spécification des anticorps |
| 3104.00 | 66.6 | HIV-2, isolement |
| 3105.00 | 162.0 | HIV-2 |
| 3106.00 | 119.7 | HIV-2, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3106.10 | 47.7 | HIV-2, microorganisme supplémentaire |
| 3107.00 | 549.0 | HIV-1, tropisme (CCR5, CXCR4) |
| 3108.00 | 26.1 | HTLV-1, Ig ou IgG |
| 3109.00 | 59.4 | HTLV-1 spécification des anticorps |
| 3110.00 | 66.6 | HTLV-1, isolement |
| 3111.00 | 162.0 | HTLV-1 |
| 3112.00 | 162.0 | HTLV-1 |
| 3113.00 | 37.8 | Influenzavirus A ou B, Ig ou IgG |
| 3114.00 | 22.5 | Influenzavirus A ou B, recherche |
| 3116.00 | 13.3 | Influenzavirus A ou B, recherche des antigènes |
| 3117.00 | 21.6 | Influenzavirus A ou B, isolement |
| 3118.00 | 135.0 | Influenzavirus A ou B, identification/typisation |
| 3119.00 | 66.6 | Influenzavirus A ou B, typisation |
| 3120.00 | 119.7 | Influenzavirus A ou B, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3120.10 | 47.7 | Influenzavirus A ou B, microorganisme supplémentaire |
| 3121.00 | 28.8 | Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG |
| 3122.00 | 37.8 | Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG |
| 3123.00 | 33.3 | Rougeole (measles) virus, IgM |
| 3125.00 | 26.1 | Rougeole (measles) virus, recherche des antigènes |
| 3126.00 | 119.7 | Rougeole (measles) virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3126.10 | 47.7 | Rougeole (measles) virus, microorganisme supplémentaire |
| 3127.00 | 26.1 | Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG |
| 3128.00 | 37.8 | Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG |
| 3129.00 | 29.7 | Oreillons (mumps) virus, IgM |
| 3131.00 | 26.1 | Oreillons (mumps) virus, recherche des antigènes |
| 3132.00 | 119.7 | Oreillons (mumps) virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3132.10 | 47.7 | Oreillons (mumps) virus, microorganisme supplémentaire |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 3133.00 | 48.6 | Papillomavirus, recherche du génome (détermination du groupe) |
| 3136.00 | 162.0 | Papillomavirus, humain (HPV), ainsi que typisation |
| 3137.00 | 37.8 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, Ig ou IgG |
| 3139.00 | 26.1 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, recherche des antigènes |
| 3140.00 | 21.6 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, isolement |
| 3141.00 | 119.7 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3141.10 | 47.7 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, microorganisme supplémentaire |
| 3142.00 | 26.1 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG |
| 3143.00 | 37.8 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG |
| 3144.00 | 33.3 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, IgM |
| 3146.00 | 119.7 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3146.10 | 47.7 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, microorganisme supplémentaire |
| 3147.00 | 41.4 | Poliovirus, Ig |
| 3149.00 | 26.1 | Poliovirus, recherche des antigènes |
| 3150.00 | 135.0 | Poliovirus, identification/typisation |
| 3152.00 | 162.0 | Poliovirus |
| 3153.00 | 81.9 | Polyomavirus |
| 3155.00 | 119.7 | Polyomavirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3155.10 | 47.7 | Polyomavirus, microorganisme supplémentaire |
| 3156.00 | 81.9 | Poxvirus |
| 3157.00 | 37.8 | Respiratory syncytial virus (RSV), Ig ou IgG |
| 3159.00 | 26.1 | Respiratory syncytial virus (RSV), recherche des antigènes |
| 3160.00 | 21.6 | Respiratory syncytial virus (RSV), recherche |
| 3161.00 | 119.7 | Respiratory syncytial virus (RSV), 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3161.10 | 47.7 | Respiratory syncytial virus (RSV), microorganisme supplémentaire |
| 3163.00 | 13.3 | Rotavirus, recherche des antigènes |
| 3164.00 | 81.9 | Rotavirus |
| 3165.00 | 119.7 | Rotavirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3165.10 | 47.7 | Rotavirus, microorganisme supplémentaire |
| 3167.00 | 15.7 | Rubéole, virus, Ig ou IgG |
| 3168.00 | 22.5 | Rubéole, virus, IgM |
| 3169.00 | 26.1 | Rubéole, virus, IgM |
| 3171.00 | 26.1 | Rubéole, virus, recherche des antigènes |
| 3173.00 | 162.0 | Rubéole, virus |
| 3174.00 | 66.6 | Rage, virus, immunité |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|---|
| 3175.00 | 26.1 | Rage, virus, recherche des antigènes |
| 3176.00 | 66.6 | Rage, virus, isolement |
| 3177.00 | 26.1 | Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG |
| 3178.00 | 37.8 | Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG |
| 3179.00 | 29.7 | Virus de la varicelle, zona, IgM |
| 3180.00 | 37.8 | Virus de la varicelle, zona, IgA |
| 3182.00 | 26.1 | Virus de la varicelle, zona, recherche des antigènes |
| 3183.00 | 21.6 | Virus de la varicelle, zona, isolement |
| 3184.00 | 119.7 | Virus de la varicelle, zona, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3184.10 | 47.7 | Virus de la varicelle, zona, microorganisme supplémentaire |
| 3185.00 | 6.3 | Cyto-centrifugation en virologie |
| 3186.00 | 72.0 | Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3186.10 | 47.7 | Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), microorganisme supplémentaire |
| 3187.00 | 119.7 | Norovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3187.10 | 47.7 | Norovirus, microorganisme supplémentaire |
| 3188.00 | 197.6 | Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), génotypage |
| 3189.00 | 37.8 | Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), Ig ou IgG |
| 3191.00 | 119.7 | Virus de la variole du singe (Monkeypox virus), 1 microorganisme ou premier microorganismec |
| 3191.10 | 47.7 | Virus de la variole du singe (Monkeypox virus), microorganisme supplémentaire |

C2 Bactériologie/Mycologie

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|--|
| 3300.00 | 56.7 | Oeil/oreille/nasopharynx |
| 3301.00 | 77.4 | Oeil/oreille/nasopharynx |
| 3302.00 | 70.2 | Biopsie/tissus, y compris anaérobies |
| 3303.00 | 139.5 | Biopsie/tissus, y compris anaérobies |
| 3304.00 | 45.0 | Hémoculture, y compris la recherche des anaérobies |
| 3305.00 | 139.5 | Hémoculture, y compris la recherche des anaérobies |
| 3306.00 | 88.2 | Hémoculture |
| 3307.00 | 64.8 | Hémoculture |
| 3308.00 | 139.5 | Hémoculture |
| 3309.00 | 62.1 | Lavage broncho-alvéolaire |
| 3310.00 | 126.0 | Lavage broncho-alvéolaire |
| 3311.00 | 30.6 | Cathéter intravasculaire |
| 3312.00 | 77.4 | Cathéter intravasculaire |
| 3313.00 | 37.8 | Liquide céphalorachidien |
| 3314.00 | 90.0 | Liquide céphalorachidien |
| 3315.00 | 62.1 | Dialyse péritonéale, y compris anaérobies |
| 3316.00 | 139.5 | Dialyse péritonéale, y compris anaérobies |
| 3317.00 | 54.0 | Ponction, y compris anaérobies |
| 3318.00 | 139.5 | Ponction, y compris anaérobies |
| 3319.00 | 34.2 | Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques |
| 3320.00 | 69.3 | Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques |
| 3322.00 | 56.7 | Sperme, mycoplasmes et uréaplasmes non compris |
| 3323.00 | 148.5 | Sperme, mycoplasmes et uréaplasmes non compris |
| 3324.00 | 49.5 | Expectoration, aspiration bronchique |
| 3325.00 | 77.4 | Expectoration, aspiration bronchique |
| 3326.00 | 70.2 | Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter |
| 3327.00 | 139.5 | Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter |
| 3328.00 | 49.5 | Cultures de surveillance |
| 3329.00 | 99.0 | Cultures de surveillance |
| 3330.00 | 8.4 | Urine slide |
| 3331.00 | 77.4 | Urine slide |
| 3332.00 | 30.6 | Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes |
| 3333.00 | 99.0 | Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 3334.00 | 56.7 | Vagin, cervix, urètre, sans chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes |
| 3335.00 | 63.0 | Vagin, cervix, urètre, sans chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes |
| 3336.00 | 49.5 | Plaies superficielles |
| 3337.00 | 99.0 | Plaies superficielles |
| 3338.00 | 54.0 | Plaies profondes, y compris anaérobies |
| 3339.00 | 180.0 | Plaies profondes, y compris anaérobies |
| 3340.00 | 37.8 | Bactérie particulière, recherche |
| 3341.00 | 45.0 | Bactérie particulière, recherche |
| 3342.00 | 19.8 | Germe particulier additionnel, recherche, si prescrit expressément |
| 3343.00 | 63.0 | Germe particulier additionnel, recherche, si prescrit expressément |
| 3344.00 | 9.9 | Bactériologie quantitative |
| 3345.00 | 99.0 | Concentration minimale inhibitrice (CMI) |
| 3346.00 | 23.4 | Concentration minimale inhibitrice (CMI) |
| 3347.00 | 126.0 | Concentration minimale inhibitrice (CMI) et concentration minimale bactéricide (CMB) |
| 3349.00 | 119.7 | Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), 1 gène de résistance ou facteur de pathogénicité ou premier gène de résistance ou facteur de pathogénicité |
| 3349.10 | 47.7 | Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), gène de résistance ou facteur de pathogénicité supplémentaire |
| 3350.00 | 81.0 | Antibiogramme pour champignons |
| 3351.00 | 49.5 | Champignons, recherche |
| 3352.00 | 77.4 | Champignons, recherche |
| 3353.00 | 19.8 | Champignons, recherche |
| 3354.00 | 37.8 | Champignons, recherche |
| 3355.00 | 50.4 | Champignons, recherche |
| 3356.00 | 34.2 | Coloration immunologique |
| 3357.00 | 19.8 | Microscopie traditionnelle |
| 3358.00 | 26.1 | Microscopie spéciale |
| 3359.00 | 9.8 | Cyto-centrifugation en bactériologie/mycologie |
| 3360.00 | 26.1 | Aspergillus, Ig |
| 3361.00 | 26.1 | Aspergillus, galactomannane, recherche de l'antigène |
| 3362.00 | 119.7 | Aspergillus, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3362.10 | 47.7 | Aspergillus, microorganisme supplémentaire |
| 3363.00 | 119.7 | Bartonella henselae ou Bartonella quintana, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3363.10 | 47.7 | Bartonella henselae ou Bartonella quintana, microorganisme supplémentaire |
| 3364.00 | 29.7 | Blastomyces dermatitidis, Ig |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 3365.00 | 49.5 | Bordetella pertussis |
| 3366.00 | 77.4 | Bordetella pertussis |
| 3368.00 | 119.7 | Bordetella pertussis, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3368.10 | 47.7 | Bordetella pertussis, microorganisme supplémentaire |
| 3370.00 | 26.1 | Bordetella pertussis, FHA, IgG |
| 3371.00 | 37.8 | Bordetella pertussis, FHA, IgA |
| 3372.00 | 29.7 | Bordetella pertussis, toxine, IgG |
| 3373.00 | 29.7 | Bordetella pertussis, toxine, IgA |
| 3374.00 | 15.7 | Borrelia burgdorferi sensu lato, Ig ou IgG |
| 3375.00 | 42.3 | Borrelia burgdorferi sensu lato, IgM |
| 3376.00 | 66.6 | Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgG |
| 3377.00 | 59.4 | Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgM |
| 3378.00 | 119.7 | Borrelia burgdorferi sensu lato, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3378.10 | 47.7 | Borrelia burgdorferi sensu lato, microorganisme supplémentaire |
| 3379.00 | 373.5 | Botulique, toxine |
| 3380.00 | 26.1 | Brucella, Ig |
| 3381.00 | 31.5 | Brucella, Ig |
| 3383.00 | 26.1 | Campylobacter spp., IgG |
| 3385.00 | 26.1 | Campylobacter spp., IgA |
| 3386.00 | 28.8 | Candida sp., Ig |
| 3387.00 | 37.8 | Chlamydia pneumoniae, IgG |
| 3388.00 | 42.3 | Chlamydia pneumoniae, IgM |
| 3389.00 | 37.8 | Chlamydia psittaci, IgG |
| 3390.00 | 42.3 | Chlamydia psittaci, IgM |
| 3391.00 | 37.8 | Chlamydia trachomatis, IgG |
| 3392.00 | 42.3 | Chlamydia trachomatis, IgM |
| 3393.00 | 42.3 | Chlamydia trachomatis, IgA |
| 3396.00 | 47.7 | Chlamydia trachomatis, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3396.10 | 23.4 | Chlamydia trachomatis, microorganisme supplémentaire |
| 3397.00 | 119.7 | Chlamydia pneumoniae, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3397.10 | 47.7 | Chlamydia pneumoniae, microorganisme supplémentaire |
| 3398.00 | 48.6 | Clostridium difficile |
| 3399.00 | 69.3 | Clostridium difficile |
| 3400.00 | 42.3 | Clostridium difficile, toxine A et/ou B |
| 3401.00 | 37.8 | Clostridium tetani, IgG |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|---|
| 3402.00 | 29.7 | Coccidioides immitis, IgG |
| 3403.00 | 49.5 | Corynebacterium diphtheriae |
| 3404.00 | 77.4 | Corynebacterium diphtheriae |
| 3405.00 | 37.8 | Coxiella burnetii, IgG phase I |
| 3406.00 | 42.3 | Coxiella burnetii, IgM phase I |
| 3407.00 | 42.3 | Coxiella burnetii, IgA phase I |
| 3408.00 | 37.8 | Coxiella burnetii, IgG phase II |
| 3409.00 | 42.3 | Coxiella burnetii, IgM phase II |
| 3410.00 | 42.3 | Coxiella burnetii, IgA phase II |
| 3411.00 | 49.5 | Cryptococcus |
| 3412.00 | 77.4 | Cryptococcus |
| 3413.00 | 36.0 | Cryptococcus neoformans, Ig |
| 3414.00 | 69.3 | Cryptococcus neoformans, antigène |
| 3416.00 | 162.0 | Cryptococcus neoformans, antigène |
| 3417.00 | 78.3 | Dermatophytes |
| 3418.00 | 90.0 | Dermatophytes |
| 3419.00 | 86.4 | Champignons dimorphes |
| 3420.00 | 126.0 | Champignons dimorphes |
| 3422.00 | 162.0 | Toxine diphtérique |
| 3423.00 | 103.5 | Toxine diphtérique |
| 3424.00 | 119.7 | Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3424.10 | 47.7 | Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), microorganisme supplémentaire |
| 3425.00 | 119.7 | Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3425.10 | 47.7 | Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), microorganisme supplémentaire |
| 3426.00 | 119.7 | Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3426.10 | 47.7 | Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC), microorganisme supplémentaire |
| 3427.00 | 45.0 | Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); détection de la toxine |
| 3428.00 | 119.7 | Escherichia coli entéroagrégate (EAggEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3428.10 | 47.7 | Escherichia coli entéroagrégate (EAggEC), microorganisme supplémentaire |
| 3429.00 | 27.0 | Francisella tularensis, Ig |
| 3430.00 | 64.8 | Helicobacter pylori |
| 3431.00 | 72.0 | Helicobacter pylori |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|--|
| 3432.00 | 8.4 | Helicobacter pylori |
| 3433.00 | 99.0 | Helicobacter pylori, y.c. l'urée 13C |
| 3434.00 | 40.5 | Helicobacter pylori, recherche des antigènes |
| 3435.00 | 26.1 | Helicobacter pylori, Ig ou IgG |
| 3436.00 | 37.8 | Helicobacter pylori, Ig ou IgG |
| 3437.00 | 37.8 | Histoplasma capsulatum, IgG |
| 3438.00 | 56.7 | Legionella |
| 3439.00 | 72.0 | Legionella |
| 3440.00 | 119.7 | Legionella spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3440.10 | 47.7 | Legionella spp., microorganisme supplémentaire |
| 3441.00 | 37.8 | Legionella pneumophila, recherche des antigènes |
| 3442.00 | 26.1 | Leptospira, Ig |
| 3443.00 | 31.5 | Leptospira, Ig |
| 3445.00 | 135.0 | Mycobactéries |
| 3446.00 | 162.0 | Mycobactéries |
| 3447.00 | 37.8 | Mycobacterium tuberculosis, complexe |
| 3448.00 | 119.7 | Mycobacterium tuberculosis, complexe, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3448.10 | 47.7 | Mycobacterium tuberculosis, complexe, microorganisme supplémentaire |
| 3449.00 | 162.0 | Mycobactéries, identification |
| 3450.00 | 37.8 | Mycobactéries non tuberculeuses |
| 3451.00 | 42.3 | Mycobacterium tuberculosis, complexe |
| 3452.00 | 42.3 | Mycobactéries non tuberculeuses |
| 3453.00 | 90.0 | Mycobacterium tuberculosis |
| 3454.00 | 37.8 | Mycoplasma spp. (urogénital) et ureaplasma spp. (urogénital) |
| 3455.00 | 207.0 | Mycoplasma spp. (urogénital) et ureaplasma spp. (urogénital) |
| 3456.00 | 119.7 | Mycoplasma pneumoniae, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3456.10 | 47.7 | Mycoplasma pneumoniae, microorganisme supplémentaire |
| 3458.00 | 37.8 | Mycoplasma pneumoniae, IgG |
| 3459.00 | 39.6 | Mycoplasma pneumoniae, IgM |
| 3460.00 | 47.7 | Neisseria gonorrhoeae, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3460.10 | 23.4 | Neisseria gonorrhoeae, microorganisme supplémentaire |
| 3461.00 | 29.7 | Paracoccidioides brasiliensis, Ig |
| 3462.00 | 81.9 | Pneumocystis jirovecii, recherche |
| 3463.00 | 37.8 | Rickettsie, fièvres pourprées, Ig ou IgG |
| 3464.00 | 42.3 | Rickettsie, fièvres pourprées, IgM |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-------|--|
| 3465.00 | 37.8 | Rickettsie, typhus, Ig ou IgG |
| 3466.00 | 42.3 | Rickettsie, typhus, IgM |
| 3467.00 | 37.8 | Salmonelle, au moins 4 antigènes (groupe A, B, C, D), Ig |
| 3468.00 | 37.8 | Sporothrix schenckii, Ig |
| 3469.00 | 13.3 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A |
| 3469.01 | 18.0 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A |
| 3470.00 | 16.2 | Streptococcus, antistreptolysine |
| 3471.00 | 37.8 | Streptococcus, anti-DNAse B |
| 3472.00 | 37.8 | Streptococcus antihyaluronidase |
| 3473.00 | 45.0 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B |
| 3474.00 | 63.0 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B |
| 3475.00 | 119.7 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3475.10 | 47.7 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, microorganisme supplémentaire |
| 3476.00 | 28.8 | Streptococcus pneumoniae, détection de l'antigène |
| 3477.00 | 373.5 | Tétanique, toxine |
| 3478.00 | 37.8 | Treponema, Ig ou IgG |
| 3480.00 | 29.7 | Treponema, IgM |
| 3481.00 | 31.5 | Treponema |
| 3482.00 | 16.2 | Treponema |
| 3483.00 | 119.7 | Treponema, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3483.10 | 47.7 | Treponema, microorganisme supplémentaire |
| 3484.00 | 119.7 | Tropheryma whipplei, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3484.10 | 47.7 | Tropheryma whipplei, microorganisme supplémentaire |
| 3485.00 | 26.1 | Yersinia spp., IgG |
| 3487.00 | 26.1 | Yersinia spp., IgA |
| 3488.00 | 42.3 | Complexe Mycobacterium tuberculosis résistant à la rifampicine, antibiogramme |

C3 Parasitologie

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|---|
| 3500.00 | 26.1 | Parasites, recherche |
| 3501.00 | 81.9 | Parasites, recherche complète |
| 3502.00 | 40.5 | Parasites, recherche, dans une ponction |
| 3503.00 | 26.1 | Parasites, identification |
| 3504.00 | 40.5 | Parasites, recherche dans les tissus ou dans les préparations histologiques |
| 3505.00 | 42.3 | Anisakis sp., Ig |
| 3506.00 | 42.3 | Ascaris sp., Ig |
| 3507.00 | 40.5 | Cryptosporidies, recherche |
| 3508.00 | 42.3 | Echinococcus multilocularis, Ig |
| 3509.00 | 36.9 | Echinococcus multilocularis, recherche des antigènes |
| 3510.00 | 37.8 | Echinococcus granulosus, Ig |
| 3511.00 | 36.9 | Echinococcus granulosus, recherche des antigènes |
| 3513.00 | 76.5 | Echinococcus, test de confirmation d'anticorps au niveau du genre ou de l'espèce |
| 3514.00 | 26.1 | Entamoeba histolytica, Ig |
| 3515.00 | 37.8 | Entamoeba histolytica, Ig |
| 3516.00 | 29.7 | Entamoeba histolytica, recherche des antigènes |
| 3517.00 | 119.7 | Entamoeba histolytica ou Entamoeba dispar, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3517.10 | 47.7 | Entamoeba histolytica ou Entamoeba dispar, microorganisme supplémentaire |
| 3518.00 | 41.4 | Amibes à l'état libre, recherche |
| 3519.00 | 37.8 | Fasciola hepatica, Ig |
| 3520.00 | 42.3 | Filaires, Ig |
| 3521.00 | 42.3 | Filaires, Ig |
| 3522.00 | 29.7 | Filaires, recherche des antigènes |
| 3523.00 | 71.1 | Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires |
| 3524.00 | 23.4 | Flagellés, recherche dans le sédiment |
| 3525.00 | 29.7 | Giardia lamblia, recherche des antigènes |
| 3526.00 | 40.5 | Helminthes, recherche |
| 3527.00 | 41.4 | Helminthes, recherche |
| 3529.00 | 37.8 | Leishmania sp., Ig |
| 3530.00 | 198.0 | Leishmania sp., isolement |
| 3531.00 | 119.7 | Leishmania sp., 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3531.10 | 47.7 | Leishmania sp., microorganisme supplémentaire |
| 3532.00 | 40.5 | Microsporidies, recherche |

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|-----------|---|
| 3533.00 | 81.9 | Plasmodium sp. et autres hématozoaires |
| 3534.00 | 37.8 | Plasmodium sp., Ig |
| 3535.00 | 8.1 | Plasmodium sp., antigènes |
| 3536.00 | 40.5 | Protozoaires, recherche |
| 3539.00 | 42.3 | Schistosoma sp., Ig |
| 3541.00 | 42.3 | Schistosoma sp., Ig |
| 3542.00 | 32.4 | Schistosoma sp., recherche des oeufs |
| 3543.00 | 44.1 | Strongyloides stercoralis, Ig |
| 3544.00 | 42.3 | Taenia solium, cysticerose, Ig |
| 3545.00 | 73.8 | Taenia solium, cysticerose, Ig |
| 3546.00 | 37.8 | Toxocara sp., Ig |
| 3549.00 | 15.7 | Toxoplasma gondii, Ig ou IgG |
| 3550.00 | 63.9 | Toxoplasma gondii, avidité des IgG |
| 3551.00 | 63.0 | Toxoplasma gondii, profil immunologique mère-enfant, IgG ou IgM |
| 3553.00 | 22.5 | Toxoplasma gondii, IgM |
| 3555.00 | 42.3 | Toxoplasma gondii, IgA |
| 3556.00 | 119.7 | Toxoplasma gondii, 1 microorganisme ou premier microorganisme |
| 3556.10 | 47.7 | Toxoplasma gondii, , microorganisme supplémentaire |
| 3557.00 | 42.3 | Trichinella spiralis, Ig ou IgG |
| 3558.00 | 42.3 | Trypanosoma brucei, trypanosomiase africaine, Ig |
| 3559.00 | 42.3 | Trypanosoma cruzi, trypanosomiase américaine, Ig |
| 3560.00 | 40.5 | Trypanosomes et microfilaires, recherche |
| 3562.00 | 7.2 | Oeufs de ver, identification |
| 3563.00 | 6.3 | Cyto-centrifugation en parasitologie |
| 3564.00 | 74.7 | Parasites, recherche in vivo |
| 3565.00 | 119.7 | ADN bactérien (gène ARNr 16S) |
| 3566.00 | 262.8 | ADN bactérien (gène ARNr 16S) |

D Positions générales

| No. pos. | PT | Dénomination |
|-------------------------|------|---|
| 4700.00 | 21.6 | Taxe de commande |
| 4701.00 | 5.9 | Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux |
| 4703.00 | 23.4 | Supplément pour prélèvement à domicile, dans un rayon de 3 km |
| 4704.00 | 3.6 | Supplément pour chaque km en plus |
| 4706.00 | 45.0 | Supplément pour nuit (de 19:00 h à 07:00 h), dimanche et jours fériés |
| 4707.00 | 3.6 | Taxe de présence |
| 4707.10 | 1.8 | Supplément pour chaque analyse présentant le suffixe C |
| 4707.20 | 0.9 | Supplément pour chaque analyse ne présentant pas le suffixe C |

6. Positions de la Liste des analyses en detail

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 1000.00 | 76.5 | 1,25-dihydroxy-vitamine D | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 1002.00 | 61.2 | 17-alpha-hydroxyprogestérone | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1006.00 | 47.7 | Vitamine D | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Facturable une seule fois en cas de détermination séparée des deux formes de 25-hydroxy-vitamine D (25-OH-D3 et 25-OH-D2)
- Uniquement chez les patients:
 - souffrant ou suspectés de souffrir d'une des pathologies suivantes:
 - ostéomalacie, rachitisme
 - ostéopénie
 - ostéoporose
 - fracture non traumatique
 - après une chute de cause peu claire chez les patients ≥ 65 ans
 - risque anamnestique accru de fracture les patients ≥ 65 ans
 - avec des pathologies suivantes affectant le métabolisme de la vitamine D ou son absorption:
 - maladies rénales, y inclus l'urolithiase,
 - troubles de l'hormone parathyroïdienne, de la calcémie et/ou de la phosphatémie
 - maladies gastro-intestinales
 - syndromes de malabsorption
 - maladies hépatiques
 - prenant des médicaments influençant le métabolisme de la vitamine D ou son absorption.
- En cas de suivi du taux de vitamine D dans le cadre d'un des cas listés sous le point 2, l'analyse peut être facturée au maximum une fois tous les 3 mois.

Remarques

Correspond à l'addition des deux formes de 25-hydroxy-vitamine D (25-OH-D3 et 25-OH-D2)

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 1008.00 | 72.9 | Acide 4-hydroxy-3-méthoxymandélique | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 1011.00 | 72.9 | 5-hydroxyindolacétate (HIA) | C | S |

Technique d'analyse

LC-ECD, LC-MS/MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, urine

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas de suspicion et de monitoring des tumeurs carcinoïdes.

Remarques

Les valeurs de référence ajustées à l'âge doivent figurer sur le rapport d'analyse.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1012.00 | 15.4 | Antigènes ABO/ RH1 (D), contrôle | H | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

ABO positif, négatif, faible
RH1 (D) positif, négatif, faible

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2022, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale | Non | Non |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1013.00 | 15.4 | Groupe sanguin ABO et antigène RH1 (D), y compris exclusion d'un antigène RH1 (D) faible, si l'antigène RH1 (D) est négatif | H | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

ABO positif, négatif, faible
RH1 (D) positif, négatif, faible

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2022, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|----|----|
| 1019.00 | 7.8 | Temps de thromboplastine partielle activée (APTT) | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------------------|----|----|
| 1020.00 | 2.3 | Alanine-aminotransférase (ALAT) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------------------|----|----|
| 1020.01 | 7.9 | Alanine-aminotransférase (ALAT) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation
Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes
Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1021.00 | 2.3 | Albumine | C | B |

Technique d'analyse

Méthode chimique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1022.00 | 10.1 | Albumine | CI | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1023.00 | 10.8 | Albumine urinaire | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

sq

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1023.01 | 16.2 | Albumine urinaire | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

sq

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|-----|----|
| 1024.10 | 18.0 | Albumine, y compris aide à l'interprétation de la fonction de la barrière hémato-encéphalique | CIM | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1026.00 | 27.0 | Aldostérone | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------|----|----|
| 1027.00 | 2.3 | Phosphatase alcaline | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------|----|----|
| 1027.01 | 7.9 | Phosphatase alcaline | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1029.00 | 27.0 | Phosphatase alcaline, osseuse | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------------------|----|----|
| 1030.00 | 175.5 | Phosphatase alcaline, isoenzymes | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 1032.00 | 20.7 | Alpha-1-antitrypsine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------------------|----|----|
| 1033.00 | 175.5 | Alpha-1-antitrypsine, typisation | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 1034.00 | 17.4 | Alpha-1-foetoprotéine (AFP) | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1035.00 | 17.9 | Alpha-1-microglobuline | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1037.00 | 20.7 | Alpha-2-macroglobuline | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------|----|----|
| 1038.00 | 189.0 | Alpha-amanitine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1041.00 | 94.5 | Aluminium | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------------------|----|----|
| 1042.00 | 184.5 | Acides aminés et/ou acylcarnitine | C | S |

Technique d'analyse

MS/MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Complet, au minimum 6 acides aminés
p. ex. selon Stein et Moore.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 1043.00 | 53.1 | Acides aminés, par chromatographie | C | S |

Technique d'analyse

Chromatographie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Programme court selon Stein et Moore

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1045.00 | 37.8 | Ammoniaque | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1047.00 | 2.3 | Amylase | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1047.01 | 7.9 | Amylase | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------|----|----|
| 1049.00 | 175.5 | Amylase, isoenzymes | C | S |

Technique d'analyse

Différenciation électrophorétique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1051.00 | 103.5 | Analgésiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par analgésique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1052.00 | 166.5 | Analgésiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par analgésique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 1053.00 | 12.9 | Analgésiques de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique, colorimétrique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 1055.00 | 27.0 | Androstènedione | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1059.00 | 20.7 | Enzyme de conversion de l'angiotensine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1060.00 | 103.5 | Antibiotiques de la LS/LMT, métabolites inclus | CM | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1061.00 | 166.5 | Antibiotiques de la LS/LMT, métabolites inclus | CM | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1062.00 | 29.7 | Antibiotiques de la LS/LMT | CM | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1063.00 | 62.1 | Antibiotiques de la LS/LMT, métabolites inclus | CM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

q|

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1064.00 | 77.4 | Antidépresseurs de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antidépresseur de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1065.00 | 126.0 | Antidépresseurs de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antidépresseur de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 1066.00 | 12.9 | Antidépresseurs de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 1067.00 | 58.5 | Vasopressine (ADH) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1068.00 | 68.4 | Antiépileptiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antiépileptique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1069.00 | 126.0 | Antiépileptiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

2 par antiépileptique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Double détermination en cas de détermination de la concentration de la forme libre

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1070.00 | 14.3 | Antiépileptiques de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1071.00 | 89.1 | Anthelminthiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par anthelminthique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1072.00 | 126.0 | Anthelminthiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par anthelminthique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1073.00 | 12.9 | Anthelminthiques de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 1075.00 | 44.1 | Anticorps anti-somatotropine | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1076.00 | 89.1 | Antifongiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antifongique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1077.00 | 144.0 | Antifongiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antifongique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1078.00 | 12.9 | Antifongiques de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1079.00 | 18.9 | Antiplasmine, fonction | H | S |

Technique d'analyse

Méthode chromogène, enzymatique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1080.00 | 54.0 | Antiplasmine, antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 1081.00 | 18.9 | Antithrombine, fonction | H | S |

Technique d'analyse

Méthode chormogène

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 1082.00 | 70.2 | Antithrombine, antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1083.00 | 77.4 | Antiviraux de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antiviral de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1084.00 | 144.0 | Antiviraux de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antiviral de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 1085.00 | 12.9 | Antiviraux de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1086.00 | 27.9 | Résistance à la protéine C activée (APC résistance) | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------|----|----|
| 1087.00 | 17.9 | Apolipoprotéine A-I | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 1088.00 | 61.2 | Apolipoprotéine A-II | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1089.00 | 17.9 | Apolipoprotéine B | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------------------|----|----|
| 1091.00 | 171.0 | Apolipoprotéine-E, phénotypes | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 1092.00 | 108.0 | Arsenic | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-----------------------------------|----|----|
| 1093.00 | 2.3 | Aspartate-aminotransférase (ASAT) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-----------------------------------|----|----|
| 1093.01 | 7.9 | Aspartate-aminotransférase (ASAT) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1096.00 | 78.3 | Auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1097.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-actine | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1098.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-actine | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1099.11 | 32.4 | Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I (immunglobuline IgG, immunglobuline IgA, immunglobuline IgM) | HI | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par immunoglobuline

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 1105.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-centromère | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 1106.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-centromère | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1108.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-protéines/peptides citrullinés (ACPA) | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1109.00 | 25.2 | Auto-anticorps ANCA anti-myélopéroxydase (MPO-ANCA) | I | S |

Technique d'analyse

EIA, CLIA

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1110.00 | 25.2 | Auto-anticorps ANCA anti-protéinase 3 (PR3-ANCA) | I | S |

Technique d'analyse

EIA,CLIA

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 1112.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-ADNdb | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 1113.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-endomysium | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 1114.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-endomysium | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1116.10 | 78.3 | Auto-anticorps anti-ganglioside (GM1, GM2, GD1a, GD1b, GQ1b) | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par ganglioside

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 1120.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-muscles lisses | I | S |

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1121.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-gliadine désaminée, IgA | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1122.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-gliadine désaminée, IgG | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1123.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1124.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1126.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-glutamate-décarboxylase (GAD) | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 1127.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-peau | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 1128.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-peau | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1129.00 | 33.3 | Autoanticorps anti-histone | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1130.00 | 46.8 | Autoanticorps anti-histone | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1132.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-transglutaminase tissulaire humaine | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1133.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-cellules d'îlots | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1134.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-cellules d'îlots | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 1136.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-insuline | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1137.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1138.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1139.00 | 18.9 | Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-tARN-synthétase | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1140.00 | 26.1 | Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-tARN-synthétase | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1141.11 | 26.1 | Auto-anticorps anti-cardiolipine (immunglobuline IgG, immunglobuline IgA, immunglobuline IgM) | HI | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par immunoglobuline

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1147.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM) | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1148.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM) | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1149.00 | 19.8 | Auto-anticorps anti-mitochondries M2 | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1150.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-mitochondries M2 | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1155.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1156.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 1157.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-mitochondries | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 1158.00 | 46.8 | Auto-anticorps anti-mitochondries | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1160.10 | 33.3 | Auto-anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (ANCA), screening et typisation des p-ANCA/c-ANCA/ANCA atypiques | I | S |

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1161.10 | 46.8 | Auto-anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (ANCA), screening et typisation des p-ANCA/c-ANCA/ANCA atypiques | I | S |

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 1162.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-tissu ovarien | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 1165.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-muscles striés | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 1169.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-RNP | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 1170.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-RNP | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 1171.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-Scl70 | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 1172.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-Scl70 | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1173.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-Sm | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1174.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-Sm | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1175.00 | 19.8 | Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA) | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1176.00 | 33.3 | Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA) | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1177.10 | 32.4 | Auto-anticorps anti-spermatozoïdes (immuglobuline IgA, immuglobuline IgG) | I | S |

Technique d'analyse

P. ex. MAR-test

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, éjaculat

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par immunoglobuline

Possibilité de cumul

Limitation

Si l'analyse est réalisée par un médecin titulaire du titre postgrade fédéral "gynécologie et obstétrique" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

- a. le médecin spécialiste doit remplir les conditions énoncées à l'art. 2, al. 1 de l'Ordonnance sur la procréation médicalement assistée (OPMA; RS 810.112.2) ; et
- b. l'analyse doit être effectuée dans un laboratoire spécialisé en médecine de la reproduction remplissant les conditions de l'art. 4 de l'OPMA.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Gynécologie et obstétrique

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1181.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-SSA/Ro | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1182.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-SSA/Ro | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1183.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-SSB/La | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1184.00 | 25.2 | Auto-anticorps anti-SSB/La | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 1186.00 | 15.1 | Auto-anticorps anti-thyréoglobuline | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1188.10 | 15.1 | Auto-anticorps anti-microsome (thyroperoxidase, TPO) | I | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1189.00 | 28.8 | Auto-anticorps anti-récepteurs de la TSH (TRAK) | I | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1190.10 | 33.3 | Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (autoanticorps antinucléaires, ANA) | I | S |

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1191.10 | 45.0 | Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (autoanticorps antinucléaires, ANA) | I | S |

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 1192.00 | 46.8 | Auto-anticorps, rares | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

q!

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

Auto-anticorps anti-21-hydroxylase
Auto anticorps anti-aquaporine-4
Auto-anticorps anti-cellules caliciformes
Auto anticorps anti-BP180
Auto anticorps anti-BP230
Auto anticorps anti-C1q
Auto anticorps anti-factor H
Auto-anticorps anti-chromatine
Auto-anticorps anti-desmogléine 1
Auto-anticorps anti-desmogléine 3
Auto-anticorps anti-élastase
Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP)
Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B
Auto anticorps anti-GP210
Auto-anticorps anti-tissu testiculaire
Auto anticorps anti HMGCR
Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri
Auto-anticorps anti-IA2
Auto-anticorps anti-collagène VII
Auto-anticorps anti-Ku
Auto-anticorps anti-MAG IgM
Auto-anticorps anti-Mi 2
Auto-anticorps anti MuSK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs)
Auto-anticorps anti-myéline
Auto-anticorps anti-surrénales
Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA
Auto-anticorps anti-nucléosome
Auto-anticorps anti-PL7
Auto-anticorps anti-PL12
Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2
Auto-anticorps anti-PM-Scl
Auto-anticorps anti-recoverine
Auto-anticorps anti-rétine
Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale
Auto-anticorps anti-ARN polymérase III
Auto-anticorps anti-SP100
Auto-anticorps anti-SRP
Auto-anticorps anti-titine
Auto-anticorps anti-Th/To
Auto-anticorps anti-VGCC
Auto-anticorps anti-VGKC et anti-antigène associés à VGKC

Remarques

Pour les paramètres 1 et 2

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 1193.00 | 33.3 | Auto-anticorps, rares | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par paramètre

Possibilité de cumul

Limitation

Auto-anticorps anti-21-hydroxylase
Auto anticorps anti-aquaporine-4
Auto-anticorps anti-cellules caliciformes
Auto anticorps anti-BP180
Auto anticorps anti-BP230
Auto anticorps anti-C1q
Auto anticorps anti-factor H
Auto-anticorps anti-chromatine
Auto-anticorps anti-desmogléine 1
Auto-anticorps anti-desmogléine 3
Auto-anticorps anti-élastase
Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP)
Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B
Auto anticorps anti-GP210
Auto-anticorps anti-tissu testiculaire
Auto anticorps anti HMGCR
Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri
Auto-anticorps anti-IA2
Auto-anticorps anti-collagène VII
Auto-anticorps anti-Ku
Auto-anticorps anti-MAG IgM
Auto-anticorps anti-Mi 2
Auto-anticorps anti MuSK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs)
Auto-anticorps anti-myéline
Auto-anticorps anti-surrénales
Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA
Auto-anticorps anti-nucléosome
Auto-anticorps anti-PL7
Auto-anticorps anti-PL12
Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2
Auto-anticorps anti-PM-Scl
Auto-anticorps anti-recoverine
Auto-anticorps anti-rétine
Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale
Auto-anticorps anti-ARN polymérase III
Auto-anticorps anti-SP100
Auto-anticorps anti-SRP
Auto-anticorps anti-titine
Auto-anticorps anti-Th/To
Auto-anticorps anti-VGCC
Auto-anticorps anti-VGKC et anti-antigène associés à VGKC

Remarques

Dès le 3ème paramètre

Laboratoires admis

| |
|--|
| Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 1194.00 | 78.3 | Auto-anticorps, rares | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

Auto-anticorps anti-21-hydroxylase
Auto anticorps anti-aquaporine-4
Auto-anticorps anti-cellules caliciformes
Auto anticorps anti-BP180
Auto anticorps anti-BP230
Auto anticorps anti-C1q
Auto anticorps anti-factor H
Auto-anticorps anti-chromatine
Auto-anticorps anti-desmogléine 1
Auto-anticorps anti-desmogléine 3
Auto-anticorps anti-élastase
Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP)
Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B
Auto anticorps anti-GP210
Auto-anticorps anti-tissu testiculaire
Auto anticorps anti HMGCR
Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri
Auto-anticorps anti-IA2
Auto-anticorps anti-collagène VII
Auto-anticorps anti-Ku
Auto-anticorps anti-MAG IgM
Auto-anticorps anti-Mi 2
Auto-anticorps anti MuSK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs)
Auto-anticorps anti-myéline
Auto-anticorps anti-surrénales
Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA
Auto-anticorps anti-nucléosome
Auto-anticorps anti-PL7
Auto-anticorps anti-PL12
Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2
Auto-anticorps anti-PM-Scl
Auto-anticorps anti-recoverine
Auto-anticorps anti-rétine
Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale
Auto-anticorps anti-ARN polymérase III
Auto-anticorps anti-SP100
Auto-anticorps anti-SRP
Auto-anticorps anti-titine
Auto-anticorps anti-Th/To
Auto-anticorps anti-VGCC
Auto-anticorps anti-VGKC et anti-antigène associés à VGKC

Remarques

Pour les paramètres 1 et 2

Laboratoires admis

| |
|--|
| Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 1195.00 | 60.3 | Auto-anticorps, rares | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par paramètre

Possibilité de cumul

Limitation

Auto-anticorps anti-21-hydroxylase
Auto anticorps anti-aquaporine-4
Auto-anticorps anti-cellules caliciformes
Auto anticorps anti-BP180
Auto anticorps anti-BP230
Auto anticorps anti-C1q
Auto anticorps anti-factor H
Auto-anticorps anti-chromatine
Auto-anticorps anti-desmogléine 1
Auto-anticorps anti-desmogléine 3
Auto-anticorps anti-élastase
Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP)
Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B
Auto anticorps anti-GP210
Auto-anticorps anti-tissu testiculaire
Auto anticorps anti HMGCR
Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri
Auto-anticorps anti-IA2
Auto-anticorps anti-collagène VII
Auto-anticorps anti-Ku
Auto-anticorps anti-MAG IgM
Auto-anticorps anti-Mi 2
Auto-anticorps anti MuSK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs)
Auto-anticorps anti-myéline
Auto-anticorps anti-surrénales
Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA
Auto-anticorps anti-nucléosome
Auto-anticorps anti-PL7
Auto-anticorps anti-PL12
Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2
Auto-anticorps anti-PM-Scl
Auto-anticorps anti-recoverine
Auto-anticorps anti-rétine
Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale
Auto-anticorps anti-ARN polymérase III
Auto-anticorps anti-SP100
Auto-anticorps anti-SRP
Auto-anticorps anti-titine
Auto-anticorps anti-Th/To
Auto-anticorps anti-VGCC
Auto-anticorps anti-VGKC et anti-antigène associés à VGKC

Remarques

Dès le 3ème paramètre

Laboratoires admis

| |
|--|
| Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------|----|----|
| 1197.00 | 17.5 | Barbituriques | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Dans le laboratoire du cabinet médical et dans les laboratoires hospitaliers selon l'article 54, alinéa 1, lettre b, OAMal et l'article 54, alinéa 1, lettre c en relation avec l'article 54, alinéa 2, OAMal, seulement pour les personnes médicales autorisées dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients

Remarques

Pour le dépistage dans l'urine, voir les positions 1686.00 et 1687.00

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 1199.00 | 17.5 | Benzodiazépines | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Dans le laboratoire du cabinet médical et dans les laboratoires hospitaliers selon l'article 54, alinéa 1, lettre b, OAMal et l'article 54, alinéa 1, lettre c en relation avec l'article 54, alinéa 2, OAMal, seulement pour les personnes médicales autorisées dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients

Remarques

Pour le dépistage dans l'urine, voir les positions 1686.00 et 1687.00

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------|----|----|
| 1200.00 | 283.5 | Bêta-2-transferrine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|-----|----|
| 1201.00 | 13.3 | Bêta-2-microglobuline | CHI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sérum, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1202.00 | 52.2 | Carotène | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1205.00 | 7.8 | Bicarbonate | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang veineux

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------|----|----|
| 1206.00 | 3.2 | Bilirubine, directe | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------------|----|----|
| 1207.00 | 2.9 | Bilirubine, totale | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------------|----|----|
| 1207.01 | 7.9 | Bilirubine, totale | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 1211.00 | 121.5 | Plomb | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1212.00 | 23.4 | Gazométrie: pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivées | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Pneumologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1216.00 | 21.6 | CA 125 | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1217.00 | 18.0 | CA 15-3 | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1218.00 | 21.6 | CA 19-9 | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1219.00 | 39.6 | CA 72-4 | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------|----|----|
| 1220.00 | 17.9 | Céruleplasmine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1221.00 | 54.0 | Calcitonine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------|----|----|
| 1222.00 | 22.5 | Calcium ionisé | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------|----|----|
| 1223.00 | 2.5 | Calcium, total | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Endocrinologie – diabétologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------|----|----|
| 1224.10 | 54.9 | Calprotectine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Résultat

Selles

qn

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1226.00 | 68.4 | Transferrine déficiente en carbohydrates (CDT) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 1227.00 | 18.0 | CEA (Antigène carcino-embryonnaire) | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1229.00 | 2.9 | Chlorures | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1230.00 | 2.3 | Cholestérol | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1230.01 | 7.9 | Cholestérol | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------|----|----|
| 1231.00 | 4.5 | Cholinestérase (CHE) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1232.00 | 11.2 | Cholinestérase avec indice de dibucaïne | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1233.00 | 94.5 | Chrome | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 1238.00 | 121.5 | Caféine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1239.00 | 61.2 | Corticotrophine (ACTH) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1240.10 | 17.4 | Cortisol | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

En cas de test de stimulation à l'ACTH ou de test de suppression à la dexaméthasone, la position peut être facturée 2 fois

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 1241.00 | 54.0 | Cortisol, libre | C | S |

Technique d'analyse

Y compris l'extraction

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1244.00 | 33.3 | Peptide C | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------------|------|----|
| 1245.00 | 9.0 | Protéine C réactive (CRP) | CHIM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|------|----|
| 1245.01 | 14.2 | Protéine C réactive (CRP) | CHIM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation
Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes
Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------|----|----|
| 1249.00 | 2.3 | Créatine-kinase (CK) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes) et les officines de pharmaciens, non cumulable avec la position 1734.00.

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------|----|----|
| 1249.01 | 7.9 | Créatine-kinase (CK) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1734.01 ni avec 1778.01

Limitation
Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-----------------------------|----|----|
| 1250.00 | 7.8 | Créatine-kinase, MB (CK-MB) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 1251.00 | 11.3 | Créatine-kinase, MB (CK-MB), masse | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1252.00 | 27.9 | Créatine-kinase, isoenzyme | C | S |

Technique d'analyse

Différenciation électrophorétique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 1253.00 | 585.0 | CTLp | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1254.00 | 61.2 | Adénosine monophosphate cyclique | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1255.00 | 39.6 | CYFRA-21-1 | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1257.00 | 18.9 | Cystatine C | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1258.00 | 99.0 | DDAVP, perfusion à but diagnostique, y compris détermination des facteurs VIII et vW | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1260.00 | 28.8 | D-dimères | H | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1260.01 | 45.8 | D-dimères | H | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Oui | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1261.00 | 38.7 | Déhydroépiandrosterone (DHEA) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1262.00 | 21.6 | Déhydroépiandrostérone-sulfate (DHEA-S) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 1263.00 | 39.6 | Acide delta-aminolévulinique (ALA) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------------|----|----|
| 1265.10 | 47.7 | Pyridinoline et/ou désoxypyridinoline | C | S |

Technique d'analyse

HPLC

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 1266.00 | 23.4 | Répartition leucocytaire, frottis | H | B |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1267.00 | 9.9 | Digoxine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1270.00 | 2.5 | Fer | CH | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------|----|----|
| 1271.00 | 139.5 | Fer, hépatique | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Biopsie hépatique

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 1273.00 | 47.7 | Elastase pancréatique | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Résultat

Selles

qn

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1278.00 | 39.6 | Protéine cationique des éosinophiles (ECP) | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 1279.00 | 61.2 | Erythropoïétine | CH | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1281.10 | 10.2 | Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines | H | B |

Technique d'analyse

Agglutination des érythrocytes avec des sérums immuns polyspécifiques ou monospécifiques (IgG, sous-classes IgG, IgA, IgM, C3d, C3c)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sérum immun utilisé

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2022, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Hématologie et oncologie médicale

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1283.00 | 54.0 | Erythrocytes, alloanticorps anti-RH1 (D) lors d'une grossesse | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

sq

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Selon le standard de l'OMS

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1284.00 | 292.5 | Alloanticorps anti-érythrocytaires, détermination de l'importance clinique | H | S |

Technique d'analyse

Cytotoxicité à médiation cellulaire dépendante des anticorps (ADCC), cytométrie de flux, chimioluminescence

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1285.00 | 175.5 | Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, forfait | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

A partir de 3 anticorps

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1286.00 | 59.4 | Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, premier panel d'érythrocytes | H | S |

Technique d'analyse

Panel de 8 à 11 suspensions érythrocytaires

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Non cumulable avec 1285.00
2. Lors de la spécification après prophylaxie anti-RH1 (D) , non cumulable avec 1288.00

Limitation

Remarques

Y compris la détermination de la spécificité après prophylaxie anti-RH1 (D) ou après une grossesse

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--|----|----|
| 1287.00 | 8.4 | Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, suspension érythrocytaire supplémentaire | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par suspension érythrocytaire supplémentaire

Possibilité de cumul

1. Non cumulable avec 1285.00
2. Lors de la spécification après prophylaxie anti-RH1 (D), non cumulable avec 1288.00

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1288.00 | 29.7 | Test de recherche des alloanticorps anti-érythrocytaires | H | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

L'analyse n'est pas indiquée après une prophylaxie IgRh durant ou après une grossesse.

Remarques

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2022, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale | Non | Non |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1289.00 | 25.2 | Alloanticorps anti-érythrocytaires, détermination du titre d'anticorps d'importance clinique lors du suivi d'une grossesse | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1 par spécificité

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|----|----|
| 1290.00 | 5.1 | Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires A1/A2/A1B/A2B | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1292.00 | 10.2 | Antigènes érythrocytaires, à l'exception du groupe sanguin ABO, de l'antigène RH1 (D) et du phénotype RH (Rhésus) | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antigène

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1293.00 | 144.0 | Anticorps anti-érythrocytaires fixés sur les érythrocytes | H | S |

Technique d'analyse

Elution avec spécification

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1294.00 | 36.0 | Recherche d'autoanticorps anti-érythrocytaires induits par des médicaments | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par médicament testé

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

p. ex. pénicilline

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1295.00 | 117.0 | Recherche d'alloanticorps anti-érythrocytaires en cas d'autoanticorps anti-érythrocytaires | H | S |

Technique d'analyse

Autoadsorption ou technique de titration

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1296.00 | 25.2 | Détermination du titre des autoanticorps anti-érythrocytaires au cours d'un suivi | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|----|----|
| 1297.00 | 3.8 | Numération des érythrocytes, méthode manuelle | H | S |

Technique d'analyse

Microscopie (cellule de comptage)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1375.00, 1396.00, 1396.01, 1532.00 et 1715.00

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1307.00 | 17.4 | Estradiol | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1309.00 | 61.2 | Estriol | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 1311.00 | 20.7 | Alcool éthylique | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 1311.10 | 17.5 | Ethylglucuronide | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement dans le cadre du contrôle de l'abstinence

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1314.00 | 7.1 | Ferritine | CH | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------------|----|----|
| 1315.00 | 225.0 | Différenciation des acides gras | C | S |

Technique d'analyse

GC-MS, LC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 1316.00 | 85.5 | Acides gras libres | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 1319.00 | 25.2 | Fibrinogène, antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1320.00 | 12.4 | Fibrinogène, fonction (selon Clauss) | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale | Non | Non |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 1321.00 | 14.2 | Fibrinogène, selon Schulz | H | S |

Technique d'analyse

Précipitation à chaud

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas d'investigation d'une dysfibrinogénémie

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 1323.00 | 38.7 | Fibrinopeptide A | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1324.10 | 504.0 | Fibroblastes, culture et/ou sous-culture | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement à but diagnostique (p. ex. analyses de métabolisme)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1326.00 | 46.8 | Fibronectine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1327.00 | 21.6 | Fluorures | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1328.00 | 52.2 | Maturité pulmonaire foetale (FLM, ratio S/A) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1329.00 | 11.8 | Folate, sang | CH | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 1330.00 | 18.9 | Folate érythrocytaire | CH | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, érythrocytes

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 1331.00 | 15.4 | Hormone folliculostimulante (FSH) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1332.00 | 26.1 | Anticorps libres dans le système ABO chez les nouveau-nés | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1333.00 | 14.3 | Fructosamine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-------------------------------|-----|-----|
| Non | Endocrinologie – diabétologie | Non | Non |
|-----|-------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 1340.00 | 54.0 | Acides biliaires | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|------------------------------------|----|----|
| 1341.00 | 2.3 | Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|------------------------------------|----|----|
| 1341.01 | 7.9 | Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation
Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes
Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1342.00 | 47.7 | Gastrine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1343.00 | 657.0 | Culture lymphocytaire mixte (MLC), premier donneur | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pour le receveur et le premier donneur, contrôle inclus

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1344.00 | 117.0 | Culture lymphocytaire mixte (MLC), donneur supplémentaire | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par donneur supplémentaire

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------------|----|----|
| 1345.00 | 41.4 | Facteur de coagulation XIII, activité | H | S |

Technique d'analyse

Méthode chormogène

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1347.00 | 71.1 | Facteur de coagulation, antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par facteur de coagulation

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1348.00 | 31.5 | Facteurs de coagulation II, V, VII et X, activité | H | B |

Technique d'analyse

Test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par facteur de coagulation

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1349.00 | 50.4 | Facteurs de coagulation VIII, IX, XI et XII,activité | H | S |

Technique d'analyse

Par test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par coagulation

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1355.00 | 61.2 | Glucagon | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1356.00 | 2.3 | Glucose | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1356.01 | 7.9 | Glucose | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Oui | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1358.00 | 18.9 | Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale | Non | Non |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-------------------------|----|----|
| 1359.00 | 7.8 | Glucose, test de charge | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Selon le standard de l'OMS

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 1361.00 | 14.3 | Glutamate-déshydrogénase (GLDH) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 1363.00 | 16.0 | Hémoglobine A1c | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 1363.01 | 19.2 | Hémoglobine A1c | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation
Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
Consultation à domicile
Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes
Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1366.00 | 94.5 | Or | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 1367.00 | 50.4 | Elastase, granulocytaire | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Plasma

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1368.00 | 48.6 | Dépistage néonatal pour la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA déshydrogénase des acides gras à chaîne moyenne (MCAD), la mucoviscidose, la maladie du sirop d'érable (MSUD), l'acidurie glutarique de type 1(GA-1) et les immunodéficiences congénitales sévères | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

La prise en charge des coûts de l'analyse relative aux immuno-déficiences congénitales sévères est en cours d'évaluation jusqu'au 31 décembre 2024

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1369.00 | 61.2 | Hémopexine | CH | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--|----|----|
| 1371.00 | 8.1 | Hémogramme II: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes et thrombocytes | H | B |

Technique d'analyse

Méthode automatisée (appareil de comptage cellulaire)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|----|----|
| 1372.00 | 9.0 | Hémogramme III: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes, 3 sous-populations leucocytaires et thrombocytes | H | B |

Technique d'analyse

Méthode automatisée (appareil de comptage cellulaire)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1372.01 | 17.1 | Hémogramme III : érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes, 3 sous-populations leucocytaires et thrombocytes | H | B |

Technique d'analyse

Méthode automatisée (appareil de comptage cellulaire)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1374.00 | 13.1 | Hémogramme V: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, thrombocytes, leucocytes, 5 ou plus sous-populations leucocytaires et répartition des leucocytes par cytométrie de flux | H | B |

Technique d'analyse

Méthode automatisée (appareil de comptage cellulaire)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-----------------------------|----|----|
| 1375.00 | 4.4 | Hématocrite, centrifugation | H | S |

Technique d'analyse

Centrifugation

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1396.00, 1396.01, 1532.00 et 1715.00

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1395.00 | 36.9 | Hémoglobine Barts/coloration de HbH, comme screening de l'alpha-thalassémie | H | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------------------|----|----|
| 1396.00 | 4.4 | Hémoglobine, photométrie | H | S |

Technique d'analyse

Photométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1532.00 et 1715.00

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 1396.01 | 10.7 | Hémoglobine, photométrie | H | S |

Technique d'analyse

Photométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1532.00 et 1715.00

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1398.00 | 37.8 | Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O ₂ , valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine) | H | S |

Technique d'analyse

Photométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1401.00 | 36.9 | Hémoglobine, foétale (hémoglobine F) | CH | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 1402.00 | 33.3 | Hémoglobine, libre | CH | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale | Non | Non |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1404.00 | 19.8 | Hémosidérine dans le sédiment urinaire | CH | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sédiment urinaire

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1405.00 | 17.9 | Haptoglobine | CH | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1406.00 | 2.3 | Urée | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1406.01 | 7.9 | Urée | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-----------------|----|----|
| 1410.01 | 7.9 | Cholestérol HDL | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-----------------|----|----|
| 1410.10 | 2.9 | Cholestérol HDL | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1411.00 | 126.0 | Inhibiteurs des facteurs intrinsèques de coagulation | H | S |

Technique d'analyse

Par test de coagulation, méthode chromogénique, par exemple facteur VIII ou IX par technique de Bethesda

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1412.00 | 44.1 | Inhibiteurs du système intrinsèque ou extrinsèque de coagulation, y compris l'anticoagulant lupique | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation, par exemple APTT ou temps de Quick, avec un mélange de plasma

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 avant et 1 après incubation

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1413.00 | 21.6 | Héparine, cofacteur II, fonction | H | S |

Technique d'analyse

Méthode chormogène

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1414.00 | 28.8 | Héparine, cofacteur II, antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------------|----|----|
| 1415.00 | 40.5 | Héparine et anticoagulants apparentés | H | B |

Technique d'analyse

Test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 1417.00 | 46.8 | Histamine totale | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1418.00 | 121.5 | HLA, antigène, spécificité isolée p.ex. B27, B51(5) | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6605.64

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------------------------|----|----|
| 1419.00 | 243.0 | HLA, typisation (locus A, B et Cw) | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6605.64

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------------------|----|----|
| 1420.00 | 310.5 | HLA, typisation (locus DR, DP et DQ) | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6605.64

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1422.00 | 27.0 | Homocystéine | CH | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1424.00 | 72.9 | Acide homovanillique (HVA) | C | S |

Technique d'analyse

LC-ECD, LC-MS/MS

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement lors de suspicion et monitoring de neuroblastome.

Remarques

Les valeurs de référence ajustées à l'âge doivent figurer sur le rapport d'analyse.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1425.00 | 15.8 | Bêta-HCG (hormone chorionique gonadotrope humaine-bêta) | CI | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 1426.00 | 54.9 | Hormone lactogène placentaire (hPL) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation
Remarques
Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile
Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes
Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 1427.00 | 34.2 | Test de gonflement hyposmotique | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Spermatozoïdes

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1428.10 | 130.5 | Identification de substances inconnues (p. ex. General-Unknown-Screening) | C | S |

Technique d'analyse

GC ou HPLC avec ou sans détection par spectrométrie de masse

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

q|

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

En cas d'intoxication

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1429.10 | 414.0 | Identification de substances inconnues (p. ex. general-unknown-screening) suivi de la quantification | C | S |

Technique d'analyse

GC ou HPLC avec ou sans détection par spectrométrie de masse

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

En cas d'intoxication

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1431.00 | 52.2 | Identification des hémoglobines normales et anormales | CH | S |

Technique d'analyse

Electrophorèse ou chromatographie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------------|----|----|
| 1435.00 | 62.1 | Anticorps immuns du système ABO (IgG) | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 1438.10 | 47.7 | Immunofixation par électrophorèse | CI | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par gel, au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|-----|----|
| 1440.10 | 11.2 | Immunglobuline A (IgA), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunglobulines | CIM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-------------------------|-----|----|
| 1441.00 | 5.6 | Immunoglobuline A (IgA) | CIM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------|----|----|
| 1442.00 | 108.0 | Immunoglobuline IgD (IgD) | CI | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1443.00 | 15.8 | Immunoglobuline IgE totale (IgE totale) | CI | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Allergologie et immunologie clinique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1444.10 | 18.9 | IgE ou IgG spécifiques, monoallergènes | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 16

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1445.10

Limitation

- Du 5ème au 20ème IgE spécifique
- L'analyse n'est pas applicable pour les IgG spécifiques contre les allergènes alimentaires.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Allergologie et immunologie clinique

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1445.10 | 64.8 | IgE spécifiques, screening multi-allergène avec différenciation des IgE spécifiques | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

Au maximum 3

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1444.10

Limitation

Remarques

Forfaitaire

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | Allergologie et immunologie clinique Médecine pour enfants et adolescents | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1446.10 | 32.4 | IgE ou IgG spécifiques, monoallergènes ou mélanges d'allergènes sans différenciation des IgE/IgG spécifiques | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Du 1er au 4ème IgE spécifique
2. L'analyse n'est pas applicable pour les IgG spécifiques contre les allergènes alimentaires.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Allergologie et immunologie clinique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1449.00 | 86.4 | Sous-classes des immunoglobulines G (IgG1, IgG2, IgG3, IgG4) | I | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|-----|----|
| 1450.10 | 11.2 | Immunoglobuline G (IgG), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunoglobulines | CIM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-------------------------|-----|----|
| 1451.00 | 5.6 | Immunoglobuline G (IgG) | CIM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|-----|----|
| 1456.10 | 11.2 | Immunoglobuline M (IgM), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunoglobulines | CIM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-------------------------|-----|----|
| 1457.00 | 5.6 | Immunoglobuline M (IgM) | CIM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 1459.00 | 33.3 | Chaînes légères libres, type kappa | CI | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Résultat

Sang, plasma, sérum, liquide céphalorachidien

qn

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 1460.00 | 33.3 | Chaînes légères libres, type lambda | CI | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|-----|----|
| 1461.00 | 175.5 | Immunoglobulines, bandes oligoclonales | CIM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1463.10 | 64.8 | Complexes immuns circulants (fixation du C1q) | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1468.00 | 89.1 | Immunosuppresseurs de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par immunosuppresseur de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul
Limitation
Remarques
Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1469.00 | 135.0 | Immunosuppresseurs de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par immunosuppresseur de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 1470.00 | 49.5 | Immunosuppresseurs de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1471.00 | 18.9 | Insuline | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1472.00 | 139.5 | Hypoglycémie insulinique: 6 dosages de glucose et 6 dosages de cortisol | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1473.00 | 54.0 | Insulin-like growth factor-binding protein 3 (IGFBP-3) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1474.10 | 78.3 | Cytokines/molécules/d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1525.00 et 1526.00

Limitation

Remarques

Pour les paramètres 1 et 2

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1475.10 | 60.3 | Cytokines/molécules/d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 8

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Pour les paramètres 3 à 10

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1476.00 | 25.2 | Titre des isoagglutinines anti-A ou anti-B | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1 par antigène

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale | Non | Non |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1478.00 | 94.5 | Cadmium | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1479.00 | 2.5 | Potassium | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1479.01 | 7.9 | Potassium | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|----|----|
| 1483.00 | 8.3 | Agglutinines froides, test de recherche | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale | Non | Non |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1484.00 | 89.1 | Cardiotoniques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par cardiotonique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1485.00 | 126.0 | Cardiotoniques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par cardiotonique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 1486.00 | 12.9 | Cardiotoniques de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1487.00 | 62.1 | Cardiotoniques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Résultat

Urine

ql

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1488.00 | 83.7 | Carnitine, libre et totale | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Plasma

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pour contrôler un déficit de carnitine

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------|----|----|
| 1489.00 | 112.5 | Catécholamines | C | S |

Technique d'analyse

LC-ECD, LC-MS/MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, urine

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. La position peut uniquement être facturée si l'adrénaline, la noradrénaline et la dopamine sont déterminées ensemble.
2. Dosage urinaire uniquement en cas de suspicion de neuroblastome et pour son monitoring.
3. Dosage plasmatique uniquement en cas de suspicion
 - a. d'incidentalome surrénalien sécrétant et non-sécrétant en catécholamines
 - b. de stress neurogène
 - c. de diagnostic différentiel de dysautonomie.
4. Lors du test fonctionnel à la clonidine pour le diagnostic des phéochromocytomes et paragangliomes, la position peut être facturée au maximum 5 fois par test fonctionnel.

Remarques

Les valeurs de référence ajustées à l'âge doivent figurer sur le rapport d'analyse.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 1490.00 | 54.0 | Corps cétoniques, différenciés | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1491.00 | 70.2 | Frottis de moelle osseuse, prestations techniques uniquement | H | S |

Technique d'analyse

Préparation et coloration panoptique

Matériel d'analyse

Moelle osseuse

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale | Non | Non |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1492.00 | 94.5 | Cobalt | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1493.00 | 40.5 | Activité du complément total, voie alternative | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1494.00 | 32.4 | Activité du complément total, voie classique | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1495.00 | 32.4 | Facteur B du complément, C3 proactivateur | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1496.00 | 48.6 | Inhibiteur de la C1 estérase du complément | I | S |

Technique d'analyse

Méthode fonctionnelle

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1497.00 | 25.2 | Inhibiteur de la C1 estérase du complément | I | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------|----|----|
| 1498.00 | 121.5 | Facteur C1q du complément | CI | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Résultat

Sérum

qn

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 1499.00 | 32.4 | Facteur C2 du complément | I | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Résultat

Sérum

qn

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 1501.10 | 20.7 | Facteur C3/C3c du complément | CI | B |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 1503.00 | 20.7 | Facteur C4 du complément | CI | B |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1504.00 | 32.4 | Autres facteurs du complément, premier test | I | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1505.00 | 25.2 | Autres facteurs du complément, test supplémentaire | I | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par test supplémentaire

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 1508.00 | 55.8 | Analyse des concrétions | C | S |

Technique d'analyse

IR ou diffraction des rayons X

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1509.00 | 2.3 | Créatinine | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1509.01 | 7.9 | Créatinine | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|-----|----|
| 1511.00 | 19.8 | Recherche de cristaux | CHM | S |

Technique d'analyse

Microscopie (lumière polarisée)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Non | Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|-----|----|
| 1512.00 | 37.8 | Cryofibrinogène et cryoglobuline | CHI | S |

Technique d'analyse

Méthode optique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|-----|----|
| 1513.00 | 89.1 | Cryoglobulines, analyse quantitative | CHI | S |

Technique d'analyse

Photométrie

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------|-----|----|
| 1514.00 | 135.0 | Cryoglobuline, typisation | CHI | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique, isolement et typisation

Matériel d'analyse

Sérum, cryoprécipité

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1515.00 | 39.6 | Cuivre | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------|----|----|
| 1516.00 | 139.5 | Cuivre, hépatique | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Biopsie hépatique

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1517.00 | 20.7 | Lactate | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|------------------------------|----|----|
| 1518.00 | 2.3 | Lactate-déshydrogénase (LDH) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1520.00 | 28.8 | Test de résorption du lactose | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|------------------------|----|----|
| 1521.00 | 3.6 | Cholestérol LDL mesuré | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Le cholestérol-LDL calculé ne peut pas être facturé.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1523.00 | 32.4 | Immunophénotypisation des populations (sous-populations) leucocytaires, premier anticorps monoclonal | HI | S |

Technique d'analyse

Cytométrie de flux

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Premier anticorps monoclonal

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1524.00 | 16.2 | Immunophénotypisation des populations (sous-populations) leucocytaires, anticorps monoclonal supplémentaire | HI | S |

Technique d'analyse

Cytométrie de flux

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par anticorps monoclonal supplémentaire

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1525.00 | 51.3 | Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, 1er antigène | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié, incluant un contrôle positif et un contrôle négatif

Matériel d'analyse

Résultat

Sang Non spécifié

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1 Non cumulable avec 1474.10

Limitation

Avec un antigène ou un mélange d'antigènes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non Non Non Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1526.00 | 25.2 | Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, antigène supplémentaire | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié, incluant un contrôle positif et un contrôle négatif

Matériel d'analyse

Résultat

Sang

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1 par antigène, jusqu'à un maximum de 10

Non cumulable avec 1474.10

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1527.00 | 234.0 | Alloanticorps anti-leucocytaires anti-HLA classe I et/ou classe II | HI | S |

Technique d'analyse

Spécification avec test-panel

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1528.00 | 59.4 | Alloanticorps anti-leucocytaires, recherche | HI | S |

Technique d'analyse

10 à 12 suspensions

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------------------------|----|----|
| 1529.00 | 117.0 | Leucocytes, auto- ou alloanticorps | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

sur les cellules et dans le sérum

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1530.00 | 25.2 | Compatibilité leucocytaire, chaque donneur supplémentaire | HI | S |

Technique d'analyse

Test de compatibilité entre le receveur de transplantation et le donneur

Matériel d'analyse

Sang, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par donneur supplémentaire

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1531.00 | 50.4 | Compatibilité leucocytaire, premier donneur | HI | S |

Technique d'analyse

Test de compatibilité entre le receveur de transplantation et le donneur

Matériel d'analyse

Sang, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--|----|----|
| 1532.00 | 5.7 | Leucocytes, numération, détermination manuelle | H | S |

Technique d'analyse

Microscopie (cellule de comptage)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1396.00, 1396.01 et 1715.00

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1536.00 | 90.0 | Lutrophine (LH) et folliculostimuline (FSH) dans test LH-RH | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Ne peut être facturé que si 4 déterminations ont été effectuées.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1537.00 | 4.5 | Lipase | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 1539.00 | 17.9 | Lipoprotéine (a) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1540.00 | 27.9 | Lipoprotéine | C | S |

Technique d'analyse

Electrophorèse

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1541.00 | 11.2 | Lithium | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 1542.00 | 13.3 | Lutrophine (LH) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------------------------|----|----|
| 1545.00 | 117.0 | Lymphocytes ou monocytes, fonction | HI | S |

Technique d'analyse

Mesure de cytokines après stimulation en culture cellulaire

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1546.00 | 94.5 | Lymphocytes ou monocytes, stimulation après isolation, 1er antigène | HI | S |

Technique d'analyse

Absorption de thymidine ou médiateurs libérés, y compris 1 contrôle positif et 1 contrôle négatif

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1 antigène ou mélange d'antigènes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1547.00 | 21.6 | Lymphocytes ou monocytes, stimulation après isolation, antigène supplémentaire | HI | S |

Technique d'analyse

Absorption de thymidine ou médiateurs libérés, y compris 1 contrôle positif et 1 contrôle négatif

Matériel d'analyse

Résultat

| | |
|------|--------------|
| Sang | Non spécifié |
|------|--------------|

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

| | |
|--|--|
| 1 par antigène, jusqu'à un maximum de 10 | |
|--|--|

Limitation

| |
|--|
| |
|--|

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

| |
|---|
| Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |
|---|

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1549.00 | 59.4 | Alloanticorps anti-lymphocytaires, recherche | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1550.00 | 130.5 | Allo- et autoanticorps anti-lymphocytaires | HI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Sur les cellules et dans le sérum

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 1555.00 | 45.0 | Magnésium érythrocytaire | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1556.00 | 7.8 | Magnésium | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1560.00 | 94.5 | Manganèse | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------|----|----|
| 1563.00 | 145.8 | Métanéphrines libres | C | S |

Technique d'analyse

LC-MS/MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. La position peut uniquement être facturée, si la métanéphrine, la normétanéphrine et la méthoxytyramine sont déterminées ensemble.
2. La méthode de quantification de la méthoxytyramine doit permettre de détecter des concentrations ≤ 0.03 nmol/l, quel que soit le réactif utilisé.
3. Lors du test fonctionnel à la clonidine pour le diagnostic des phéochromocytomes et paragangliomes, la position peut être facturée au maximum 5 fois par test fonctionnel.

Remarques

Les valeurs de référence ajustées à l'âge doivent figurer dans le rapport d'analyse.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------|----|----|
| 1564.00 | 112.5 | Métanéphrines totales | C | S |

Technique d'analyse

LC-ECD, LC-MS/MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, urine

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement pour la confirmation d'un résultat positif d'au moins une des métanéphrines plasmatiques libres (position 1563.00) ou lorsque la détermination des métanéphrines plasmatiques libres (position 1563.00) ne peut pas être réalisée (problème pré-analytique, etc.).

Remarques

Les valeurs de référence ajustées à l'âge doivent figurer dans le rapport d'analyse.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1567.00 | 75.6 | Méthotrexate | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 1568.00 | 99.0 | Acide méthylmalonique (AMM) | CH | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pour diagnostiquer un déficit en vitamine B12

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1572.00 | 26.1 | Myoglobine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1573.00 | 21.6 | N-acétyle-bêta-D-glucosaminidase (NAG) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1574.00 | 2.3 | Sodium | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Endocrinologie – diabétologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1576.00 | 63.0 | Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1576.01 | 75.9 | Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation

Recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie

Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|-----|----|
| 1577.00 | 33.3 | Néoptérine | CHI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1578.00 | 77.4 | Neuroleptiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par neuroleptique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1579.00 | 126.0 | Neuroleptiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par neuroleptique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 1580.00 | 14.3 | Neuroleptiques de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------------|----|----|
| 1581.00 | 33.3 | Enolase spécifique des neurones (NSE) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1582.00 | 94.5 | Nickel | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1583.00 | 8.4 | Sang occulte | CH | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Selles

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pour l'indication préventive au dépistage précoce du cancer du côlon: tous les 2 ans de l'âge de 50 à 69 ans selon l'art. 12e let. d OPAS

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1583.01 | 13.5 | Sang occulte | CH | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Selles

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pour l'indication préventive au dépistage précoce du cancer du côlon: tous les 2 ans de l'âge de 50 à 69 ans selon l'art. 12e let. d OPAS

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1587.00 | 18.0 | Osmolalité | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-------------------------------|-----|-----|
| Non | Endocrinologie – diabétologie | Non | Non |
|-----|-------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 1588.00 | 26.1 | Résistance osmotique érythrocytaire | H | S |

Technique d'analyse

Spectrophotométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 avant et 1 après incubation

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1589.00 | 46.8 | Ostéocalcine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1590.00 | 33.3 | Oxalates | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1591.00 | 37.8 | Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine | CH | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale Pneumologie | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------|----|----|
| 1592.00 | 3.2 | Amylase pancréatique | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------|----|----|
| 1592.01 | 7.9 | Amylase pancréatique | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 1593.00 | 21.6 | Pancréolauryl test | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1594.00 | 82.8 | Pancréozymine-sécrétine, test, y compris détermination du bicarbonate et des enzymes | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Dans au moins 4 échantillons

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 1595.00 | 33.3 | Parathormone (PTH) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1596.00 | 79.2 | Parathormone Related Peptide (PTHrP) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------|----|----|
| 1597.00 | 65.7 | Test de pénétration | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Spermatozoïdes

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Gynécologie et obstétrique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1598.00 | 10.9 | pH, détermination | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Suc gastrique, transsudats, exsudats

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1601.00 | 2.9 | Phosphate | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Endocrinologie – diabétologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------------|----|----|
| 1603.00 | 50.4 | Plasmine/antiplasmine, complexe (PAP) | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1604.00 | 24.3 | Plasminogène, fonction | H | S |

Technique d'analyse

Méthode enzymatique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1605.00 | 71.1 | Plasminogène, antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1606.00 | 46.8 | Inhibiteur de l'activateur du plasminogène (PAI), fonction | H | S |

Technique d'analyse

Méthode chormogène

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1607.00 | 50.4 | Inhibiteur de l'activateur du plasminogène (PAI), antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 1609.00 | 16.8 | Porphobilinogène | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 1610.00 | 39.6 | Porphobilinogène | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 1614.00 | 46.8 | Précallicréine, fonction | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1615.00 | 17.9 | Préalbumine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1616.00 | 54.9 | Prégnandiol | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 1617.00 | 54.9 | Prégnantriol ou prégnantriolone | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------|----|----|
| 1619.00 | 75.6 | Procalcitonine | C | B |

Technique d'analyse

Méthode sensible (<0.1 µg/l)

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

En cas de suspicion d'infections des voies respiratoires inférieures, de septicémie ou d'une autre infection bactérienne sévère

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1620.00 | 17.4 | Progestérone | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1622.00 | 58.5 | Procollagène | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 1623.00 | 13.3 | Prolactine (PRL) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

2

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Double détermination en cas de suspicion de macroprolactinémie

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 1626.00 | 10.6 | Prostate, antigène spécifique (PSA) | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1627.00 | 10.6 | Prostate, antigène spécifique (PSA), libre | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en combinaison avec un PSA total entre 3 et 10 µg/l

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 1629.00 | 46.8 | Protéine C, fonction | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation, méthode chromogénique, méthode enzymatique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 1630.00 | 50.4 | Protéine C, antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1631.00 | 40.5 | Protéine S libre, fonction | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1632.00 | 54.0 | Protéine S libre, antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1633.00 | 54.0 | Protéine S totale | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1634.00 | 2.3 | Protéine | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1634.01 | 7.9 | Protéine | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1635.00 | 7.8 | Protéine | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide corporel à l'exclusion du sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 1636.00 | 27.9 | Electrophorèse des protéines | CI | S |

Technique d'analyse

Electrophorèse

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1637.00 | 36.0 | Electrophorèse des protéines après enrichissement | CI | S |

Technique d'analyse

Electrophorèse

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 1638.00 | 50.4 | Fragments F 1+2 de la prothrombine | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1639.00 | 47.7 | Protoporphyrine libre érythrocytaire | CH | S |

Technique d'analyse

HPLC

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1642.00 | 33.3 | Pyruvate | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 1644.00 | 79.2 | Pyruvate kinase érythrocytaire | CH | S |

Technique d'analyse

Méthode biochimique, photométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 1645.00 | 108.0 | Mercure | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1646.00 | 61.2 | Rénine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 1647.00 | 16.7 | Temps de reptilase | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1648.00 | 30.6 | Réticulocytes, y compris recherche de corps de Heinz, méthode manuelle | H | B |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Réticulocytes, qn
recherche de corps de Heinz, ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 1649.00 | 11.9 | Réticulocytes, méthode automatisée | H | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 1650.00 | 41.4 | Protéine liant le rétinol | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 1652.00 | 72.9 | Triiodothyronine reverse (rT3) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1653.00 | 24.3 | Phénotype RH et KEL1, détermination des antigènes RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), RH5 (e) et KEL1 (K) | H | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Lorsque l'antigène KEL1 (K) est déterminé simultanément, il ne peut être facturé séparément.

Remarques

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2022, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------|----|----|
| 1654.00 | 6.7 | Facteurs rhumatoïdes | CI | S |

Technique d'analyse

Agglutination, néphélobimétrie ou turbidimétrie

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

sq, qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------------------|----|----|
| 1656.00 | 162.0 | Hémolyse acide (test de Ham) | H | S |

Technique d'analyse

Spectrophotométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas d'investigation d'une anémie dysérythroïétique congénitale de type 2 (HEMPAS)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1659.00 | 10.8 | Hormone chorionique gonadotrope humaine (hCG), test de grossesse | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1659.01 | 16.2 | Hormone chorionique gonadotrope humaine (hCG), test de grossesse | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation
Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
Consultation à domicile
Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes
Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1660.00 | 77.4 | Sédatifs ou hypnotiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sédatif ou hypnotique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1661.00 | 126.0 | Sédatifs ou hypnotiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sédatif ou hypnotique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1662.00 | 14.3 | Sédatifs ou hypnotiques de la LS/LMT | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1663.00 | 62.1 | Sédatifs ou hypnotiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1664.00 | 13.1 | Sédiment urinaire | C | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1664.01 | 18.8 | Sédiment urinaire | C | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1665.00 | 94.5 | Sélénium | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--|----|----|
| 1666.00 | 0.9 | Vitesse de sédimentation des hématies (VS) | CH | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Prélèvement sanguin non compris

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--|----|----|
| 1666.01 | 5.2 | Vitesse de sédimentation des hématies (VS) | CH | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation

Prélèvement sanguin non compris

Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes
Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1667.00 | 64.8 | Sérotonine thrombocytaire (y compris serotonin release assay des thrombocytes) | H | S |

Technique d'analyse

RIA

Matériel d'analyse

Thrombocytes lavés

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1668.00 | 27.0 | Globuline liant les hormones sexuelles (Sex Hormone-Binding Globulin, SHBG) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1669.00 | 13.6 | Test de falciformation | H | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 1671.00 | 47.7 | Somatomédine C (IGF-1) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1673.00 | 28.8 | Recherche de spermatozoïdes après vasectomie | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sédiment de sperme natif

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|----------------------------|-----|-----|
| Non | Gynécologie et obstétrique | Non | Non |
|-----|----------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 1674.00 | 130.5 | Spermogramme | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sperme

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Si l'analyse est réalisée par un médecin titulaire du titre postgrade fédéral "gynécologie et obstétrique" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

- a. le médecin spécialiste doit remplir les conditions énoncées à l'art. 2, al. 1 de l'Ordonnance sur la procréation médicalement assistée (OPMA; RS 810.112.2) ; et
- b. l'analyse doit être effectuée dans un laboratoire spécialisé en médecine de la reproduction remplissant les conditions de l'art. 4 de l'OPMA

Remarques

pH, viscosité, comptage des cellules, mobilité, diminution de la mobilité, vitalité, morphologie, éléments cellulaires étrangers

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Gynécologie et obstétrique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|-----|----|
| 1675.00 | 10.5 | Microscopie spéciale | CHM | S |

Technique d'analyse

Fond noir, polarisation, contraste de phase

Matériel d'analyse

Préparation native

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|-----|----|
| 1675.01 | 15.9 | Microscopie spéciale | CHM | S |

Technique d'analyse

Fond noir, polarisation, contraste de phase

Matériel d'analyse

Préparation native

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------------|----|----|
| 1676.00 | 3.6 | Poids spécifique, densité | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1677.00 | 27.0 | Squamous Cell Carcinoma (SCC) | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------------|----|----|
| 1678.00 | 585.0 | Cultures de cellules souche | H | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Résultat

Sang, moelle osseuse

qn

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 1679.00 | 225.0 | Stéroïdes | C | S |

Technique d'analyse

MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------|----|----|
| 1681.00 | 135.0 | Graisses fécales | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Selles

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1683.10 | 99.0 | Dogues, analyses de confirmation | C | S |

Technique d'analyse

GC ou HPLC avec ou sans MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

q|

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1685.00 | 49.5 | Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche | C | S |

Technique d'analyse

Chromatographie

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 1686.00 | 17.5 | Drogues, dépistage | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Dans le laboratoire du cabinet médical et dans les laboratoires hospitaliers selon l'article 54 alinéa 1, lettre b, OAMal et l'article 54, alinéa 1, lettre c en relation avec l'article 54, alinéa 2, OAMal, seulement pour les personnes médicales autorisées dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients

Remarques

De la 1ère à la 4ème drogue

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 1687.00 | 11.7 | Drogues, dépistage | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 6

Possibilité de cumul

Limitation

Dans le laboratoire du cabinet médical et dans les laboratoires hospitaliers selon l'article 54 alinéa 1 lettre b, OAMal et l'article 54, alinéa 1, lettre c en relation avec l'article 54, alinéa 2, OAMal, seulement pour les personnes médicales autorisées dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients

Remarques

De la 5ème à la 10ème drogue au maximum

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------------|----|----|
| 1688.00 | 121.5 | Test d'hémolyse au sucrose | H | S |

Technique d'analyse

Spectrophotométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas d'investigation d'une anémie dysérythroïétique congénitale de type 2 (HEMPAS)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1689.00 | 33.3 | Sulfate | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 1690.00 | 27.0 | Sulfhémoglobine | CH | S |

Technique d'analyse

Spectrophotométrie

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas d'investigation d'une intoxication aux composés soufrés

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1691.00 | 33.3 | Collagen crosslinked telopeptide | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 1693.00 | 37.8 | Testostérone libre | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1694.00 | 17.4 | Testostérone | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1695.00 | 94.5 | Thallium | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1696.00 | 14.3 | Théophylline | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--------------------------------------|-----|-----|
| Non | Médecine pour enfants et adolescents | Non | Non |
|-----|--------------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1697.00 | 52.2 | Thiocyanate | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1698.00 | 50.4 | Complexe thrombine/antithrombine (TAT) | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------------|----|----|
| 1699.00 | 8.3 | Temps de thrombine | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par concentration de thrombine jusqu'à un maximum de 2

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--|----|----|
| 1700.00 | 5.4 | INR (Temps de thromboplastine selon Quick) | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1700.01 | 13.1 | INR (Temps de thromboplastine selon Quick) | H | S |

Technique d'analyse

Test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Oui | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1703.00 | 99.0 | Aggrégation plaquettaire avec trois activateurs | H | S |

Technique d'analyse

Transmission lumineuse, impédance

Matériel d'analyse

Résultat

Plasma riche en plaquettes, sang complet

sq

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1

Limitation

Remarques

Avec trois activateurs de 1 à 2 concentrations

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1704.00 | 45.0 | Aggrégation plaquettaire, activateur supplémentaire | H | S |

Technique d'analyse

Transmission lumineuse, impédance

Matériel d'analyse

Résultat

Plasma riche en plaquettes, sang complet | sq

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1 par activateur

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1705.00 | 59.4 | Alloanticorps anti-thrombocytes contre les thrombocytes paternels | HI | S |

Technique d'analyse

Test de compatibilité sérologique avec les thrombocytes du père

Matériel d'analyse

Sérum maternel, sang EDTA paternel

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas de suspicion de thrombopénie alloimmune fœtale/néonatale

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1706.00 | 234.0 | Alloanticorps anti-thrombocytes, spécification | HI | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique, spécification avec test-panel

Matériel d'analyse

Sérum

Résultat

sq

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1707.00 | 44.1 | Alloanticorps anti-thrombocytes, recherche | HI | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sérum

Résultat

sq

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1709.00 | 130.5 | Auto- et alloanticorps anti-thrombocytaires fixés sur les cellules et dans le sérum | HI | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

sq

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 1710.00 | 49.5 | Thrombocytes, test global | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par activateur (collègne/ADP, collagène/épinéphrine), jusqu'à un maximum de 2.

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1713.00 | 30.6 | Typisation thrombocytaire (Human Platelet Antigen; HPA) | HI | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par antigène

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 1714.00 | 32.4 | Test de compatibilité thrombocytaire | H | S |

Technique d'analyse

Test de compatibilité sérologique avec un concentré plaquettaire

Matériel d'analyse

Sang, sérum

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1 par concentré plaquettaire testé

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement pour les patients réfractaires aux transfusions plaquettaires présentant des anticorps anti-plaquettaires

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|----|----|
| 1715.00 | 5.7 | Numération des thrombocytes, méthode manuelle | H | S |

Technique d'analyse

Microscopie (cellule de comptage)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1396.00, 1396.01 et 1532.00

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 1717.00 | 39.6 | Thyréoglobuline | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

2

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

La thyroglobuline est déterminée deux fois sur l'échantillon primaire lors du test de récupération.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------|----|----|
| 1718.10 | 8.1 | Thyréotropine (TSH) | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Pour un test à la TRH, la position peut être facturé 2 fois.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-------------------------------|-----|-----|
| Non | Endocrinologie – diabétologie | Non | Non |
|-----|-------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-----------------------|----|----|
| 1720.00 | 8.1 | Thyroxine libre (FT4) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Endocrinologie – diabétologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|------------------|----|----|
| 1721.00 | 8.1 | Thyroxine (FT 4) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Endocrinologie – diabétologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1722.00 | 17.4 | Thyroxin binding globuline (TBG) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1723.00 | 42.3 | Tissue Polypeptide Antigen (TPA) | CI | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1724.00 | 52.2 | Tissue-type Plasminogen Aktivator (t-PA), fonction | H | S |

Technique d'analyse

Méthode amidolytique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1725.00 | 50.4 | Tissue-type Plasminogen Aktivator (t-PA), antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|----|----|
| 1726.00 | 9.1 | Agglutinines froides, titre par cellule | HI | S |

Technique d'analyse

Test d'agglutination érythrocytaire avec des séries de dilutions sériques et des érythrocytes-test de nouveaux-nés et d'adultes

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

Au maximum 10

Possibilité de cumul

Limitation

En présence d'agglutinines froides cliniquement significatives (nouveau-nés, adultes, etc.)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1727.10 | 54.9 | Holotranscobalamine (Holo-Tc) | CH | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1729.00 | 5.6 | Transferrine | CH | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 1730.00 | 75.6 | Antidépresseurs tricycliques | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, urine

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par antidépresseur tricyclique

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------|----|----|
| 1731.00 | 2.5 | Triglycérides | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------|----|----|
| 1731.01 | 7.9 | Triglycérides | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|------------------------------|----|----|
| 1732.00 | 9.4 | Triiodothyronine libre (FT3) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Endocrinologie – diabétologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|------------------------|----|----|
| 1733.00 | 9.4 | Triiodothyronine (FT3) | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Endocrinologie – diabétologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1734.00 | 20.7 | Troponine, T ou I | C | B |

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes) et les officines de pharmaciens, non cumulable avec la position 1249.00.

Limitation

1. Pas par tests rapides (détermination qualitative)
2. Uniquement avec une méthode de mesure de la troponine T ou I
 - a. détectant la troponine chez >20% des personnes en bonne santé et
 - b. dont le coefficient de variation au 99ème percentile des personnes en bonne santé est $\leq 20\%$.
3. Les critères sous chiffre 2 doivent avoir été déterminés dans une cohorte de ≥ 400 de personnes en bonne santé et publiés dans un journal évalué par les pairs.
4. La méthode de mesure doit être autorisée pour l'indication prise en charge, c'est-à-dire que l'indication doit figurer dans le mode d'emploi de l'appareil.
5. La performance de la méthode de mesure doit avoir été validée dans une étude clinique de ≥ 500 patients avec suspicion d'infarctus du myocarde.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1734.01 | 29.1 | Troponine, T ou I | C | B |

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1249.01 et 1778.01

Limitation

1. Pas par tests rapides (détermination qualitative)
 2. Jusqu'au 31 décembre 2024, une méthode mesurant la troponine chez $\leq 20\%$ des personnes en bonne santé peut être facturée pour l'exclusion d'un infarctus du myocarde sans élévation du segment ST, mais uniquement en cas de symptômes évoluant depuis plus de 6 heures associés à un ECG complètement normal et une suspicion faible d'infarctus aigu du myocarde.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Oui | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1737.00 | 25.2 | Tryptase | I | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1738.00 | 2.5 | Acide urique | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 1738.01 | 7.9 | Acide urique | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1739.00 | 18.0 | Bilan urinaire, 5-10 paramètres, détermination des particules corpusculaires urinaires | C | B |

Technique d'analyse

Microscopie ou cytométrie de flux

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------------------|----|----|
| 1740.00 | 0.9 | Bilan urinaire, 5-10 paramètres | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------------------|----|----|
| 1740.01 | 5.2 | Bilan urinaire, 5-10 paramètres | C | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation
Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Oui | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes
Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 1742.00 | 68.4 | Acide vanilmandélique (VMA) | C | S |

Technique d'analyse

LC-ECD, LC-MS/MS

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas de suspicion et de monitoring de neuroblastome.

Remarques

Les valeurs de référence ajustées à l'âge doivent figurer dans le rapport d'analyse.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1743.00 | 76.5 | Peptide intestinal vaso-actif | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1744.00 | 24.3 | Test de compatibilité par épreuve croisée | H | B |

Technique d'analyse

Agglutination d'érythrocytes avec le sérum, en colonne d'agglutination ou en test en tube

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par concentré érythrocytaire

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2022, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|----|----|
| 1745.00 | 6.5 | Test de compatibilité par type and screen, y compris le contrôle des antigènes ABO/ RH1 (D) du concentré érythrocytaire | H | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par concentré érythrocytaire

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2022, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|-----|----|
| 1746.00 | 22.5 | Viscosité | CHM | S |

Technique d'analyse

Viscosimétrie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

L'analyse ne doit pas être réalisée sur du sang total.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 1747.00 | 61.2 | Vitamine A resp. rétinol | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 1748.00 | 68.4 | Vitamine B1 resp. thiamine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1749.00 | 22.5 | Vitamine B12 resp. cobalamine | CH | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 1750.00 | 68.4 | Vitamine B2 resp. riboflavine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1751.00 | 61.2 | Vitamine B6 resp. phosphate de pyridoxal | C | S |

Technique d'analyse

Mesure directe

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 1752.00 | 36.9 | Vitamine C resp. acide ascorbique | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 1755.00 | 61.2 | Vitamine E resp. tocophérol | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------------|----|----|
| 1756.00 | 144.0 | Vitamine K1 resp. phytonadione | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 1757.00 | 52.2 | Vitamine B3 resp. niacine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1758.00 | 40.5 | Facteur von Willebrand, fonction | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique, aggrégométrie

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 1759.00 | 40.5 | Facteur von Willebrand, antigène | H | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1760.00 | 198.0 | Facteur von Willebrand, analyse des multimères | H | S |

Technique d'analyse

Analyses des multimères par électrophorèse sur gel, immunoblotting

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------|----|----|
| 1761.00 | 61.2 | Somatotropine | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1762.00 | 60.3 | Séparation cellulaire/de particules sous-cellulaires (test au Percoll) | CH | S |

Technique d'analyse

Centrifugation, gradient de densité

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Si l'analyse est réalisée par un médecin titulaire du titre postgrade fédéral "gynécologie et obstétrique" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

- le médecin spécialiste doit remplir les conditions énoncées à l'art. 2, al. 1 de l'Ordonnance sur la procréation médicalement assistée (OPMA; RS 810.112.2) ; et
- l'analyse doit être effectuée dans un laboratoire spécialisé en médecine de la reproduction remplissant les conditions de l'art. 4 de l'OPMA.
- l'analyse peut uniquement être facturée pour le diagnostic d'une stérilité masculine, pas pour la préparation du sperme pour l'insémination.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Gynécologie et obstétrique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1763.00 | 27.9 | Xylose | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1766.00 | 26.1 | Numération et différenciation cellulaire après enrichissement et coloration des liquides biologiques | H | B |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Dermatologie et vénérologie
 Hématologie et oncologie médicale
 Médecine physique et réadaptation
 Rhumatologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1767.00 | 39.6 | Zinc | C | S |

Technique d'analyse

SAA, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 1769.00 | 33.3 | Citrate | C | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|-----|----|
| 1770.00 | 28.8 | Cytochimie (coloration spéciale) | CHI | S |

Technique d'analyse

Microscopie, coloration cellulaire spéciale, y compris coloration martiale

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par coloration spéciale

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|
| Non | Hématologie et oncologie médicale | Non | Non |
|-----|-----------------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1771.00 | 89.1 | Cytostatiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par cytotatique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1772.00 | 126.0 | Cytostatiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par cytotatique de la LS/LMT, métabolites inclus

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1773.00 | 39.6 | Cytostatiques de la LS/LMT, métabolites inclus | C | S |

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 1774.00 | 48.6 | Peptide bêta-amyloïde 1-42 (Aβ42) | C | S |

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour exclure une maladie d'Alzheimer chez les patients présentant un MCI (Mild Cognitive Impairment) et pour le diagnostic différentiel de patients chez lesquels on suspecte une maladie d'Alzheimer ou d'autres affections cognitives, et chez lesquels le diagnostic de maladie d'Alzheimer ne peut être consolidé ou exclu sur la base de critères de diagnostic clinique et d'imagerie structurale.
2. Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) reconnue en psychiatrie et psychothérapie, neurologie ou médecine interne générale avec formation approfondie en gériatrie du 1er janvier 2000, révisée le 16 décembre 2021. L2 document peut être consulté à l'adresse suivante: [Documents de référence relatifs à l'ordonnance sur l'assurance-maladie \(OAMal\) et à l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins \(OPAS\) et ses annexes \(admin.ch\)](#)
3. Le mini-mental state examination (MMSE) doit être d'au moins 10 points.
4. L'analyse ne doit pas être précédée d'un examen TEP ou SPECT.
5. Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 1775.00 | 48.6 | Protéine Tau totale (T-tau) | C | S |

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour exclure une maladie d'Alzheimer chez les patients présentant un MCI (Mild Cognitive Impairment) et pour le diagnostic différentiel de patients chez lesquels on suspecte une maladie d'Alzheimer ou d'autres affections cognitives, et chez lesquels le diagnostic de maladie d'Alzheimer ne peut être consolidé ou exclu sur la base de critères de diagnostic clinique et d'imagerie structurale.
2. Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) reconnue en psychiatrie et psychothérapie, neurologie ou médecine interne générale avec formation approfondie en gériatrie du 1^{er} janvier 2000, révisée le 16 décembre 2021. Le document peut être consulté à l'adresse suivante: [Documents de référence relatifs à l'ordonnance sur l'assurance-maladie \(OAMal\) et à l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins \(OPAS\) et ses annexes \(admin.ch\)](#)
3. Le mini-mental state examination (MMSE) doit être d'au moins 10 points.
4. L'analyse ne doit pas être précédée d'un examen TEP ou SPECT.
5. Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 1776.00 | 48.6 | Protéine Tau hyperphosphorylée (P-tau) | C | S |

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour exclure une maladie d'Alzheimer chez les patients présentant un MCI (Mild Cognitive Impairment) et pour le diagnostic différentiel de patients chez lesquels on suspecte une maladie d'Alzheimer ou d'autres affections cognitives, et chez lesquels le diagnostic de maladie d'Alzheimer ne peut être consolidé ou exclu sur la base de critères de diagnostic clinique et d'imagerie structurale.
2. Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) reconnue en psychiatrie et psychothérapie, neurologie ou médecine interne générale avec formation approfondie en gériatrie du 1^{er} janvier 2000, révisée le 16 décembre 2021. Le document peut être consulté à l'adresse suivante: [Documents de référence relatifs à l'ordonnance sur l'assurance-maladie \(OAMal\) et à l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins \(OPAS\) et ses annexes \(admin.ch\)](#)
3. Le mini-mental state examination (MMSE) doit être d'au moins 10 points.
4. L'analyse ne doit pas être précédée d'un examen TEP ou SPECT.
5. Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1777.00 | 144.0 | Soluble fms-like Tyrosinkinase-1-Receptor / Placental Growth Factor Ratio (sFlt-1 / PlGF) | C | S |

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. À partir de la 20ème semaine de grossesse.
2. En cas de suspicion de pré-éclampsie et pour le suivi d'une pré-éclampsie avérée.
3. Pas pour le screening des femmes enceintes asymptomatiques.
4. Prescription des analyses uniquement par les médecins titulaires du titre postgrade fédéral "gynécologie et obstétrique" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
5. Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 1778.01 | 43.7 | Troponine, T ou I | C | B |

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1249.01 et 1734.01

Limitation

1. Pas par tests rapides (détermination qualitative)
2. Uniquement avec une méthode de mesure de la troponine T ou I remplissant les 2 critères ci-dessous déterminés dans une cohorte de ≥ 400 personnes en bonne santé et publiés dans un journal évalué par les pairs:
 - a. Troponine détectable chez $>20\%$ des personnes en bonne santé et
 - b. Le coefficient de variation au 99ème percentile des personnes en bonne santé doit être $\leq 20\%$.
3. La méthode de mesure doit être autorisée pour l'indication prise en charge, c'est-à-dire que l'indication doit figurer dans le mode d'emploi de l'appareil.
4. La performance de la méthode de mesure doit avoir été validée dans une étude clinique de ≥ 500 patients avec suspicion d'infarctus du myocarde.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Oui | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1900.00 | 54.0 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie, luminométrie

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1900.10 | 73.8 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie, luminométrie
avec préparation d'échantillon complexe ou coûts matériaux élevés

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 5, al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 1900.20 | 73.8 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 7

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAG ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1900.30 | 130.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire combiné avec la SM ou la RMN ou au moins un radioisotope

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1900.40 | 130.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire de grande complexité ou en combinaison avec des anticorps ou des enzymes

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1900.50 | 184.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire avec évaluation des données et interprétation particulièrement complexes

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 7

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 1900.60 | 225.0 | Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire en utilisation la SM, la RMN ou des radioisotopes avec évaluation des données et interprétation particulièrement complexes

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 7

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1901.00 | 103.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie
(détermination du point de fin respectivement temps de mesure pure < 5 min. pour les tests cinétiques)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1901.10 | 121.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie, luminométrie
avec préparation d'échantillon complexe (détermination du point de fin respectivement temps de mesure pure < 5 min. pour les tests cinétiques)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 7

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1901.20 | 256.5 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie ou luminométrie avec au moins une étape de séparation ou de purification, ou un test cinétique avec temps de mesure pur > 5 min., ou l'utilisation d'anticorps ou d'enzymes, et requérant une évaluation et une interprétation particulièrement complexes des données

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1901.30 | 288.0 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie ou luminométrie avec préparation complexe d'échantillons et au moins une étape de séparation ou de purification, ou au moins un radioisotope ou un test cinétique avec un temps de mesure pur > 5 min.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 1901.40 | 468.0 | Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | C | S |

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie ou luminométrie avec une analyse au moins en deux étapes et une préparation d'échantillons complexes, et avec au moins une étape de séparation ou de purification ou un test cinétique avec un temps de mesure pur > 5 minutes, et requérant une évaluation et une interprétation particulièrement complexes des données

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
- Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 3000.00 | 66.6 | Virus, isolement | M | S |

Technique d'analyse

Cultures cellulaires

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3001.00 | 25.2 | Adénovirus, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 3002.00 | 29.7 | Adénovirus, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 3004.00 | 26.1 | Adénovirus, recherche des antigènes | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3005.00 | 21.6 | Adénovirus, isolement | M | S |

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------------------|----|----|
| 3006.00 | 135.0 | Adénovirus, identification/typisation | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3007.00 | 119.7 | Adénovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3007.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3007.10 | 47.7 | Adénovirus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3007.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3008.00 | 13.7 | Cytomégalovirus, Ig ou IgG | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3009.00 | 22.5 | Cytomégalovirus, Ig ou IgG | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 3010.00 | 22.5 | Cytomégalovirus, IgM | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3012.00 | 29.7 | Cytomégalovirus, avidité des IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3014.00 | 26.1 | Cytomégalovirus, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3015.00 | 21.6 | Cytomégalovirus, isolement | M | S |

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3017.00 | 119.7 | Cytomégalovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qi

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3017.10, 3018.00 et 3018.10

Limitation

1. Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3017.10 | 47.7 | Cytomégalovirus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3017.00, 3018.00 et 3018.10

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3018.00 | 119.7 | Cytomégalovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3018.10, 3017.00 et 3017.10

Limitation

1. Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3018.10 | 47.7 | Cytomégalovirus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3018.00, 3017.00 et 3017.10

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3020.00 | 26.1 | Entérovirus, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3021.00 | 135.0 | Entérovirus, identification/typisation | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3023.00 | 119.7 | Entérovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qi

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3023.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3023.10 | 47.7 | Entérovirus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3023.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3024.00 | 26.1 | Epstein-Barr virus, IgG-VCA | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3025.00 | 37.8 | Epstein-Barr virus, IgG-VCA | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3026.00 | 29.7 | Epstein-Barr virus, IgM-VCA | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3029.00 | 26.1 | Epstein-Barr virus, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3032.00 | 119.7 | Epstein-Barr virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3032.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3032.10 | 47.7 | Epstein-Barr virus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3032.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3033.00 | 26.1 | Epstein-Barr virus, EA IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3034.00 | 37.8 | Epstein-Barr virus, EA IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 3036.00 | 26.1 | Epstein-Barr virus, EBNA IgG | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 3037.00 | 37.8 | Epstein-Barr virus, EBNA IgG | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3038.00 | 59.4 | Epstein-Barr virus, IgG | M | S |

Technique d'analyse

Immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3039.00 | 59.4 | Epstein-Barr virus, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3040.00 | 37.8 | Flavivirus spp., Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 3041.00 | 29.7 | Flavivirus spp., IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3042.00 | 119.7 | Flavivirus spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3042.10 | 47.7 | Flavivirus spp., microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3043.00 | 26.1 | Encéphalite à tique, virus (FSME), Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3044.00 | 37.8 | Encéphalite à tique, virus (FSME), Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3045.00 | 29.7 | Encéphalite à tique, virus (FSME), IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3046.00 | 26.1 | Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3047.00 | 29.7 | Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3048.00 | 162.0 | Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta) | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3049.00 | 13.7 | Hépatite A virus, Ig ou IgG | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3050.00 | 20.7 | Hépatite A virus, Ig ou IgG | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3051.00 | 20.7 | Hépatite A virus, IgM | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------|----|----|
| 3052.00 | 162.0 | Hépatite A virus | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3053.00 | 13.7 | Hépatite B virus, HBc, Ig | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3054.00 | 18.0 | Hépatite B virus, HBc, Ig | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3055.00 | 20.7 | Hépatite B virus, HBc, IgM | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3057.00 | 18.0 | Hépatite B virus, HBs, Ig ou IgG | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3058.00 | 20.7 | Hépatite B virus, HBe, recherche des antigènes | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3060.00 | 18.0 | Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3061.00 | 119.7 | Hépatite B virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3061.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3061.10 | 47.7 | Hépatite B virus, microorganisme supplémentaire | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3061.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3062.00 | 119.7 | Hépatite B virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3062.10

Limitation

1. Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3062.10 | 47.7 | Hépatite B virus, microorganisme supplémentaire | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3062.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3064.00 | 21.6 | Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes après neutralisation | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3065.00 | 15.7 | Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Oui

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3066.00 | 20.7 | Hépatite B virus, HBe Ig ou IgG | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3067.00 | 15.7 | Hépatite B virus, HBs Ig ou IgG | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3068.00 | 15.7 | Hépatite C virus, Ig ou IgG | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3069.00 | 22.5 | Hépatite C virus, Ig ou IgG | IM | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3070.00 | 59.4 | Hépatite C virus, spécification Ig ou IgG | IM | S |

Technique d'analyse

Westernblot ou immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------------------|----|----|
| 3072.00 | 162.0 | Hépatite C virus, génotypage | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3073.00 | 119.7 | Hépatite C virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3073.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3073.10 | 47.7 | Hépatite C virus, microorganisme supplémentaire | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3073.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3074.00 | 26.1 | Hépatite D virus, Ig ou IgG | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3075.00 | 26.1 | Hépatite D virus, antigène | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3076.00 | 26.1 | Hépatite E virus, Ig ou IgG | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3077.00 | 39.6 | Hépatite E virus, IgM | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3078.00 | 119.7 | Hépatite E virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qi

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3078.10

Limitation

1. Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3078.10 | 47.7 | Hépatite E virus, microorganisme supplémentaire | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3078.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3079.00 | 26.1 | Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3080.00 | 37.8 | Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3081.00 | 29.7 | Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3082.00 | 37.8 | Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgA | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3084.00 | 26.1 | Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3085.00 | 21.6 | Herpès simplex, virus (HSV), isolement | M | S |

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3087.00 | 119.7 | Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3087.10 | 47.7 | Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qi

Application par échantillon primaire

1 par type, au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3089.00 | 26.1 | Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3091.00 | 119.7 | Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3091.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3091.10 | 47.7 | Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3091.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3092.00 | 119.7 | Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3092.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3092.10 | 47.7 | Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

q|

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3092.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3093.00 | 549.0 | HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Indication et réalisation selon :

« Human Immunodeficiency Virus Drug Resistance : 2018 Recommendations of the International Antiviral Society–USA Panel » (Günthard and al. Clin Infect Dis. 2019 Jan 7;68(2):177-187)¹, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3094.00 | 18.0 | HIV-1 et HIV-2, anticorps et l'antigène p24 HIV-1 | IM | B |

Technique d'analyse

Screening

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3095.00 | 59.4 | HIV-1, spécification des anticorps | IM | S |

Technique d'analyse

Westernblot ou immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3096.00 | 26.1 | HIV-1, recherche de l'antigène p24 | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3097.00 | 42.3 | HIV-1, recherche de l'antigène p24 | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3098.00 | 47.7 | HIV-1, recherche de l'antigène p24 après dissociation | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 3099.00 | 66.6 | HIV-1, isolement | M | S |

Technique d'analyse

Cultures cellulaires, co-culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3100.00 | 119.7 | HIV-1, 1 microorganisme ou premier microorganisme | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3100.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3100.10 | 47.7 | HIV-1, microorganisme supplémentaire | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3100.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3101.00 | 119.7 | HIV-1, 1 microorganisme ou premier microorganisme | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3101.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3101.10 | 47.7 | HIV-1, microorganisme supplémentaire | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3101.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|----|----|
| 3102.10 | 6.4 | HIV-1 et HIV-2 anticorps et antigène p24 HIV-1, dépistage | IM | B |

Technique d'analyse

Test rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Ne peut être utilisé pour les enfants de moins de 18 mois, ni pour les patients présentant une primo-infection récente à HIV.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3103.00 | 59.4 | HIV-2, spécification des anticorps | IM | S |

Technique d'analyse

Westernblot ou immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 3104.00 | 66.6 | HIV-2, isolement | M | S |

Technique d'analyse

Cultures cellulaires, co-culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 3105.00 | 162.0 | HIV-2 | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3106.00 | 119.7 | HIV-2, 1 microorganisme ou premier microorganisme | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3106.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3106.10 | 47.7 | HIV-2, microorganisme supplémentaire | IM | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3106.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------------------|----|----|
| 3107.00 | 549.0 | HIV-1, tropisme (CCR5, CXCR4) | IM | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Seulement pour les personnes de plus de 18 ans prétraitées

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 3108.00 | 26.1 | HTLV-1, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3109.00 | 59.4 | HTLV-1 spécification des anticorps | M | S |

Technique d'analyse

Westernblot ou immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------|----|----|
| 3110.00 | 66.6 | HTLV-1, isolement | M | S |

Technique d'analyse

Cultures cellulaires, co-culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 3111.00 | 162.0 | HTLV-1 | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 3112.00 | 162.0 | HTLV-1 | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3113.00 | 37.8 | Influenzavirus A ou B, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3114.00 | 22.5 | Influenzavirus A ou B, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Hémagglutination

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3116.00 | 13.3 | Influenzavirus A ou B, recherche des antigènes | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3117.00 | 21.6 | Influenzavirus A ou B, isolement | M | S |

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3118.00 | 135.0 | Influenzavirus A ou B, identification/typisation | M | S |

Technique d'analyse

| |
|------------------------|
| Test de neutralisation |
|------------------------|

Matériel d'analyse

| | |
|--------------|--------------|
| Non spécifié | Résultat |
| | Non spécifié |

Application par échantillon primaire

| | |
|---|----------------------|
| 1 | Possibilité de cumul |
|---|----------------------|

Limitation

| |
|--|
| |
|--|

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

| |
|--|
| Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 3119.00 | 66.6 | Influenzavirus A ou B, typisation | M | S |

Technique d'analyse

Inhibition de l'hémagglutination

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3120.00 | 119.7 | Influenzavirus A ou B, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | B |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3120.10 | 47.7 | Influenzavirus A ou B, microorganisme supplémentaire | M | B |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par type, au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 3121.00 | 28.8 | Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 3122.00 | 37.8 | Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 3123.00 | 33.3 | Rougeole (measles) virus, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3125.00 | 26.1 | Rougeole (measles) virus, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3126.00 | 119.7 | Rougeole (measles) virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qi

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3126.10

Limitation

1. Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3126.10 | 47.7 | Rougeole (measles) virus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3126.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3127.00 | 26.1 | Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3128.00 | 37.8 | Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 3129.00 | 29.7 | Oreillons (mumps) virus, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3131.00 | 26.1 | Oreillons (mumps) virus, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3132.00 | 119.7 | Oreillons (mumps) virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3132.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3132.10 | 47.7 | Oreillons (mumps) virus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3132.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3133.00 | 48.6 | Papillomavirus, recherche du génome (détermination du groupe) | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3136.00 | 162.0 | Papillomavirus, humain (HPV), ainsi que typisation | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3137.00 | 37.8 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3139.00 | 26.1 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3140.00 | 21.6 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, isolement | M | S |

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3141.00 | 119.7 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

q|

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3141.10 | 47.7 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1 par type, au maximum 3

Possibilité de cumul

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3142.00 | 26.1 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3143.00 | 37.8 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 3144.00 | 33.3 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3146.00 | 119.7 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

q|

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3146.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3146.10 | 47.7 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3146.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------|----|----|
| 3147.00 | 41.4 | Poliovirus, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Test de neutralisation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par type

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------------|----|----|
| 3149.00 | 26.1 | Poliovirus, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------------------|----|----|
| 3150.00 | 135.0 | Poliovirus, identification/typisation | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 3152.00 | 162.0 | Poliovirus | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3153.00 | 81.9 | Polyomavirus | M | S |

Technique d'analyse

Recherche par microscopie électronique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3155.00 | 119.7 | Polyomavirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3155.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3155.10 | 47.7 | Polyomavirus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3155.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3156.00 | 81.9 | Poxvirus | M | S |

Technique d'analyse

Recherche par microscopie électronique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3157.00 | 37.8 | Respiratory syncytial virus (RSV), Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3159.00 | 26.1 | Respiratory syncytial virus (RSV), recherche des antigènes | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3160.00 | 21.6 | Respiratory syncytial virus (RSV), recherche | M | S |

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3161.00 | 119.7 | Respiratory syncytial virus (RSV), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

q|

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3161.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3161.10 | 47.7 | Respiratory syncytial virus (RSV), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3161.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3163.00 | 13.3 | Rotavirus, recherche des antigènes | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3164.00 | 81.9 | Rotavirus | M | S |

Technique d'analyse

Recherche par microscopie électronique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3165.00 | 119.7 | Rotavirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3165.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3165.10 | 47.7 | Rotavirus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3165.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3167.00 | 15.7 | Rubéole, virus, Ig ou IgG | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------|----|----|
| 3168.00 | 22.5 | Rubéole, virus, IgM | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------|----|----|
| 3169.00 | 26.1 | Rubéole, virus, IgM | M | S |

Technique d'analyse

| |
|----------------------|
| Test de confirmation |
|----------------------|

Matériel d'analyse

| | |
|--------------|--------------|
| Non spécifié | Résultat |
| | Non spécifié |

Application par échantillon primaire

| | |
|---|----------------------|
| 1 | Possibilité de cumul |
|---|----------------------|

Limitation

| |
|--|
| |
|--|

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

| |
|--|
| Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3171.00 | 26.1 | Rubéole, virus, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------|----|----|
| 3173.00 | 162.0 | Rubéole, virus | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3174.00 | 66.6 | Rage, virus, immunité | M | S |

Technique d'analyse

Test de neutralisation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3175.00 | 26.1 | Rage, virus, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 3176.00 | 66.6 | Rage, virus, isolement | M | S |

Technique d'analyse

A partir de cultures cellulaires

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1 type de cellules ou incultation sur l'animal

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3177.00 | 26.1 | Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3178.00 | 37.8 | Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3179.00 | 29.7 | Virus de la varicelle, zona, IgM | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3180.00 | 37.8 | Virus de la varicelle, zona, IgA | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3182.00 | 26.1 | Virus de la varicelle, zona, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3183.00 | 21.6 | Virus de la varicelle, zona, isolement | M | S |

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3184.00 | 119.7 | Virus de la varicelle, zona, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3184.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3184.10 | 47.7 | Virus de la varicelle, zona, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3184.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------------------|----|----|
| 3185.00 | 6.3 | Cyto-centrifugation en virologie | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3186.00 | 72.0 | Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Il n'est pas autorisé de facturer plus d'un frottis par commande.
- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).
- Uniquement en cas de symptômes compatibles avec une COVID-19. La position ne peut pas être facturée pour des analyses à motif épidémiologique (surveillance, riposte), ni d'hygiène hospitalière.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3186.10 | 47.7 | Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3186.00

Limitation

- Il n'est pas autorisé de facturer plus d'un frottis par commande.
- Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).
- Uniquement en cas de symptômes compatibles avec une COVID-19. La position ne peut pas être facturée pour des analyses à motif épidémiologique (surveillance, riposte), ni d'hygiène hospitalière.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3187.00 | 119.7 | Norovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3187.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3187.10 | 47.7 | Norovirus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3187.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3188.00 | 197.6 | Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), génométypage | M | S |

Technique d'analyse

Séquençage du génome viral complet

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. La position ne peut pas être facturée pour des analyses à motif épidémiologique (surveillance, riposte), ni d'hygiène hospitalière.
2. La position peut être facturée uniquement en cas de résultat positif à l'amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat (position 3186.00 ou 3186.10) en association avec une situation clinique suivante:
 - a. évolution clinique sévère ou inhabituelle de l'infection à SARS-CoV2 et /ou
 - b. suspicion de résistance à un médicament ciblé contre le SARS-CoV-2.
3. En évaluation jusqu'au 31.12.2023.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3189.00 | 37.8 | Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, sérum, plasma

Résultat

sq, qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pas par tests rapides (détermination qualitative)
2. Uniquement avec des méthodes de mesure ayant
 - une sensibilité clinique à ≥ 15 jours après le début des symptômes $\geq 90\%$ et
 - une spécificité clinique $\geq 98\%$.
3. La position ne peut pas être facturée pour des analyses à motif épidémiologique (surveillance, riposte), ni d'hygiène hospitalière.
4. En évaluation jusqu'au 31.12.2023

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3191.00 | 119.7 | Virus de la variole du singe (Monkeypox virus), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3191.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).
- Uniquement en cas de symptômes compatibles avec une variole du singe. La position ne peut pas être facturée pour des analyses à motif épidémiologique (surveillance, riposte), ni d'hygiène hospitalière.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3191.10 | 47.7 | Virus de la variole du singe (Monkeypox virus), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qi

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3191.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).
3. Uniquement en cas de symptômes compatibles avec une variole du singe. La position ne peut pas être facturée pour des analyses à motif épidémiologique (surveillance, riposte), ni d'hygiène hospitalière.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 3300.00 | 56.7 | Oeil/oreille/nasopharynx | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 3301.00 | 77.4 | Oeil/oreille/nasopharynx | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3302.00 | 70.2 | Biopsie/tissus, y compris anaérobies | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------------------|----|----|
| 3303.00 | 139.5 | Biopsie/tissus, y compris anaérobies | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3304.00 | 45.0 | Hémoculture, y compris la recherche des anaérobies | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

2 bouteilles d'hémocultures

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3305.00 | 139.5 | Hémoculture, y compris la recherche des anaérobies | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

2 bouteilles d'hémocultures

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3306.00 | 88.2 | Hémoculture | M | S |

Technique d'analyse

Manipulation d'un milieu de culture, liquide ou solide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3307.00 | 64.8 | Hémoculture | M | S |

Technique d'analyse

Lyse-centrifugation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 3308.00 | 139.5 | Hémoculture | M | S |

Technique d'analyse

Lyse-centrifugation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3309.00 | 62.1 | Lavage broncho-alvéolaire | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------|----|----|
| 3310.00 | 126.0 | Lavage broncho-alvéolaire | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 3311.00 | 30.6 | Cathéter intravasculaire | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 3312.00 | 77.4 | Cathéter intravasculaire | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 3313.00 | 37.8 | Liquide céphalorachidien | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 3314.00 | 90.0 | Liquide céphalorachidien | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3315.00 | 62.1 | Dialyse péritonéale, y compris anaérobies | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3316.00 | 139.5 | Dialyse péritonéale, y compris anaérobies | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3317.00 | 54.0 | Ponction, y compris anaérobies | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------------|----|----|
| 3318.00 | 139.5 | Ponction, y compris anaérobies | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3319.00 | 34.2 | Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3320.00 | 69.3 | Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3322.00 | 56.7 | Sperme, mycoplasmes et uréaplasmes non compris | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3323.00 | 148.5 | Sperme, mycoplasmes et uréaplasmes non compris | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3324.00 | 49.5 | Expectoration, aspiration bronchique | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3325.00 | 77.4 | Expectoration, aspiration bronchique | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3326.00 | 70.2 | Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3327.00 | 139.5 | Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 3328.00 | 49.5 | Cultures de surveillance | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 3329.00 | 99.0 | Cultures de surveillance | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------|----|----|
| 3330.00 | 8.4 | Urine slide | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3331.00 | 77.4 | Urine slide | M | S |

Technique d'analyse

Manipulation d'une culture positive

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3332.00 | 30.6 | Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3333.00 | 99.0 | Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3334.00 | 56.7 | Vagin, cervix, urètre, sans chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3335.00 | 63.0 | Vagin, cervix, urètre, sans chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3336.00 | 49.5 | Plaies superficielles | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3337.00 | 99.0 | Plaies superficielles | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3338.00 | 54.0 | Plaies profondes, y compris anaérobies | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3339.00 | 180.0 | Plaies profondes, y compris anaérobies | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3340.00 | 37.8 | Bactérie particulière, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec une autre culture bactériologique

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3341.00 | 45.0 | Bactérie particulière, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec une autre culture bactériologique

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3342.00 | 19.8 | Germe particulier additionnel, recherche, si prescrit expressément | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3343.00 | 63.0 | Germe particulier additionnel, recherche, si prescrit expressément | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|----------------------------|----|----|
| 3344.00 | 9.9 | Bactériologie quantitative | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Matériel autre que l'urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3345.00 | 99.0 | Concentration minimale inhibitrice (CMI) | M | S |

Technique d'analyse

Méthode conventionnelle

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3346.00 | 23.4 | Concentration minimale inhibitrice (CMI) | M | S |

Technique d'analyse

Méthode commerciale

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3347.00 | 126.0 | Concentration minimale inhibitrice (CMI) et concentration minimale bactéricide (CMB) | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3349.00 | 119.7 | Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), 1 gène de résistance ou facteur de pathogénicité ou premier gène de résistance ou facteur de pathogénicité | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques
2. Détermination d'un seul gène de résistance ou facteur de pathogénicité par mélange réactionnel ou comme premier gène de résistance ou facteur de pathogénicité dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité.
3. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3349.10 | 47.7 | Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), gène de résistance ou facteur de pathogénicité supplémentaire | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par paramètre

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques.
2. Comme gène de résistance et/ou facteur de pathogénicité supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité.
3. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3350.00 | 81.0 | Antibiogramme pour champignons | M | S |

Technique d'analyse

Au minimum 5 substances

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 3351.00 | 49.5 | Champignons, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3353.00

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 3352.00 | 77.4 | Champignons, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3353.00, 3354.00 et 3355.00

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 3353.00 | 19.8 | Champignons, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Milieus commerciaux

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Gynécologie et obstétrique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 3354.00 | 37.8 | Champignons, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Hémoculture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Sur demande

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 3355.00 | 50.4 | Champignons, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Hémoculture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Sur demande

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 3356.00 | 34.2 | Coloration immunologique | M | S |

Technique d'analyse

Fluorescence ou peroxydase

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable avec la microscopie spéciale, non cumulable avec la culture

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3357.00 | 19.8 | Microscopie traditionnelle | M | B |

Technique d'analyse

Coloration comprise (Gram, Giemsa, bleu de méthylène, etc.)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec la culture

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 3358.00 | 26.1 | Microscopie spéciale | M | S |

Technique d'analyse

Coloration acridine orange, Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, KOH, y compris analyse sur fond noir, en contraste de phase, etc., incluant la recherche de champignons

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Dermatologie et vénéréologie
 Gynécologie et obstétrique
 Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--|----|----|
| 3359.00 | 9.8 | Cyto-centrifugation en bactériologie/mycologie | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 3360.00 | 26.1 | Aspergillus, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3361.00 | 26.1 | Aspergillus, galactomannane, recherche de l'antigène | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Chez des patients hospitalisés immunosupprimés

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3362.00 | 119.7 | Aspergillus, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3362.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3362.10 | 47.7 | Aspergillus, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3362.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3363.00 | 119.7 | Bartonella henselae ou Bartonella quintana, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3363.10 | 47.7 | Bartonella henselae ou Bartonella quintana, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 3364.00 | 29.7 | Blastomyces dermatitidis, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 3365.00 | 49.5 | Bordetella pertussis | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 3366.00 | 77.4 | Bordetella pertussis | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3368.00 | 119.7 | Bordetella pertussis, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3368.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3368.10 | 47.7 | Bordetella pertussis, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3368.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3370.00 | 26.1 | Bordetella pertussis, FHA, IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3371.00 | 37.8 | Bordetella pertussis, FHA, IgA | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3372.00 | 29.7 | Bordetella pertussis, toxine , IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3373.00 | 29.7 | Bordetella pertussis, toxine , IgA | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3374.00 | 15.7 | Borrelia burgdorferi sensu lato, Ig ou IgG | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3375.00 | 42.3 | Borrelia burgdorferi sensu lato, IgM | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3376.00 | 66.6 | Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgG | M | S |

Technique d'analyse

Immunoblot, multiplex bead assay

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3377.00 | 59.4 | Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgM | M | S |

Technique d'analyse

Immunoblot, multiplex bead assay

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3378.00 | 119.7 | Borrelia burgdorferi sensu lato, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3378.10 | 47.7 | Borrelia burgdorferi sensu lato, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------|----|----|
| 3379.00 | 373.5 | Botulique, toxine | M | S |

Technique d'analyse

Souris

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3380.00 | 26.1 | Brucella, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3381.00 | 31.5 | Brucella, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3383.00 | 26.1 | Campylobacter spp., IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3385.00 | 26.1 | Campylobacter spp., IgA | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 3386.00 | 28.8 | Candida sp., Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3387.00 | 37.8 | Chlamydia pneumoniae, IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3388.00 | 42.3 | Chlamydia pneumoniae, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3389.00 | 37.8 | Chlamydia psittaci, IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3390.00 | 42.3 | Chlamydia psittaci, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3391.00 | 37.8 | Chlamydia trachomatis, IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3392.00 | 42.3 | Chlamydia trachomatis, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la recherche des pneumonies du nourrisson

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3393.00 | 42.3 | Chlamydia trachomatis, IgA | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3396.00 | 47.7 | Chlamydia trachomatis, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3396.10 et 3460.00

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3396.10 | 23.4 | Chlamydia trachomatis, microorganisme supplémentaire | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3396.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3397.00 | 119.7 | Chlamydomydia pneumoniae, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3397.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3397.10 | 47.7 | Chlamydomydia pneumoniae, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3397.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3398.00 | 48.6 | Clostridium difficile | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3399.00 | 69.3 | Clostridium difficile | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses rescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3400.00 | 42.3 | Clostridium difficile, toxine A et/ou B | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3401.00 | 37.8 | Clostridium tetani, IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3402.00 | 29.7 | Coccidioides immitis, IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3403.00 | 49.5 | Corynebacterium diphtheriae | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable avec 3422.00 ou 3423.00

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3404.00 | 77.4 | Corynebacterium diphtheriae | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable avec 3422.00 ou 3423.00

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3405.00 | 37.8 | Coxiella burnetii, IgG phase I | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3406.00 | 42.3 | Coxiella burnetii, IgM phase I | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3407.00 | 42.3 | Coxiella burnetii, IgA phase I | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3408.00 | 37.8 | Coxiella burnetii, IgG phase II | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3409.00 | 42.3 | Coxiella burnetii, IgM phase II | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3410.00 | 42.3 | Coxiella burnetii, IgA phase II | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3411.00 | 49.5 | Cryptococcus | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3412.00 | 77.4 | Cryptococcus | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3413.00 | 36.0 | Cryptococcus neoformans, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 3414.00 | 69.3 | Cryptococcus neoformans, antigène | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

q|

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------------------|----|----|
| 3416.00 | 162.0 | Cryptococcus neoformans, antigène | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------|----|----|
| 3417.00 | 78.3 | Dermatophytes | M | S |

Technique d'analyse

Examen direct et culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Dermatologie et vénéréologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------|----|----|
| 3418.00 | 90.0 | Dermatophytes | M | S |

Technique d'analyse

Examen direct et culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Dermatologie et vénéréologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3419.00 | 86.4 | Champignons dimorphes | M | S |

Technique d'analyse

Examen direct et culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Dermatologie et vénéréologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------|----|----|
| 3420.00 | 126.0 | Champignons dimorphes | M | S |

Technique d'analyse

Examen direct et culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Dermatologie et vénéréologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------|----|----|
| 3422.00 | 162.0 | Toxine diphtérique | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------|----|----|
| 3423.00 | 103.5 | Toxine diphtérique | M | S |

Technique d'analyse

Test d'Elek

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3424.00 | 119.7 | Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3424.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3424.10 | 47.7 | Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3424.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3425.00 | 119.7 | Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3425.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3425.10 | 47.7 | Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3425.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3426.00 | 119.7 | Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3426.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3426.10 | 47.7 | Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3426.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3427.00 | 45.0 | Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); détection de la toxine | M | S |

Technique d'analyse

EIA

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3428.00 | 119.7 | Escherichia coli entéroagrégate (EAggEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3428.10

Limitation

1. Diarrhées chez des enfants en dessous de 5 ans et chez des sujets immunodéprimés
2. Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3428.10 | 47.7 | Escherichia coli entéroagrégate (EAggEC), microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3428.00

Limitation

1. Diarrhées chez des enfants en dessous de 5 ans et chez des sujets immunodéprimés
2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3429.00 | 27.0 | Francisella tularensis, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------|----|----|
| 3430.00 | 64.8 | Helicobacter pylori | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------|----|----|
| 3431.00 | 72.0 | Helicobacter pylori | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------|----|----|
| 3432.00 | 8.4 | Helicobacter pylori | CM | S |

Technique d'analyse

Test à l'uréase

Matériel d'analyse

Matériel de biopsie

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique au sens de l'art. 16, al. 1 de la Loi sur les épidémies du 28 septembre 2012 n'est nécessaire.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Gastroentérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3433.00 | 99.0 | Helicobacter pylori, y.c. l'urée 13C | CM | S |

Technique d'analyse

Test respiratoire à l'urée 13C

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

1. La préparation d'urée 13C doit être homologuée par l'Institut Suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic).
2. Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique au sens de l'art. 16, al. 1 de la Loi sur les épidémies du 28 septembre 2012 n'est nécessaire.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3434.00 | 40.5 | Helicobacter pylori, recherche des antigènes | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Selles

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3435.00 | 26.1 | Helicobacter pylori, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3436.00 | 37.8 | Helicobacter pylori, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3437.00 | 37.8 | Histoplasma capsulatum, IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3438.00 | 56.7 | Legionella | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3439.00 | 72.0 | Legionella | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3440.00 | 119.7 | Legionella spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3440.10 | 47.7 | Legionella spp., microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3441.00 | 37.8 | Legionella pneumophila, recherche des antigènes | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------|----|----|
| 3442.00 | 26.1 | Leptospira, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------|----|----|
| 3443.00 | 31.5 | Leptospira, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------|----|----|
| 3445.00 | 135.0 | Mycobactéries | M | S |

Technique d'analyse

Hémoculture ou en milieu liquide seul

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------|----|----|
| 3446.00 | 162.0 | Mycobactéries | M | S |

Technique d'analyse

Culture, méthode conventionnelle et en milieu liquide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3447.00 | 37.8 | Mycobacterium tuberculosis, complexe | M | S |

Technique d'analyse

Sonde ADN

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3448.00 | 119.7 | Mycobacterium tuberculosis, complexe, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3448.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3448.10 | 47.7 | Mycobacterium tuberculosis, complexe, microorganisme supplémentaire | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3448.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------------------|----|----|
| 3449.00 | 162.0 | Mycobactéries, identification | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques et séquençage ou hybridation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3450.00 | 37.8 | Mycobactéries non tuberculeuses | M | S |

Technique d'analyse

Sonde ADN

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3451.00 | 42.3 | Mycobacterium tuberculosis, complexe | M | S |

Technique d'analyse

Antibiogramme

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3452.00 | 42.3 | Mycobactéries non tuberculeuses | M | S |

Technique d'analyse

Antibiogramme

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique, jusqu'à un maximum de 10

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3453.00 | 90.0 | Mycobacterium tuberculosis | IM | S |

Technique d'analyse

Détermination in vitro de la libération d'interféron gamma par les leucocytes sensibilisés après stimulation par des antigènes spécifiques

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Lors de suspicion clinique de tuberculose, lors d'immunodéficience cellulaire ou de thérapie immunosuppressive

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3454.00 | 37.8 | Mycoplasma spp. (urogénital) et ureaplasma spp. (urogénital) | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3455.00 | 207.0 | Mycoplasma spp. (urogénital) et ureaplasma spp. (urogénital) | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3456.00 | 119.7 | Mycoplasma pneumoniae, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3456.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3456.10 | 47.7 | Mycoplasma pneumoniae, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3456.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3458.00 | 37.8 | Mycoplasma pneumoniae, IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3459.00 | 39.6 | Mycoplasma pneumoniae, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3460.00 | 47.7 | Neisseria gonorrhoeae, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3460.10 et 3396.00

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3460.10 | 23.4 | Neisseria gonorrhoeae, microorganisme supplémentaire | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3460.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 3461.00 | 29.7 | Paracoccidioides brasiliensis, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 3462.00 | 81.9 | Pneumocystis jirovecii, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3463.00 | 37.8 | Rickettsie, fièvres pourprées, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3464.00 | 42.3 | Rickettsie, fièvres pourprées, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 3465.00 | 37.8 | Rickettsie, typhus, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3466.00 | 42.3 | Rickettsie, typhus, IgM | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3467.00 | 37.8 | Salmonelle, au moins 4 antigènes (groupe A, B, C, D), Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3468.00 | 37.8 | Sporothrix schenkii, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3469.00 | 13.3 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A | M | B |

Technique d'analyse

Test rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3469.01 | 18.00 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A | M | B |

Technique d'analyse

Test rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul
Limitation
Remarques
Laboratoires admis
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Oui | Oui |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes
Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3470.00 | 16.2 | Streptococcus, antistreptolysine | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3471.00 | 37.8 | Streptococcus, anti-DNAse B | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3472.00 | 37.8 | Streptococcus antihyaluronidase | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3473.00 | 45.0 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B | M | S |

Technique d'analyse

Culture sélective

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3474.00 | 63.0 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B | M | S |

Technique d'analyse

Culture sélective

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3475.00 | 119.7 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

| Matériel d'analyse | Résultat |
|--------------------|----------|
| Non spécifié | qI |

| Application par échantillon primaire | Possibilité de cumul |
|--------------------------------------|----------------------------|
| 1 | Non cumulable avec 3475.10 |

Limitation

1. Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement
2. Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

| Laboratoire de cabinet médical | Médecins avec certains titres postgrades | Consultation à domicile | Analyses rapides |
|--------------------------------|--|-------------------------|------------------|
| Soins de base | | | |
| Non | | Non | Non |

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3475.10 | 47.7 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, microorganisme supplémentaire | M | B |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

q|

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3475.00

Limitation

1. Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement.
2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3476.00 | 28.8 | Streptococcus pneumoniae, détection de l'antigène | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Personnes âgées de plus de 18 ans

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------|----|----|
| 3477.00 | 373.5 | Tétanique, toxine | M | S |

Technique d'analyse

Souris

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 3478.00 | 37.8 | Treponema, Ig ou IgG | M | B |

Technique d'analyse

FTA, EIA

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------|----|----|
| 3480.00 | 29.7 | Treponema, IgM | M | S |

Technique d'analyse

FTA, EIA

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3481.00 | 31.5 | Treponema | M | B |

Technique d'analyse

TPHA, TPPA

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|-----------------------------|-----|-----|
| Non | Dermatologie et vénérologie | Non | Non |
|-----|-----------------------------|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3482.00 | 16.2 | Treponema | M | S |

Technique d'analyse

RPR, VDRL-test

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Dermatologie et vénérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Oui

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3483.00 | 119.7 | Treponema, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3483.10 | 47.7 | Treponema, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3484.00 | 119.7 | Tropheryma whipplei, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3484.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3484.10 | 47.7 | Tropheryma whipplei, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3484.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 3485.00 | 26.1 | Yersinia spp., IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 3487.00 | 26.1 | Yersinia spp., IgA | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3488.00 | 42.3 | Complexe Mycobacterium tuberculosis résistant à la rifampicine, antibiogramme | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qi

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique ou concentration d'antibiotique, au maximum 25 antibiotiques ou concentrations d'antibiotique

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 3500.00 | 26.1 | Parasites, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie, par exemple avec la méthode de la bande collante, échantillon natif

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 3501.00 | 81.9 | Parasites, recherche complète | M | S |

Technique d'analyse

Préparation native, fixation et coloration, enrichissement

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3502.00 | 40.5 | Parasites, recherche, dans une ponction | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | Dermatologie et vénéréologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3503.00 | 26.1 | Parasites, identification | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3504.00 | 40.5 | Parasites, recherche dans les tissus ou dans les préparations histologiques | M | S |

Technique d'analyse

Après isolement ou enrichissement

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 3505.00 | 42.3 | Anisakis sp., lg | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------|----|----|
| 3506.00 | 42.3 | Ascaris sp., lg | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------|----|----|
| 3507.00 | 40.5 | Cryptosporidies, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie après coloration ou immuno-fluorescence

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3508.00 | 42.3 | Echinococcus multilocularis, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3509.00 | 36.9 | Echinococcus multilocularis, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 3510.00 | 37.8 | Echinococcus granulosus, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3511.00 | 36.9 | Echinococcus granulosus, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3513.00 | 76.5 | Echinococcus, test de confirmation d'anticorps au niveau du genre ou de l'espèce | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3514.00 | 26.1 | Entamoeba histolytica, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3515.00 | 37.8 | Entamoeba histolytica, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Test de confirmation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3516.00 | 29.7 | Entamoeba histolytica, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3517.00 | 119.7 | Entamoeba histolytica ou Entamoeba dispar, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3517.10 | 47.7 | Entamoeba histolytica ou Entamoeba dispar, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------------------|----|----|
| 3518.00 | 41.4 | Amibes à l'état libre, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3519.00 | 37.8 | Fasciola hepatica, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3520.00 | 42.3 | Filaires, lg | M | S |

Technique d'analyse

Recherche

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------|----|----|
| 3521.00 | 42.3 | Filaires, lg | M | S |

Technique d'analyse

Test de confirmation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 3522.00 | 29.7 | Filaires, recherche des antigènes | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3523.00 | 71.1 | Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | Dermatologie et vénéréologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------------|----|----|
| 3524.00 | 23.4 | Flagellés, recherche dans le sédiment | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie après filtration ou centrifugation, échantillon natif

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Dermatologie et vénéréologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3525.00 | 29.7 | Giardia lamblia, recherche des antigènes | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3526.00 | 40.5 | Helminthes, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie après enrichissement

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 3527.00 | 41.4 | Helminthes, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Culture des larves

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 3529.00 | 37.8 | Leishmania sp., lg | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------|----|----|
| 3530.00 | 198.0 | Leishmania sp., isolement | M | S |

Technique d'analyse

Culture in vitro

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 3531.00 | 119.7 | Leishmania sp., 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3531.10

Limitation

- Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
- Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3531.10 | 47.7 | Leishmania sp., microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3531.00.

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
 2. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 3532.00 | 40.5 | Microsporidies, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3533.00 | 81.9 | Plasmodium sp. et autres hématozoaires | HM | B |

Technique d'analyse

Microscopie, au minimum deux frottis et une goutte épaisse, comptage de 1000 érythrocytes

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 3534.00 | 37.8 | Plasmodium sp., Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---------------------------|----|----|
| 3535.00 | 8.1 | Plasmodium sp., antigènes | HM | B |

Technique d'analyse

Test rapide, méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en association avec position 3533.00 (goutte épaisse)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------|----|----|
| 3536.00 | 40.5 | Protozoaires, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie après fixation avec MIF ou SAF

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------|----|----|
| 3539.00 | 42.3 | Schistosoma sp., lg | M | S |

Technique d'analyse

Recherche

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------|----|----|
| 3541.00 | 42.3 | Schistosoma sp., lg | M | S |

Technique d'analyse

Test de confirmation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------------|----|----|
| 3542.00 | 32.4 | Schistosoma sp., recherche des oeufs | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-------------------------------|----|----|
| 3543.00 | 44.1 | Strongyloides stercoralis, lg | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3544.00 | 42.3 | Taenia solium, cysticercose, lg | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------------|----|----|
| 3545.00 | 73.8 | Taenia solium, cysticerose, lg | M | S |

Technique d'analyse

Westernblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|----|----|
| 3546.00 | 37.8 | Toxocara sp., Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 3549.00 | 15.7 | Toxoplasma gondii, Ig ou IgG | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------------|----|----|
| 3550.00 | 63.9 | Toxoplasma gondii, avidité des IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 3551.00 | 63.0 | Toxoplasma gondii, profil immunologique mère-enfant, IgG ou IgM | M | S |

Technique d'analyse

Westernblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par isotype

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 3553.00 | 22.5 | Toxoplasma gondii, IgM | M | B |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------|----|----|
| 3555.00 | 42.3 | Toxoplasma gondii, IgA | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 3556.00 | 119.7 | Toxoplasma gondii, 1 microorganisme ou premier microorganisme | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3556.10

Limitation

1. Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose
2. Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme dans un mélange réactionnel pour la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3556.10 | 47.7 | Toxoplasma gondii, microorganisme supplémentaire | M | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3556.00

Limitation

1. Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose.
2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------------|----|----|
| 3557.00 | 42.3 | Trichinella spiralis, Ig ou IgG | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3558.00 | 42.3 | Trypanosoma brucei, trypanosomiase africaine, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3559.00 | 42.3 | Trypanosoma cruzi, trypanosomiase américaine, Ig | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 3560.00 | 40.5 | Trypanosomes et microfilaires, recherche | M | S |

Technique d'analyse

Microscopie après enrichissement

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|------------------------------|----|----|
| 3562.00 | 7.2 | Oeufs de ver, identification | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--------------------------------------|----|----|
| 3563.00 | 6.3 | Cyto-centrifugation en parasitologie | M | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------------------|----|----|
| 3564.00 | 74.7 | Parasites, recherche in vivo | M | S |

Technique d'analyse

P. ex. test d'inoculation de rongeurs, procédure de xénodiagnostic avec punaises prédatrices

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------------------|----|----|
| 3565.00 | 119.7 | ADN bactérien (gène ARNr 16S) | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Matériel provenant d'un site stérile

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3566.00

Limitation

Uniquement pour des échantillons sans croissance bactérienne après 2 jours de culture.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------------------|----|----|
| 3566.00 | 262.8 | ADN bactérien (gène ARNr 16S) | M | S |

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, le séquençage et l'analyse du séquençage

Matériel d'analyse

Résultat

Matériel provenant d'un site stérile

Positif

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

1

Non cumulable avec 3565.00

Limitation

Uniquement pour des échantillons sans croissance bactérienne après 2 jours de culture.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|------------------|-------|----|
| 4700.00 | 21.6 | Taxe de commande | CHIGM | |

Technique d'analyse

| |
|--|
| |
|--|

Matériel d'analyse

Résultat

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Limitation

1. Applicable une fois par mandat et par jour

Remarques

1. Une commande correspond à une prescription d'analyses faite par un mandant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale).
2. Le travail relatif à une commande peut s'étendre sur toute une journée (p. ex. profil journalier de la glycémie) ou sur plusieurs jours (p. ex. sang occulte dans trois échantillons de selles). Une commande peut aussi se référer à plusieurs patients ou personnes (p. ex. pour une analyse de liaison en génétique médicale).
3. Si une commande a été répartie sur plusieurs laboratoires, seul le premier laboratoire qui a reçu la commande peut facturer la taxe de commande.
4. Une commande respectivement une prescription complémentaire d'analyses sur des échantillons déjà à disposition est comprise dans la taxe de commande.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|-------|----|
| 4701.00 | 5.9 | Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux | CHIGM | |

Technique d'analyse

| |
|--|
| |
|--|

Matériel d'analyse

Résultat

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Limitation

| |
|--|
| |
|--|

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|-------|----|
| 4703.00 | 23.4 | Supplément pour prélèvement à domicile, dans un rayon de 3 km | CHIGM | |

Technique d'analyse

| |
|--|
| |
|--|

Matériel d'analyse

Résultat

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Limitation

| |
|--|
| |
|--|

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|-----------------------------------|-------|----|
| 4704.00 | 3.6 | Supplément pour chaque km en plus | CHIGM | |

Technique d'analyse

| |
|--|
| |
|--|

Matériel d'analyse

Résultat

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Limitation

| |
|--|
| |
|--|

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|-------|----|
| 4706.00 | 45.0 | Supplément pour nuit (de 19:00 h à 07:00 h), dimanche et jours fériés | CHIGM | |

Technique d'analyse

| |
|--|
| |
|--|

Matériel d'analyse

Résultat

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Limitation

1. Une fois par commande; et
2. Uniquement lorsque la situation clinique exige que le résultat soit disponible durant la nuit, le dimanche ou un jour férié

Remarques

1. Une commande correspond à la prescription d'analyses par un mandant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons de même nature ou de nature différente à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale)
2. Lorsque plusieurs analyses font partie d'une suite prévisible d'analyses s'étendant sur la nuit, le dimanche et/ou le jour férié (p. ex. profil glycémique, évolution des valeurs de troponine), elles correspondent à une seule commande.
3. Lorsqu'une partie de la commande doit être envoyée à un laboratoire externe, ce laboratoire peut également facturer la position 4706.00. Lorsque toute la commande doit être envoyée à un laboratoire externe, seul ce laboratoire peut facturer la position 4706.00

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|------------------|-------|----|
| 4707.00 | 3.6 | Taxe de présence | CHIGM | |

Technique d'analyse

| |
|--|
| |
|--|

Matériel d'analyse

Résultat

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Limitation

1. Applicable une fois par mandat et par jour

Remarques

1. Une commande correspond à une prescription d'analyses faite par un mandant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale).
2. Le travail relatif à une commande peut s'étendre sur toute une journée (p. ex. profil journalier de la glycémie) ou sur plusieurs jours (p. ex. sang occulte dans trois échantillons de selles). Une commande peut aussi se référer à plusieurs patients ou personnes (p. ex. pour une analyse de liaison en génétique médicale).
3. Si une commande a été répartie sur plusieurs laboratoires, seul le premier laboratoire qui a reçu la commande peut facturer la taxe de commande.
4. Une commande respectivement une prescription complémentaire d'analyses sur des échantillons déjà à disposition est comprise dans la taxe de commande.

Laboratoires admis

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|--|----|----|
| 4707.10 | 1.8 | Supplément pour chaque analyse présentant le suffixe C | C | |

Technique d'analyse

| |
|--|
| |
|--|

Matériel d'analyse

Résultat

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

| | |
|--|---|
| | Cumulable avec la position 4707.20 jusqu'à un maximum de 18 points par jour |
|--|---|

Limitation

1. Dans le laboratoire du cabinet médical, non applicable lors de la réalisation des analyses de laboratoire figurant dans la liste des analyses rapides
2. Pour les laboratoires hospitaliers selon l'art. 54, al. 1, let. b, OAMal, l'art. 54, al. 1, let. c, en relation avec l'art. 54, al. 2, OAMal et l'art. 54, al. 3, OAMal et pour les officines de pharmaciens, applicable uniquement en relation avec la taxe de présence 4707.00

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

- Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
- Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
- Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
- Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
- Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |
|-----|---|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-----|---|------|----|
| 4707.20 | 0.9 | Supplément pour chaque analyse ne présentant pas le suffixe C | HIGM | |

Technique d'analyse

| |
|--|
| |
|--|

Matériel d'analyse

Résultat

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

| | |
|--|---|
| | Cumulable avec la position 4707.10 jusqu'à un maximum de 18 points par jour |
|--|---|

Limitation

1. Dans le laboratoire du cabinet médical, non applicable lors de la réalisation des analyses de laboratoire figurant dans la liste des analyses rapides
2. Pour les laboratoires hospitaliers selon l'art. 54, al. 1, let. b, OAMal, l'art. 54, al. 1, let. c, en relation avec l'art. 54, al. 2, OAMal et l'art. 54, al. 3, OAMal et pour les officines de pharmaciens, applicable uniquement en relation avec la taxe de présence 4707.00.

Remarques

| |
|--|
| |
|--|

Laboratoires admis

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

| Soins de base | Médecins avec certains titres postgrades | Consultation à domicile | Analyses rapides |
|---------------|---|-------------------------|------------------|
| Oui | Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie – diabétologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages | Non | Non |

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|------|----|
| 6001.03 | 54.9 | Extraction d'acides nucléiques humains (ADN ou ARN génomique) à partir d'échantillons primaires | CHIG | S |

Technique d'analyse

Extraction de ADN/ARN

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------------------|----|----|
| 6002.04 | 274.5 | Culture cellulaire ou tissulaire | G | S |

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en combinaison avec une position du chapitre B1 ou B2

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|------|----|
| 6003.02 | 54.9 | Banking d' ADN: Extraction d'acides nucléiques (ADN génomique) à partir de l'échantillon primaire et conservation pour un examen ultérieur | CHIG | S |

Technique d'analyse

Extraction de ADN

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6001.03, ni avec les positions du chapitre B2

Limitation

1. Uniquement lorsque l'analyse génétique ne peut être effectuée immédiatement (prélèvement ayant eu lieu avant la consultation génétique, souhait d'un temps de réflexion, en attente d'un document médical pour préciser l'analyse, en attente d'un nouveau test non encore disponible).
2. Uniquement en cas de maladie mortelle chez le patient cas index suspectée d'être d'origine génétique, sans diagnostic au moment du décès, dans le but de poser plus tard un diagnostic chez un membre de la famille malade ou à risque d'être malade.
3. Uniquement pour être utilisé comme ADN de contrôle dans le cadre de l'interprétation définitive d'un variant retrouvé chez un membre de la famille malade, lorsque l'analyse génétique ne peut être effectuée immédiatement.
4. Les coûts des analyses génétiques autres que le banking d'ADN sont à la charge de l'assureur du membre de la famille malade et facturables uniquement au moyen de la position 6009.09.

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|------|----|
| 6004.05 | 74.7 | Modification d'acides nucléiques humains, avant processus d'amplification et de détection | CHIG | S |

Technique d'analyse

p. ex. modification par bisulfite, amplification du génome entier, digestion de l'ADN génomique par enzyme de restriction, incluant le test en gel et la transcription réverse en deux étapes

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par méthode utilisée, au maximum 3

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6005.06 | 270.0 | Supplément pour charges logistiques et de technique de laboratoire concernant les analyses cytogénétiques prénatales | G | S |

Technique d'analyse

Nettoyage manuel du matériel de biopsie, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite, analyses doubles ou multiples

Matériel d'analyse

Villosités chorales, liquide amniotique, autre matériel d'origine fœtale

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6006.07

Limitation

Uniquement en combinaison avec une position du chapitre B1.

Remarques

Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est inclus.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6006.07 | 270.0 | Supplément pour charges logistiques et de technique de laboratoire concernant les analyses de génétique moléculaire prénatale | G | S |

Technique d'analyse

Nettoyage manuel du matériel de biopsie, extraction supplémentaire d'acides nucléiques du sang des parents, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite

Matériel d'analyse

Villosités chorales, liquide amniotique, autre matériel d'origine fœtale

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6005.06

Limitation

Uniquement en combinaison avec une position du chapitre B2

Remarques

Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est inclus.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 6007.09 | 90.0 | Supplément pour rendu de résultat cytogénétique complexe | HG | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6108.35

Limitation

Uniquement pour rendu de résultat complexe, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure et bibliographie

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|------|----|
| 6008.09 | 90.0 | Supplément pour rendu de résultat complexe en génétique moléculaire | CHIG | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec les positions de séquençage à haut débit des chapitres B2 et B4-7

Limitation

Uniquement pour rendu de résultat complexe, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure et bibliographie

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6009.09 | 184.5 | Supplément pour l'examen supplémentaire des membres de la famille sains et/ou atteints d'un patient cas index ou d'un fœtus, qui est nécessaire pour a) la détermination indirecte d'une mutation familiale non caractérisable, par essai de liaison génétique (analyse de linkage) b) la mise en évidence directe de mutations dans le cas où un prélèvement d'échantillons sur le patient cas index ou la personne atteinte n'est pas possible ou acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par personne examinée et système de marqueur/séquence cible (lors d'analyse monoplex ou multiplex), au maximum 8

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en combinaison avec une position du chapitre B2 pour le patient cas index ou l'enfant à naître

Remarques

Les coûts sont à la charge de l'assureur du patient cas index ou de la femme enceinte

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6010.08 | 540.0 | Évaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, pour 1 à 10 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Évaluation bio-informatique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Non spécifié

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6011.08, 6012.08, 6400.65, 6400.66, 6400.67, 6401.65, 6401.66 et 6401.67

Limitation

1. Selon les connaissances scientifiques nouvelles sur la modification génétique d'origine à la base de la maladie ou du groupe de maladies recherchées
2. Lors de l'apparition de nouveaux symptômes de la maladie ou d'une nouvelle maladie

Remarques

La confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit doit être effectuée par séquençage de Sanger et être facturé avec la position 6013.58.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6011.08 | 900.0 | Évaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Évaluation bio-informatique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Non spécifié

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6010.08, 6012.08, 6400.65, 6400.66, 6400.67, 6401.65, 6401.66 et 6401.67

Limitation

1. Selon les connaissances scientifiques nouvelles sur la modification génétique d'origine à la base de la maladie ou du groupe de maladies recherchées
2. Lors de l'apparition de nouveaux symptômes de la maladie ou d'une nouvelle maladie

Remarques

La confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit doit être effectuée par séquençage de Sanger et être facturé avec la position 6013.58.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6012.08 | 1350.0 | Évaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Évaluation bio-informatique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Non spécifié

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6010.08, 6011.08, 6400.65, 6400.66, 6400.67, 6401.65, 6401.66 et 6401.67

Limitation

1. Selon les connaissances scientifiques nouvelles sur la modification génétique d'origine à la base de la maladie ou du groupe de maladies recherchées
2. Lors de l'apparition de nouveaux symptômes de la maladie ou d'une nouvelle maladie

Remarques

La confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit doit être effectuée par séquençage de Sanger et être facturé avec la position 6013.58.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6013.58 | 193.5 | Analyse de confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit par séquençage Sanger, y compris en cas d'évaluation bioinformatique ultérieure des données de séquençage à haut débit (6010.08, 6011.08, 6012.08) | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie du séquençage de l'amplificat selon Sanger et de la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 2 pour l'analyse de 1 à 10 gènes, au maximum 4 pour l'analyse de 11-100 gènes, au maximum 6 pour l'analyse de plus de 100 gènes

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6400.65, 6400.66, 6400.67, 6401.65, 6401.66 et 6401.67

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6101.30 | 319.5 | Préparation chromosomique et analyse chromosomique, caryotype constitutionnel | G | S |

Technique d'analyse

Caryotype

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6102.30 | 62.1 | Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 25 cellules analysées | G | S |

Technique d'analyse

Caryotype

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6103.30 | 130.5 | Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 50 cellules analysées | G | S |

Technique d'analyse

Caryotype

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6104.31 | 52.2 | Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour l'usage de colorations additionnelles | G | S |

Technique d'analyse

Bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par coloration, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6105.34 | 328.5 | Hybridation in situ interphasique, lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, caryotype constitutionnel incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage | G | S |

Technique d'analyse

FISH

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par coloration

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6109.37

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6106.34 | 315.0 | Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour hybridation in situ métagasique ou interphasique | G | S |

Technique d'analyse

FISH

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde, au maximum 5

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6107.35 | 1620.0 | Analyse chromosomique par microarray, caryotype constitutionnel | G | S |

Technique d'analyse

Microarray

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

1. Uniquement dans les indications suivantes:

- Troubles du développement et/ou neuropsychiatriques indéterminés et/ou anomalies congénitales sans indices concrets suffisants pour une maladie chromosomique ou monogénique spécifique, ou
- Résultat anormal de l'analyse chromosomique conventionnelle nécessitant d'être clarifié, ou
- Suspicion d'une maladie génétique, probablement due à une délétion ou à une duplication de plusieurs gènes, dont il n'est pas possible de déterminer à l'avance lesquels sont concernés, ou
- Clarté nucale augmentée (> 95ème percentile) ou autres anomalies fœtales à l'échographie, après exclusion des trisomies classiques sur du matériel fœtal

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6108.35 | 1350.0 | Analyse génétique parentale, forfait incluant les analyses génétiques des deux parents | G | S |

Technique d'analyse

Microarray

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement pour l'interprétation définitive de l'analyse chromosomique par microarray (position 6107.35), si nécessaire

Remarques

Les coûts sont à la charge de l'assureur du patient cas index ou de la femme enceinte.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6109.37 | 166.5 | Détermination par génétique moléculaire d'aneuploïdie lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination par génétique moléculaire du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, test rapide | G | S |

Technique d'analyse

QF-PCR

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6105.34

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|-----|----|
| 6200.64 | 83.7 | Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q (F5:p.Arg534Gln) | CHG | S |

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|-----|----|
| 6201.64 | 83.7 | Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A (F2:c.*97G>A) | CHG | S |

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|-----|----|
| 6202.64 | 83.7 | Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D (HFE:p.Cys282Tyr et HFE:p.His63Asp) | CHG | S |

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------|----|----|
| 6203.51 | 94.5 | Hémoglobinopathies | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications spécifiques

Remarques

P. ex. thalassémies, anémie falciforme

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------|----|----|
| 6203.54 | 166.5 | Hémoglobinopathies | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de mutations spécifiques

Remarques

P. ex. thalassémies, anémie falciforme

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------|----|----|
| 6203.55 | 315.0 | Hémoglobinopathies | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

P. ex. thalassémies, anémie falciforme

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------|----|----|
| 6203.56 | 193.5 | Hémoglobinopathies | HG | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6203.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

1. P. ex. thalassémies, anémie falciforme
2. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------------|----|----|
| 6203.60 | 2610.0 | Hémoglobinopathies | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6203.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6203.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. P. ex. thalassémies, anémie falciforme
2. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
3. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
4. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
5. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 6204.55 | 315.0 | Hémophilies | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 6204.56 | 193.5 | Hémophilies | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6204.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------|----|----|
| 6204.60 | 2610.0 | Hémophilies | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6204.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6204.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5 Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|-----|----|
| 6205.56 | 193.5 | SCID | HIG | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6205.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------|----|----|
| 6205.61 | 2970.0 | SCID | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6205.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5 Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6206.55 | 315.0 | Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6206.56 | 193.5 | Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6206.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 - c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6206.60 | 2610.0 | Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6206.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6206.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](http://www.sgmg.ch)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes :
a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal ;
b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH ; RS 810.122.1) doivent être respectées ;
c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6207.61 | 2970.0 | Affection mendélienne du sang, de la coagulation ou du système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6207.62 | 3420.0 | Affection mendélienne du sang, de la coagulation ou du système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6210.61 | 2970.0 | Syndrome de Marfan et autres affections de l'aorte thoracique | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6211.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------|----|----|
| 6211.55 | 315.0 | Syndrome de Marfan | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------|----|----|
| 6211.56 | 193.5 | Syndrome de Marfan | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6210.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------|----|----|
| 6212.56 | 193.5 | Syndrome d'Ehlers-Danlos | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6212.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------------------|----|----|
| 6212.61 | 2970.0 | Syndrome d'Ehlers-Danlos | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6212.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------------|----|----|
| 6213.55 | 315.0 | Ostéogenèse imparfaite | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------------|----|----|
| 6213.56 | 193.5 | Ostéogenèse imparfaite | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6213.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|------------------------|----|----|
| 6213.61 | 2970.0 | Ostéogenèse imparfaite | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6213.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6213.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------|----|----|
| 6214.55 | 315.0 | Neurofibromatose | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------|----|----|
| 6214.56 | 193.5 | Neurofibromatose | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6214.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|------------------|----|----|
| 6214.60 | 2610.0 | Neurofibromatose | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6214.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6214.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6215.56 | 193.5 | Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste (FGFR): achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophore, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6215.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6215.60 | 2610.0 | Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste (FGFR): achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophore, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

- Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
- Non cumulable avec 6008.09

Limitation

- Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
- Uniquement facturable si la position 6215.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
- Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

- Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
- Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
- La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
- Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
- Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------|----|----|
| 6216.56 | 193.5 | Ichthyose | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6216.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------|----|----|
| 6216.61 | 2970.0 | Ichthyose | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6216.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6217.55 | 315.0 | Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6217.56 | 193.5 | Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6217.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 - c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6217.60 | 2610.0 | Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6217.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6217.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](http://www.sgmg.ch)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6218.61 | 2970.0 | Affection mendélienne de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09.
2. Non cumulable avec 6008.09.

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6218.62 | 3420.0 | Affection mendélienne de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------|----|----|
| 6221.54 | 166.5 | Mucoviscidose | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination des mutations connues les plus fréquentes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------|----|----|
| 6221.55 | 315.0 | Mucoviscidose | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications et des mutations connues les plus fréquentes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------|----|----|
| 6221.56 | 193.5 | Mucoviscidose | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6221.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---------------|----|----|
| 6221.60 | 2610.0 | Mucoviscidose | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6221.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6221.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------------------|----|----|
| 6222.56 | 193.5 | Déficit de l'alpha 1-antitrypsine | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues
2. Ne peut pas être facturée pour la détermination isolée des allèles S et Z

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 6222.64 | 83.7 | Déficit de l'alpha 1-antitrypsine | G | S |

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------|----|----|
| 6223.56 | 193.5 | Maladie de Wilson | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6223.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|-------------------|----|----|
| 6223.60 | 2610.0 | Maladie de Wilson | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6223.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|-----------------------|----|----|
| 6224.61 | 2970.0 | Mucopolysaccharidoses | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6225.60 | 2610.0 | Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry), déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher) | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6226.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6226.56 | 193.5 | Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry), déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher), mucopolysaccharidoses | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6225.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------|----|----|
| 6227.61 | 2970.0 | Glycogénoses | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6229.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---------------------------------------|----|----|
| 6228.60 | 2610.0 | Galactosémie, intolérance au fructose | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6229.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6229.56 | 193.5 | Galactosémie, intolérance au fructose, glycogénoses | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6227.61, 6228.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------|----|----|
| 6230.61 | 2970.0 | Porphyries | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6232.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6231.60 | 2610.0 | Déficit de l'acyl-CoA déshydrogénase, troubles du cycle de l'urée | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6232.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6232.56 | 193.5 | Porphyrie, déficit en acyl-CoA-déshydrogénase, troubles du cycle de l'urée | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6230.61, ni 6231.60 ni 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------|----|----|
| 6233.56 | 193.5 | Diabète insipide | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6233.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|------------------|----|----|
| 6233.60 | 2610.0 | Diabète insipide | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6233.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------------|----|----|
| 6234.55 | 315.0 | Syndrome adrénogénital | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|------------------------|----|----|
| 6234.56 | 193.5 | Syndrome adrénogénital | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6234.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|------------------------|----|----|
| 6234.60 | 2610.0 | Syndrome adrénogénital | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6234.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6234.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------|----|----|
| 6235.56 | 193.5 | Syndrome de Kallman | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6235.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---------------------|----|----|
| 6235.61 | 2970.0 | Syndrome de Kallman | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6235.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6236.56 | 193.5 | Troubles de la différenciation sexuelle | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6236.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6236.60 | 2610.0 | Troubles de la différenciation sexuelle | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6236.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6237.55 | 315.0 | Maladies métaboliques et endocriniennes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6237.56 | 193.5 | Maladies métaboliques et endocriniennes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6237.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 - c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6237.60 | 2610.0 | Maladies métaboliques et endocriniennes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6237.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec la position

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6237.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6238.61 | 2970.0 | Affections mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6238.62 | 3420.0 | Affections mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6241.55 | 315.0 | Syndrome héréditaire du cancer du sein et de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2 | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6241.56 | 193.5 | Syndrome héréditaire du cancer du sein et de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2 | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6241.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination de mutations connues (par exemple, familiales)
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6241.60 | 2610.0 | Syndrome héréditaire du cancer du sein et de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2 | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6241.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS
3. Uniquement facturable si la position 6241.56 doit être réalisée plus de 13 fois
4. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6242.55 | 315.0 | Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2 | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6242.56 | 193.5 | Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2 | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6242.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination de mutations connues (par exemple, familiales)
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Non

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Non

Analyses rapides

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6242.60 | 2610.0 | Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2 | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6242.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS
3. Uniquement facturable si la position 6242.56 doit être réalisée plus de 13 fois
4. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------------|----|----|
| 6243.55 | 315.0 | Syndrome de Li-Fraumeni | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12*d*, let. f, OPAS

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-------------------------|----|----|
| 6243.56 | 193.5 | Syndrome de Li-Fraumeni | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6243.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|-------------------------|----|----|
| 6243.60 | 2610.0 | Syndrome de Li-Fraumeni | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6243.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6243.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------------|----|----|
| 6244.55 | 315.0 | Néoplasies multiples endocrines | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------------|----|----|
| 6244.56 | 193.5 | Néoplasies multiples endocrines | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6244.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---------------------------------|----|----|
| 6244.60 | 2610.0 | Néoplasies multiples endocrines | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6244.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6244.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6245.55 | 315.0 | Polyposis coli ou forme atténuée de polyposis coli, gène APC | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6245.56 | 193.5 | Polyposis coli ou forme atténuée de polyposis coli, gène APC | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6245.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination de mutations connues (par exemple, familiales)
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6245.60 | 2610.0 | Polyposis coli ou forme atténuée de polyposis coli, gène APC | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6245.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS
3. Uniquement facturable si la position 6245.56 doit être réalisée plus de 13 fois
4. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------|----|----|
| 6246.55 | 315.0 | Rétinoblastome, gène RB1 | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12*d*, let. f, OPAS

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------|----|----|
| 6246.56 | 193.5 | Rétinoblastome, gène RB1 | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6246.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination de mutations connues (par exemple, familiales)
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------------------|----|----|
| 6246.60 | 2610.0 | Rétinoblastome, gène RB1 | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6246.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS
3. Uniquement facturable si la position 6246.56 doit être réalisée plus de 13 fois
4. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6247.55 | 315.0 | Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'indication à l'analyse de génétique moléculaire est diagnostique et/ ou permet de déterminer le risque d'être porteur dans les cas de suspicion de prédisposition à un cancer héréditaire listé à l'art. 12d, let. f OPAS f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes :

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal ;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH ; RS 810.122.1) doivent être respectées ;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6247.56 | 193.5 | Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'indication à l'analyse de génétique moléculaire est diagnostique et/ ou permet de déterminer le risque d'être porteur dans les cas de suspicion de prédisposition à un cancer héréditaire listé à l'art. 12d, let. f OPAS f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6247.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6247.60 | 2610.0 | Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6247.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6247.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

| |
|--|
| Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6248.61 | 2970.0 | Néoplasies mendéliennes héréditaires chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6248.62 | 3420.0 | Néoplasies mendéliennes héréditaires chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6251.54 | 166.5 | Chorea Huntington et troubles des mouvements choréiformes | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse, au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6252.55 | 315.0 | Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6252.56 | 193.5 | Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6252.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6252.60 | 2610.0 | Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6252.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6252.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6253.55 | 315.0 | Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6253.56 | 193.5 | Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6253.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6253.61 | 2970.0 | Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6253.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6253.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------------|----|----|
| 6254.54 | 166.5 | Ataxies spinocérébelleuses | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par type d'ataxie recherchée

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------------|----|----|
| 6254.59 | 252.0 | Ataxies spinocérébelleuses | G | S |

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par type d'ataxie recherchée

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------|----|----|
| 6255.54 | 166.5 | Ataxie de Friedreich | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------|----|----|
| 6255.55 | 315.0 | Ataxie de Friedreich | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------|----|----|
| 6255.56 | 193.5 | Ataxie de Friedreich | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6255.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------|----|----|
| 6255.59 | 252.0 | Ataxie de Friedreich | G | S |

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|----------------------|----|----|
| 6255.60 | 2610.0 | Ataxie de Friedreich | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6255.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6255.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------|----|----|
| 6256.55 | 315.0 | Ataxie télangiectasie | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------|----|----|
| 6256.56 | 193.5 | Ataxie télangiectasie | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6256.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|------------------------|----|----|
| 6256.60 | 2610.0 | Ataxie téléangiectasie | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6256.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6256.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------------------|----|----|
| 6257.54 | 166.5 | Dystrophie myotonique de type 1 et 2 | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------------------|----|----|
| 6257.59 | 252.0 | Dystrophie myotonique de type 1 et 2 | G | S |

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------|----|----|
| 6258.56 | 193.5 | Myopathies myotubulaires | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6258.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------------------|----|----|
| 6258.60 | 2610.0 | Myopathies myotubulaires | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6258.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------------|----|----|
| 6259.55 | 315.0 | Atrophies musculaires spinales | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------------|----|----|
| 6259.56 | 193.5 | Atrophies musculaires spinales | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6259.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------------------------|----|----|
| 6259.60 | 2610.0 | Atrophies musculaires spinales | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6259.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6259.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 6260.50 | 83.7 | Cytopathies mitochondriales | G | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

Pour des types particuliers de mutations

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 6260.51 | 94.5 | Cytopathies mitochondriales | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour des types particuliers de mutations

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------------|----|----|
| 6260.54 | 166.5 | Cytopathies mitochondriales | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour des types particuliers de mutations

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------------|----|----|
| 6260.55 | 315.0 | Cytopathies mitochondriales | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------------|----|----|
| 6260.56 | 193.5 | Cytopathies mitochondriales | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6260.61

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|-----------------------------|----|----|
| 6260.61 | 2970.0 | Cytopathies mitochondriales | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6260.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6260.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6261.62 | 3420.0 | Affections mendéliennes mitochondriales chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6260.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6262.54 | 166.5 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6262.55 | 315.0 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6262.56 | 193.5 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6262.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6262.59 | 252.0 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) | G | S |

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6262.60 | 2610.0 | Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE) | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6262.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6262.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------|----|----|
| 6263.50 | 83.7 | Syndrome d'Angelman | G | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

Pour des types particuliers de mutations

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------|----|----|
| 6263.55 | 315.0 | Syndrome d'Angelman | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------|----|----|
| 6263.56 | 193.5 | Syndrome d'Angelman | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6263.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---------------------|----|----|
| 6263.60 | 2610.0 | Syndrome d'Angelman | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6263.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6263.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6264.55 | 315.0 | Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6264.56 | 193.5 | Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6264.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 - c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6264.60 | 2610.0 | Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6264.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6264.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6265.61 | 2970.0 | Affections mendéliennes neurologiques, troubles mendéliens du développement moteur et/ou cognitif chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6265.62 | 3420.0 | Affections mendéliennes neurologiques, troubles mendéliens du développement moteur et/ou cognitif chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--------------------------|----|----|
| 6268.50 | 83.7 | Syndrome de Prader-Willi | G | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

Pour des types particuliers de mutations

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------|----|----|
| 6268.55 | 315.0 | Syndrome de Prader-Willi | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------|----|----|
| 6268.56 | 193.5 | Syndrome de Prader-Willi | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6268.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------------------|----|----|
| 6268.60 | 2610.0 | Syndrome de Prader-Willi | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6268.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6268.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 6269.50 | 83.7 | Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial | G | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

Pour des types particuliers de mutations

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6269.55 | 315.0 | Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6269.56 | 193.5 | Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6269.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6269.60 | 2610.0 | Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6269.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6269.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------|----|----|
| 6270.50 | 83.7 | Syndrome de Williams-Beuren | G | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

Pour des types particuliers de mutations

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------------|----|----|
| 6270.55 | 315.0 | Syndrome de Williams-Beuren | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------------|----|----|
| 6270.56 | 193.5 | Syndrome de Williams-Beuren | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6270.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|-----------------------------|----|----|
| 6270.60 | 2610.0 | Syndrome de Williams-Beuren | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6270.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6270.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6271.50 | 83.7 | Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres | G | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

Pour des types particuliers de mutations

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6271.55 | 315.0 | Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6271.56 | 193.5 | Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6271.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6271.60 | 2610.0 | Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6271.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6271.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6272.50 | 83.7 | Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour des types particuliers de mutations
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6272.55 | 315.0 | Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6272.56 | 193.5 | Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6272.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 - c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6272.60 | 2610.0 | Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03,6272.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6272.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

| |
|--|
| Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) |
| Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6273.61 | 2970.0 | Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6273.62 | 3420.0 | Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6276.64 | 94.5 | Microdélétions lors de troubles de la spermatogenèse liés à l'Y (délétions AZF) | G | S |

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse, au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6277.54 | 166.5 | Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD) | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination des mutations connues les plus fréquentes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6277.55 | 315.0 | Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD) | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications ou des mutations les plus fréquentes

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6277.56 | 193.5 | Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD) | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6277.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6277.60 | 2610.0 | Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD) | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6277.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6277.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------------------|----|----|
| 6278.55 | 315.0 | Maladies des reins polykystiques | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------------------|----|----|
| 6278.56 | 193.5 | Maladies des reins polykystiques | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6278.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|----------------------------------|----|----|
| 6278.60 | 2610.0 | Maladies des reins polykystiques | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6278.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6278.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6279.55 | 315.0 | Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6279.56 | 193.5 | Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6279.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 - c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6279.60 | 2610.0 | Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6279.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6279.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6280.61 | 2970.0 | Affections mendéliennes du système urogénital, de la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6280.62 | 3420.0 | Affections mendéliennes du système urogénital, de la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6283.55 | 315.0 | Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6283.56 | 193.5 | Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6283.61, ni 6283.62 ni 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6283.61 | 2970.0 | Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6283.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6283.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6283.62 | 3420.0 | Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6283.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6283.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------|----|----|
| 6284.55 | 315.0 | Dystrophies de la cornée | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------|----|----|
| 6284.56 | 193.5 | Dystrophies de la cornée | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6284.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------------------|----|----|
| 6284.60 | 2610.0 | Dystrophies de la cornée | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6284.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6284.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------|----|----|
| 6285.55 | 315.0 | Atrophie optique de Leber | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------|----|----|
| 6285.56 | 193.5 | Atrophie optique de Leber | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6285.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---------------------------|----|----|
| 6285.60 | 2610.0 | Atrophie optique de Leber | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6285.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6285.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------|----|----|
| 6286.55 | 315.0 | Vitrorétinopathies | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------|----|----|
| 6286.56 | 193.5 | Vitréorétinopathies | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6286.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---------------------|----|----|
| 6286.60 | 2610.0 | Vitréorétinopathies | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6286.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6286.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6287.55 | 315.0 | Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6287.56 | 193.5 | Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6287.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 - c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6287.60 | 2610.0 | Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable. | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6287.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6287.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](http://www.sgmg.ch)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6288.61 | 2970.0 | Affections mendéliennes ophtalmologiques chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--|----|----|
| 6288.62 | 3420.0 | Affections mendéliennes ophtalmologiques chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6299.50 | 83.7 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
2. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6299.51 | 94.5 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

2. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6299.54 | 166.5 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridisation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
2. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 ([www.ofsp.admin.ch/ref](#)).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6299.55 | 315.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6299.56 | 193.5 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6299.60, ni 6299.61, ni 6299.62 ni 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 - c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6299.59 | 252.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde

Possibilité de cumul

Limitation

1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
2. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6299.60 | 2610.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

- Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6299.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
- Non cumulable avec la position 6008.09

Limitation

- Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
- Uniquement facturable si la position 6299.56 doit être réalisée plus de 13 fois
- Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
- Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

- Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
- Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
- La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
- Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
- Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
- Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

| |
|---|
| Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) |
|---|

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6299.61 | 2970.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6299.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec I 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6299.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (900 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6299.62 | 3420.0 | Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6299.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6299.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) ([SGMG – Schweizerische Gesellschaft für Medizinische Genetik](#)). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base du formulaire « demande de facturation sous une position de maladie orpheline de la liste des analyses » du 16 décembre 2021 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1350 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

| | | | |
|-----|--|-----|-----|
| Non | | Non | Non |
|-----|--|-----|-----|

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

| | |
|-----|-----|
| Non | Non |
|-----|-----|

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6301.38 | 243.0 | Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes | G | S |

Technique d'analyse

Culture cellulaire et préparation chromosomique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6303.38

Limitation

Remarques

Jusqu'à 3 conditions de culture avec ou sans synchronisation

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 6302.38 | 63.0 | Culture cellulaire et préparation chromosomique, supplément pour conditions de culture ou de synchronisation supplémentaires, hémopathies malignes | G | S |

Technique d'analyse

Culture cellulaire et préparation chromosomique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par condition

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6303.38 | 243.0 | Culture cellulaire et préparation chromosomique pour la conservation en vue d'éventuelles analyses ultérieures, hémopathies malignes | G | S |

Technique d'analyse

Culture cellulaire et préparation chromosomique

Matériel d'analyse

Moelle osseuse

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6301.38

Limitation

Applicable uniquement si des résultats d'analyses sont encore en cours, desquels dépend le spectre des analyses cytogénétiques à réaliser

Remarques

Jusqu'à 3 conditions de culture avec ou sans synchronisation

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6304.32 | 90.0 | Analyse chromosomique, supplément pour séparation cellulaire et congélation, hémopathies malignes | HG | S |

Technique d'analyse

Analyse chromosomique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6305.33 | 522.0 | 10 métaphases caryotypées ou 5 métaphases caryotypées et 15 métaphases analysées, hémopathies malignes | G | S |

Technique d'analyse

Evaluation des métaphases

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6306.33 | 261.0 | Supplément pour cellules supplémentaires analysées, 5 métaphases caryotypées ou 10 métaphases analysées, hémopathies malignes | G | S |

Technique d'analyse

Evaluation des métaphases

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 6

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6307.33 | 135.0 | Supplément pour anomalies complexes, au moins 3 anomalies, hémopathies malignes | G | S |

Technique d'analyse

Evaluation des métaphases

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6308.33 | 135.0 | Supplément pour analyse complexe, hémopathies malignes | G | S |

Technique d'analyse

Evaluation des métaphases

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6309.34 | 427.5 | Hybridation in situ interphasique somatique, incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage, hémopathies malignes | HG | S |

Technique d'analyse

FISH

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6311.36

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6310.34 | 315.0 | Supplément pour hybridation in situ métagasique ou interphasique somatique, hémopathies malignes | G | S |

Technique d'analyse

FISH

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde, au maximum 7

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6311.36

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|---|----|----|
| 6311.36 | 2520.0 | Hybridation en série in-situ ou/et génomique (analyse chromosomique par microarray), hémopathies malignes | G | S |

Technique d'analyse

FISH, microarray

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6309.34 ni avec 6310.34

Limitation

Remarques

Forfait pour 8 sondes FISH ou davantage

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 6400.50 | 83.7 | Néoplasies myéloïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|----------------------|----|----|
| 6400.51 | 94.5 | Néoplasies myéloïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------|----|----|
| 6400.54 | 166.5 | Néoplasies myéloïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------|----|----|
| 6400.55 | 315.0 | Néoplasies myéloïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|----------------------|----|----|
| 6400.58 | 193.5 | Néoplasies myéloïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie du séquençage de l'amplificat selon Sanger et de la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|-----------------------------------|----|----|
| 6400.65 | 900.00 | Néoplasies myéloïdes, petit panel | GH | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit <20 kb avec analyse bio-informatique ciblée des gènes portant une valeur diagnostique et/ou pronostique et/ou d'évaluation de la réponse au traitement et établissement du rapport complexe de résultats

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1, au maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09, 6013.58, 6010.08, 6011.08 et 6012.08

Limitation

Prescription uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en hématologie, oncologie médicale ou oncohématologie pédiatrique selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon les « Bonnes Pratiques Pour les applications en onco-hématologie du Séquençage à Haut Débit (SHD), avec analyse bio-informatique ciblée des gènes somatiques. Document de consensus de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) et de la Société suisse d'hématologie (SSH) », version 1 du 1^{er} juillet 2022. Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref
2. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------------------|----|----|
| 6400.66 | 2520 | Néoplasies myéloïdes, panel moyen | GH | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit 20-200 kb avec analyse bio-informatique ciblée des gènes portant une valeur diagnostique et/ou pronostique et/ou d'évaluation de la réponse au traitement et établissement du rapport complexe de résultats

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09, 6013.58, 6400.67, 6010.08, 6011.08 et 6012.08

Limitation

Prescription uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en hématologie, oncologie médicale ou oncohématologie pédiatrique selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon les « Bonnes Pratiques Pour les applications en onco-hématologie du Séquençage à Haut Débit (SHD), avec analyse bio-informatique ciblée des gènes somatiques. Document de consensus de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) et de la Société suisse d'hématologie (SSH) », version 1 du 1^{er} juillet 2022. Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref
2. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|---------|-----------------------------------|----|----|
| 6400.67 | 3420.00 | Néoplasies myéloïdes, grand panel | GH | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit >200 kb avec analyse bio-informatique ciblée des gènes portant une valeur diagnostique et/ou pronostique et/ou d'évaluation de la réponse au traitement et établissement du rapport complexe de résultats

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09, 6013.58, 6400.66, 6010.08, 6011.08 et 6012.08

Limitation

Prescription uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en hématologie, oncologie médicale ou oncohématologie pédiatrique selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon les « Bonnes Pratiques Pour les applications en onco-hématologie du Séquençage à Haut Débit (SHD), avec analyse bio-informatique ciblée des gènes somatiques. Document de consensus de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) et de la Société suisse d'hématologie (SSH) », version 1 du 1^{er} juillet 2022. Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref
2. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 6401.50 | 83.7 | Néoplasies lymphoïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|-----------------------|----|----|
| 6401.51 | 94.5 | Néoplasies lymphoïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------|----|----|
| 6401.54 | 166.5 | Néoplasies lymphoïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------|----|----|
| 6401.55 | 315.0 | Néoplasies lymphoïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|-----------------------|----|----|
| 6401.58 | 193.5 | Néoplasies lymphoïdes | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie du séquençage de l'amplificat selon Sanger et de la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|------------------------------------|----|----|
| 6401.65 | 900.00 | Néoplasies lymphoïdes, petit panel | GH | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit <20 kb avec analyse bio-informatique ciblée des gènes portant une valeur diagnostique et/ou pronostique et/ou d'évaluation de la réponse au traitement et établissement du rapport complexe de résultats

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1, au maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09, 6013.58, 6010.08, 6011.08 et 6012.08

Limitation

Prescription uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en hématologie, oncologie médicale ou oncohématologie pédiatrique selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon les « Bonnes Pratiques Pour les applications en onco-hématologie du Séquençage à Haut Débit (SHD), avec analyse bio-informatique ciblée des gènes somatiques. Document de consensus de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) et de la Société suisse d'hématologie (SSH) », version 1 du 1^{er} juillet 2022. Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref
2. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|---------|------------------------------------|----|----|
| 6401.66 | 2520.00 | Néoplasies lymphoïdes, panel moyen | GH | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit 20-200 kb avec analyse bio-informatique ciblée des gènes portant une valeur diagnostique et/ou pronostique et/ou d'évaluation de la réponse au traitement et établissement du rapport complexe de résultats

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09, 6013.58, 6401.67, 6010.08, 6011.08 et 6012.08

Limitation

Prescription uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en hématologie, oncologie médicale ou oncohématologie pédiatrique selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon les « Bonnes Pratiques Pour les applications en onco-hématologie du Séquençage à Haut Débit (SHD), avec analyse bio-informatique ciblée des gènes somatiques. Document de consensus de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) et de la Société suisse d'hématologie (SSH) », version 1 du 1^{er} juillet 2022. Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref
2. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|---------|------------------------------------|----|----|
| 6401.67 | 3420.00 | Néoplasies lymphoïdes, grand panel | GH | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit >200 kb avec analyse bio-informatique ciblée des gènes portant une valeur diagnostique et/ou pronostique et/ou d'évaluation de la réponse au traitement et établissement du rapport complexe de résultats

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09, 6013.58, 6401.66, 6010.08, 6011.08 et 6012.08

Limitation

Prescription uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en hématologie, oncologie médicale ou oncohématologie pédiatrique selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon les « Bonnes Pratiques Pour les applications en onco-hématologie du Séquençage à Haut Débit (SHD), avec analyse bio-informatique ciblée des gènes somatiques. Document de consensus de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) et de la Société suisse d'hématologie (SSH) », version 1 du 1^{er} juillet 2022. Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref
2. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6402.54 | 166.5 | Détermination du polymorphisme lors de la recherche du chimérisme après transplantation de cellules souche | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 6500.50 | 83.7 | Analyse pharmacogénétique | CG | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Par gène d'importance pharmacogénétique, au maximum
a. 4 (nombre maximal pour la position 6500.50 utilisée isolément ou en combinaison avec la position 6500.51) à l'exception du cytochrome CYP2D6
b. 6 pour le cytochrome CYP2D6

Possibilité de cumul

Uniquement cumulable avec 6001.03, 6500.51 et 6500.56

Limitation

- Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées
- Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament.
- Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité », version 3.0 du 11.07.2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)
- Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|----|----|
| 6500.51 | 94.5 | Analyse pharmacogénétique | CG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Par gène d'importance pharmacogénétique, au maximum 4 (nombre maximal pour la position 6500.51 utilisée isolément ou en combinaison avec la position 6500.50)

Possibilité de cumul

Uniquement cumulable avec 6001.03, 6500.50 ou 6500.56

Limitation

1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées
2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament.
3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité », version 3.0 du 11.07.2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)
4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---------------------------|-----|----|
| 6500.53 | 94.5 | Analyse pharmacogénétique | CIG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques selon la méthode Sequence Specific Primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme « ARMS ») suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplifiats spécifiques, détermination de l'allèle par un ou plusieurs polymorphismes (par exemple, SNP)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par allèle, au maximum 2

Possibilité de cumul

Uniquement cumulable avec 6001.03

Limitation

1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées
2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament.
3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité », version 3.0 du 11.07.2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)
4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---------------------------|----|----|
| 6500.56 | 193.5 | Analyse pharmacogénétique | CG | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 2 par gène d'importance pharmacogénétique

Possibilité de cumul

Uniquement cumulable avec 6001.03, 6500.50, 6500.51 et 6008.09

Limitation

1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées
2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament.
3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité », version 3.0 du 11.07.2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)
4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--------------------------------|----|----|
| 6501.56 | 193.5 | Hyperthermie familiale maligne | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6501.60

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|--------|--------------------------------|----|----|
| 6501.60 | 2610.0 | Hyperthermie familiale maligne | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6501.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2070 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (540 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6600.52 | 120.6 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA) | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques selon la méthode Sequence specific primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme "ARMS") suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplificats spécifiques, en analyse multiplex ou en analyse parallèle de 4 polymorphismes simultanés (par exemple single nucleotide primers SNPs)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 4

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas de phénotype sérologique douteux ou discordant; de double population; de test direct antiglobulines humaines (direct antiglobulin test, DAT) fortement positif; de non disponibilité des antiséras spécifiques; chez les patients transfusés; chez les patients nécessitant un régime de transfusion chronique; chez les filles et les femmes avant et en âge de procréer

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|--|----|----|
| 6600.57 | 75.6 | Séquençage des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA) | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques, suivie d'un séquençage de l'amplificat et de la détection d'un des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement au cas où le génotypage moléculaire par SSP-PCR (position 6600.52) ne permet pas de déterminer l'antigène HEA recherché

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6601.52 | 120.6 | Génotypage moléculaire des antigènes plaquettaires humains (human platelet antigen HPA) | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques selon la méthode Sequence specific primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme "ARMS") suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplificats spécifiques, en analyse multiplex ou en analyse parallèle de 4 polymorphismes simultanés (par exemple single nucleotide primers SNPs)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas d'investigations de maladies et de complications induites par des anticorps anti-HPA allo-immuns: thrombocytopenie allo-immune foetale ou néonatale (fetal/neonatal allo-immune thrombocytopenia FNAITP), état réfractaire à la transfusion plaquettaire, purpura post-transfusionnel

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6602.52 | 120.6 | Génotypage moléculaire des antigènes neutrophiles humains (human neutrophile antigen HNA) | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques selon la méthode Sequence specific primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme "ARMS") suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplificats spécifiques, en analyse multiplex ou en analyse parallèle de 4 polymorphismes simultanés (par exemple single nucleotide primers SNPs)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Uniquement en cas de suspicion de TRALI (transfusion associated lung injury)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6603.50 | 83.7 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux RH1 (D), KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), des antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et d'autres antigènes fœtaux | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Echantillon primaire fœtal

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément, au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

- Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation foeto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère
- L'exécution des analyses d'antigènes fœtaux KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6603.51 | 94.5 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux RH1 (D), KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), des antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et d'autres antigènes fœtaux | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Echantillon primaire fœtal

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

1. Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation foeto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère
2. L'exécution des analyses d'antigènes fœtaux KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes foetaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
a) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées
b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6603.54 | 166.5 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux RH1 (D), KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), des antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et d'autres antigènes fœtaux | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridisation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Echantillon primaire fœtal

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

1. Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation foeto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère
2. L'exécution des analyses d'antigènes foetaux KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes foetaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
a) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées
b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6604.50 | 100.8 | Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux RH1 (D), KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), des antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et d'autres antigènes fœtaux | HG | S |

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

DNA fœtal libre dans le sang maternel

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément, au maximum 2

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

1. Cette position comprend la confirmation de l'origine fœtale du DNA dans le sang maternel.
2. Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation foeto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère
3. L'exécution des analyses d'antigènes foetaux KEL1 (K), RH2 (C), Rh3 (E), Rh4 (c), JK1 (Jka), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes foetaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - a) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|-----|----|
| 6605.64 | 120.6 | Génotypage moléculaire des antigènes leucocytaires humains (human leucocyte antigen, HLA), locus A, B, C, DRB1, DRB3/4/5, DQA1, DQB1, DPA1 et DPB1 | GHI | S |

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Maximum 2 par gène cible (locus A, B, C, DRB1, DRB3/4/5, DQA1, DQB1, DPA1, DPB1), au maximum 9 (résolution basse à intermédiaire), respectivement 14 (haute résolution) au total

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1418.00, 1419.00, 1420.00

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|---|----|----|
| 6700.90 | 144.0 | Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13: pregnancy-associated plasma protein-A (PAPP-A) et hormone chorionique gonadotrope humaine β (β -hCG) libre avec analyse informatique et calcul du risque | CG | S |

Technique d'analyse

Dosage biochimique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Prescription médicale selon l'article 13b^{bis} OPAS

Remarques

Exécution selon la directive „Ersttrimester-Screening der Swiss Study Group 1st Trimester Testing (CH-1TT)“, version 3.2 du 16 mai 2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|------|---|----|----|
| 6701.90 | 72.0 | Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13: pregnancy-associated plasma protein-A (PAPP-A) et hormone chorionique gonadotrope humaine β (β -hCG) libre sans analyse informatique ni calcul du risque | CG | S |

Technique d'analyse

Dosage biochimique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Prescription médicale selon l'article 13b^{bis} OPAS

Remarques

Exécution selon la directive „Ersttrimester-Screening der Swiss Study Group 1st Trimester Testing (CH-1TT)“, version 3.2 du 16 mai 2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

| No. Pos. | TP | Dénomination | DL | GA |
|----------|-------|--|----|----|
| 6702.63 | 459.0 | Test prénatal non invasif (non invasive prenatal test NIPT) à partir de DNA foetal libre (cell free DNA, cfDNA) dans le sang maternel, uniquement pour les trisomies 21, 18 et 13, forfait | G | S |

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit ou microarray

Matériel d'analyse

Sang maternel

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec d'autres positions du chapitre génétique

Limitation

1. Remboursement limité aux NIPT disposant d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme notifié
2. Prescription et réalisation conformément à l'art. 13 let. b^{ter} OPAS
3. Le laboratoire doit participer aux contrôles de qualité externe conformément à la QUALAB respectivement à l'art. 15 Ordonnance sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1)

Remarques

1. La fraction foetale doit figurer sur le rapport d'analyse.
2. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires,
 - a) le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie) ;
 - b) toutes les étapes des analyses doivent être réalisées en Suisse. Les lieux où ont été effectuées les différentes étapes de l'analyse doivent figurer dans le rapport d'analyse.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non